

# L'ESPRIT

# DE LA LIGUE.

---

TOME PREMIER.

# L'ESPRIT
# DE LA LIGUE,
OU
## HISTOIRE POLITIQUE
### DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI ET XVII.e SIÈCLES.

PAR M. ANQUETIL.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE;

TOME PREMIER.

---

A PARIS,
CHEZ BOSSANGE, BESSON ET MASSON.

M. DCC. XCVII.





# L'ESPRIT DE LA LIGUE,

## OU

## HISTOIRE POLITIQUE DES TROUBLES DE FRANCE,

*Pendant les XVI.e et XVII.e siècles.*

---

## LIVRE PREMIER.

Troubles en France pendant le XVI. siècle.

LE seizième siècle est une époque remarquable dans l'Histoire de l'Europe, par les révolutions effrayantes qui ont changé la face de presque tous les royaumes. La Religion fut le prétexte, plutôt que le motif, des guerres civiles qui caractérisent entre tous les autres ce siècle malheureux.

Selon le différent génie des Nations et de leurs Chefs, l'attrait pernicieux de la nouveauté, la haine, l'ambition, l'amour, la jalousie, la vengeance, allumèrent des bûchers, précipitèrent les Rois de leurs trônes, armèrent la main du Fanatisme, et firent de l'Europe un théatre sanglant, où les passions des hommes, couvertes du manteau de la Religion, donnèrent le spectacle des catastrophes les plus tragiques.

Dans l'Empire.

La doctrine de Luther, quelque favorable qu'elle fût à la cupidité des Princes, avides des richesses de l'Eglise, n'auroit peutêtre pas fait dans l'Empire des progrès si rapides, si elle n'avoit été regardée par plusieurs Membres du Corps Germanique, comme un frein capable d'arrèter les projets ambitieux de Charles-Quint. L'Hérésie, terrassée par cet Empereur, trouvoit souvent dans les Princes Catholiques des ressources qui la rendoient plus formidable.

Les paix simulées que ce Prince faisoit dans la nécessité de ses affaires, les conférences et les disputes d'éclat qu'il permettoit, ses Edits contradic-

toires, ne faisoient que mêler les Catholiques avec les Luthériens, et hâter la ruine de l'ancienne Religion. L'esprit d'enthousiasme s'empara des nouveaux Evangélistes, tantôt réprimés trop durement, tantôt lâchement tolérés. Une multitude de sectes germa dans le sein de l'Allemagne : il en sortit des monstres de férocité, de barbarie et d'impudicité, tels furent les Anabaptistes, qui foulèrent aux pieds les Lois, érigèrent en dogmes des abominations détestables, et s'élevèrent des trônes, d'où ils ne purent être précipités que par le carnage d'une infinité de malheureux, qui s'étoient laissé entraîner au torrent de la séduction.

La crainte de la domination Autrichienne, plus que le zèle de la Religion, rassembla les restes des anciens hérétiques errans dans les forêts de la Bohême et de la Hongrie. Leur nombre, grossi par les sectaires chassés des États catholiques, s'accrut à proportion des atteintes qu'on vouloit porter aux privilèges de ces Peuples fiers et belliqueux : il fallut une politique perfide, des trahisons, de

En Bohême et en Hongrie.

lâches assassinats, pour les faire passer sous le joug qu'ils redoutoient.

En Pologne et en Prusse.

L'hérésie triomphante en tant de lieux, ne fit que de foibles progrès en Pologne, où il n'y avoit point de partis qui eussent intérêt à l'étendre : quelques exemples de sévérité suffirent pour l'intimider et la faire presque disparoître ; mais l'appât d'une Couronne la rendit souveraine en Prusse. Ce pays appartenoit à l'Ordre Teutonique : le Grand-Maître, Albert de Brandebourg, secoua le joug de ses vœux pour se marier, et rendre le sceptre héréditaire dans sa famille. La plupart de ses Chevaliers l'imitèrent, et transmirent à leur postérité, à titre d'héritage, les Commanderies, dont ils n'étoient auparavant que les dépositaires.

En Suède et en Danemarck.

La Faction qui avoit appelé de Danemarck en Suède le farouche Christiern II, avoit les Évêques à sa tête : c'en fut assez pour venger sur leur Religion les cruautés du tyran. Gustave sut habilement profiter de la disposition des Peuples, encore frémissans du massacre de tout le Sénat et des principaux Seigneurs, fait à

Stockholm par ordre de Christiern. Il publia que cette barbarie étoit l'ouvrage des Evêques, et rendit odieuse leur Religion. Pour s'affermir sur le trône de Suède, il y multiplia les Luthériens, et s'en fit un rempart contre le parti qui lui étoit contraire. La même politique engagea Christiern III, fils de Frédéric, Duc de Holstein, qui avoit ravi le sceptre de Danemarck au cruel Christiern II, à s'appuyer de la nouvelle Religion contre la puissance des Évêques Danois, toujours attachés à leur ancien Roi.

Les Suisses furent peut-être les seuls qui s'armèrent par un vrai zèle dépouillé de tout motif humain ; aussi leurs divisions ne durèrent-elles pas long-tems, quelques batailles les terminèrent. La doctrine Catholique et celle de Zuingle eurent leurs bornes assignées ; et les efforts qu'elles ont fait réciproquement dans la suite pour les passer, ont toujours été réprimés sans guerres civiles. En Suisse

On ne peut se tromper sur les motifs qui déterminèrent Henri VIII à changer la Religion de ses États. En Angleterre et en Écosse.

L'amour et le dépit lui tinrent lieu de conviction. L'appât des richesses de l'Église, distribuées aux Seigneurs, les rendit dociles aux volontés du Monarque, et on gagna le Peuple, en lui persuadant qu'on ne vouloit que l'affranchir de la tyrannie des Papes, et en lui répétant sans cesse le mot de *Liberté*, si flatteur pour la Nation Angloise.

La révolution fut plus lente en Écosse, parce que les révoltés n'embrassèrent les nouvelles opinions qu'à mesure qu'ils avoient besoin d'adopter des sentimens conformes à ceux des Anglois leurs protecteurs.

Dans les Pays-bas.

Ce ne fut de même qu'à l'aide du mécontentement des Peuples, déjà aigris par les hauteurs des Ministres de Charles-Quint et de Philippe II, que la Religion prétendue réformée se répandit dans la Flandre. Peut-être cependant n'y auroit-elle pas subjugué tant de Provinces, si la crainte de l'inquisition, qui faisoit trembler le Catholique comme le Protestant, n'eut révolté les Esprits et aliéné les cœurs. Les exécutions sanglantes du Duc d'Albe consom-

mèrent la rebellion. Bientôt on confondit la cause de la Foi avec celle de ses impitoyables défenseurs : ceux-ci étoient abhorrés, celle-la devint odieuse, et les Flamands se hâtèrent de chasser du milieu d'eux une Religion qui sembloit les dévouer à la servitude et à la mort.

Toutes les différentes causes qui ont concouru en tant de lieu à l'extinction de la Foi Catholique, et à l'établissement des sectes contraires, se sont réunies en France, pour extirper, s'il eut été possible, l'ancienne Religion, et faire fleurir le Calvinisme à sa place. A peine Luther eut-il fait connoître sa doctrine, que l'amour de la nouveauté lui attacha des partisans dans le Royaume. Calvin n'eut point de peine ensuite à s'insinuer dans les esprits déjà prévenus, et à supplanter même bientôt les autres Réformateurs, par l'attrait d'un dogme moins chargé de mystères, et dégagé de plusieurs rites, qu'il eut l'adresse de faire envisager comme inutiles et onéreux. Pendant long-tems son troupeau foible, exposé à la sévérité des Édits et aux

En France.

recherches rigoureuses des Magistrats, ne se conserva que par le silence et la dissimulation. Insensiblement cependant les Calvinistes se multiplièrent et formèrent une secte nombreuse ; mais elle n'auroit jamais été redoutable, sans les intérêts particuliers qui lui donnèrent du crédit sous deux minorités tumultueuses ; et ces intérêts, plus que le zèle des deux Religions, enfantèrent tous les troubles.

Commencement des nouvelles opinions en France.

Ce fut en 1519, deux ans après les Sermons de Luther, que ses dogmes commencèrent à se répandre en France. Cette année même, quelques esprits inquiets hasardèrent, sur les Indulgences, des propositions que la Faculté de Théologie de Paris condamna. En 1521, parut la fameuse Censure de la Sorbonne contre Luther lui même, qui, ayant d'abord pris ce Corps respectable pour arbitre de ses différends avec la Cour de Rome, se répandit ensuite en injures contre les Juges, que ses fades éloges n'avoient pu corrompre.

L'éclat de cette Censure, comme il arrive d'ordinaire, réveilla l'attention publique sur des opinions qu'on auroit peut être oubliées, ou du moins négligées : plusieurs se laissèrent séduire à l'appât qu'elles présentoient. Dès 1525, elles avoient des défenseurs dans le Clergé, dans la noblesse, et jusque dans le Peuple. La faculté ne fut occupée, les années qui suivirent, qu'à réprimer par ses Censures les Prédicateurs et les Auteurs, qui, tantôt, sous des propositions équivoques et obscures, insinuoient des sens faux et dangereux ; tantôt, plus hardis, présentoient ouvertement le venin de l'hérésie.

Le Parlement, par ses Arrêts, seconda puissamment le zèle des Docteurs ; et en 1528, les Évêques rompirent le silence, que la crainte d'aigrir les esprits leur avoit fait garder. Alors le Cardinal Duprat, Chancelier de France et Archevêque de Sens, et François de Tournon, Archevêque de Bourges, depuis Cardinal, chacun à la tête du Concile de leur Province, lancèrent des anathêmes. L'année suivante, les bûchers s'allumèrent en

France, et Louis Berquin, Gentilhomme du pays d'Artois, plusieurs fois averti et épargné, fut brûlé dans la place de Grève.

Elles sont protégées par la Reine de Navarre.

Cette terrible exécution alarma les sectaires, mais sans les décourager; ils n'en travaillèrent que plus vivement à gagner Marguerite d'Orléans, Reine de Navarre, la plus sûre protection qu'ils pussent avoir auprès de François I : elle étoit sœur de ce Prince, qui l'avoit toujours tendrement aimée, qui la chérissoit encore davantage, depuis les services essentiels qu'elle lui avoit rendus pendant sa prison en Espagne. » *C'étoit* » dit Brantôme, *une Princesse de très-* » *grand esprit, tant de son naturel* » *que de son acquisitif* «, douce, d'un génie délicat, susceptible des impressions flatteuses que font toujours les sciences sur ceux à qui la nature a accordé l'heureux don de les goûter : » Marguerite, *dit le Laboureur*, partagea avec le Monarque, son frère, » l'empire des Savans, par l'affection » qu'elle leur témoigna; mais il ar» riva par malheur que la plupart » des gens d'esprit qui avoient accès

*Brantôme, Vie de Marguerite.*

*Le Laboureur, sur Castelnau, t. I, p. 706 et suiv.*

» auprès d'elle, et qui n'avoient guère » de Religion, avoient choisi la plus » libertine et la plus commode; si » bien que la mode étant venue de » traiter les matières de la Foi dans » les cercles et dans les ruelles, ce » venin se glissa insensiblement dans » les cœurs. On commença à mépri- » ser les traditions de l'Église; on » parla sans charité de l'ignorance et » de la mauvaise vie de quelques » Ecclésiastiques; et le mot de *réfor- » mation* sembla si doux, et le parti » si glorieux pour être celui des doc- » tes, qu'elle tint à honneur d'être » de la cabale. Peut être, *ajoute le » Laboureur*, fut-elle principalement » portée par l'intérêt qu'elle avoit de » contredire le Pape, selon le monde, » quand elle fut Reine de Navarre, » en haine de l'interdit qui priva le » père de son mari de sa couronne, » et qui fut le plus puissant motif qui » retint la maison de Navarre dans le » le parti de l'hérésie «.

Marguerite, sans embrasser d'abord ouvertement les nouvelles opinions, se contenta long-tems de protéger les Savans de ce parti, et de les

mettre dans ses États à l'abri de la mort cruelle qui les poursuivoit en France; mais insensiblement elle préta l'oreille à leurs discours, et son changement fut si public, que le Connétable Anne de Montmorenci, discourant un jour avec François I des moyens d'extirper l'hérésie, *ne fit ni difficulté ni scrupule de lui dire*, au rapport de Brantôme, *que s'il vouloit bien exterminer les hérésies de son Royaume, il falloit commencer à sa Cour et à ses plus proches, lui nommant la Reine sa sœur ; à quoi le Roi répondit : ne parlons point de celle-là, elle m'aime trop, elle ne croira jamais que ce que je croirai, et ne prendra de Religion qui préjudicie à mon État.* Cependant François I lui manda de venir se justifier, et la reçut assez mal ; mais elle eut bientôt repris l'ascendant que ses grâces naturelles et le penchant de son frère lui donnoient ; et peut-être l'auroit-elle adouci en faveur des Luthériens, si quelques-uns d'entr'eux n'eussent eu la témérité, en 1534, d'afficher des placards pleins de blasphêmes contre les dogmes les plus chers aux Catho-

liques. Outré de cette audace, François I signala sa colère par les châtimens les plus capables d'inspirer la terreur. Depuis ce tems, Marguerite dissimula, dans la crainte d'essuyer une disgrâce éclatante ; et elle revint enfin, quoique tard, à la Religion de ses pères, dans laquelle elle mourut.

Le Calvinisme s'établit.

Cette Princesse, et la plupart de ceux qui, comme elle, se laissèrent aller à une liberté effrénée de penser, n'avoient pas encore de plan fixe de Religion ; ils ajoutoient et rejetoient plus ou moins de dogmes, selon qu'ils y étoient excités par leurs Docteurs, peu d'accord entr'eux sur les articles contestés. Cependant Calvin avoit déjà paru, mais comme un particulier, entouré d'amis plutôt que de sectateurs, et sans caractère qui le distinguât de plusieurs autres Savans du parti. Son nom n'acquit une célébrité de préférence qu'en 1536, lorsqu'il donna au Public son *Institution Chrétienne*, qu'il eut l'audace de dédier à François I.

*Bossuet, Variat. t. I.*

On y vit un systême développé qui fixa les incertitudes, et réunit presque tous les esprits dans un cercle, dont

ce corps de doctrine fut comme le centre. Les Ministres, ainsi attachés à un même point de créance, trouvérent plus de facilité à faire goûter leurs opinions. Le châtiment des Pasteurs ne dispersoit plus le troupeau comme auparavant, parce que la place étoit aussi-tôt occupée par d'autres, qui, imbus des mêmes maximes, ne faisoient que marcher sur les traces de leurs prédécesseurs.

De leur côté, les Catholiques attaqués plus réguliérement, imaginèrent un plan de défense capable de rendre inutiles les ruses et les efforts de leurs adversaires. La faculté de Théologie donna des articles qui devinrent comme la règle de la Foi, et un fil sûr au milieu des routes tortueuses où les Calvinistes cherchoient à embarrasser les simples. Ces mesures, toutes sages qu'elles étoient, et les supplices non interrompus, n'arrêtèrent cependant pas les progrès de la séduction; les novateurs continuèrent à se multiplier, quoique le glaive de la justice fût toujours suspendu sur leurs têtes; enfin, en 1545, François I donna permission d'employer contr'eux le secours des armes.

Elle fut accordée à la sollicitation du Baron d'Oppède, premier Président du Parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre, contre les Vaudois rassemblés dans les vallées des Alpes, du côté de la Provence, un Arrêt de ce Parlement, rendu cinq ans auparavant. » Tout » étoit horrible et cruel dans la Sen» tence qui fut prononcée contr'eux, » *dit l'Historien de Thou*, et tout fut » plus horrible et plus cruel encore » dans l'exécution. Vingt-deux bourgs » ou villages furent brûlés ou saccagés avec une inhumanité dont l'his» toire des Peuples les plus barbares » présente à peine des exemples. Les » malheureux habitans, surpris pen» dant la nuit, et poursuivis de ro» chers en rochers, à la lueur des feux » qui consumoient leurs maisons, » n'évitoient souvent une embûche » que pour tomber dans une autre : » les cris pitoyables des vieillards, » des femmes et des enfans, loin » d'amollir le cœur des soldats for» cénés de rages, comme leurs Chefs, » ne faisoient que les mettre sur la » trace des fugitifs, et marquer les

On exemple des armes contre les novateurs.

*De Thou, tom. I.*

» endroits où ils devoient porter leur
» fureur «.

La reddition volontaire n'exemptoit ni les hommes du supplice, ni les femmes des excès de brutalité qui font rougir la Nature : il étoit défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A *Cabrières*, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes de sang froid, et toutes les femmes restées dans les maisons, furent renfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu : celles qui tentoient de s'échapper par les fenêtres, étoient repoussées à coups de crocs et de piques; enfin, selon la teneur de la Sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de tems ce pays si fertile et si peuplé, devint désert et inculte. Les Historiens conviennent qu'on excéda en cette occasion les ordres de François I, et plusieurs ajoutent que ce Prince, en mourant, chargea son fils de faire une sévère punition des coupables.

Mauvais effets des violences.

Au lieu d'affoiblir la nouvelle Religion, ces violences, détestées de

tous les honnêtes gens, semblèrent lui donner une nouvelle vigueur : la constance que ces prétendus martyrs montroient sur l'échafaud et au milieu des flammes, insinuoit leurs sentimens dans les cœurs par la compassion. Jusqu'alors, les Calvinistes n'avoient osé s'assembler que pendant la nuit, dans des lieux écartés; et, dès l'année du massacre des Vaudois, ils commencèrent à braver publiquement la rigueur des Lois et les recherches des Magistrats. On vit une Église prétendue réformée éclôre au milieu de Paris; bientôt cet exemple devint contagieux, et s'étendit aux principales villes du Royaume.

La sévérité de Henri II, aussi inexorable que François I son père, ne les effraya pas : en vain crut il les intimider en assistant lui-même à leurs supplices; en vain donna-t-il contre eux les Édits les plus sanglans; ni ses menaces, ni les bûchers rallumés avec plus de fureur à Paris, à Lyon, à Angers, à Blois, à Bordeaux, et dans presque toutes les villes, ne purent les empêcher de continuer leurs assemblées; en 1557, il s'en fit une dans

la capitale qui excita une émotion populaire, et qui donna lieu de reconnoître combien le Calvinisme étoit déjà répandu, même entre les personnes de la première qualité.

Le Calvinism prend racine à la Cour.

On s'en apperçut encore mieux l'année suivante par la hardiesse de François de Coligny, Seigneur d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Française : il s'étoit acquis à l'armée une réputation de courage et de fermeté qu'il ne démentit point dans une de ces occasions où les plus braves chancellent quelquefois en présence du Prince, arbitre de leur fortune et de leur vie. Henri II le fit un jour appeler pour exposer ses sentimens, qu'on lui avoit rendu suspects à juste titre : d'Andelot parut sans se déconcerter ; et, quoiqu'averti de mesurer ses termes : » Sire, *dit-il*, en matière » de Religion, je ne puis user de dé- » guisement, ni tromper Dieu : dispo- » sez à votre gré de ma vie, de mes » biens et de mes charges ; mais mon » ame, indépendante de tout autre » Souverain, n'est soumise qu'au » Créateur, de qui je l'ai reçue, et à » qui seul je crois devoir obéir dans

*Le Labour. t. I. p. 375.*

» les circonstances présentes, comme au Maître le plus puissant; *en un mot, j'aime mieux mourir que d'aller à la Messe* «.

A cette fière protestation, Henri ne put retenir sa colère; peu s'en fallut que d'Andelot ne payât de sa vie la témérité de sa réponse: le Roi le chassa de sa présence, et le fit arrêter; cependant, comme cette disgrâce ne s'étendit point à d'autres qui en méritoient autant, elle fut bientôt oubliée: les Calvinistes eurent même l'art d'augmenter leurs prosélytes par une nouveauté qui réussit. Le Préaux-Clercs, situé où est actuellement une partie du fauxbourg S. Germain, étoit alors la promenade la plus fréquentée de Paris: sous prétexte d'aller prendre l'air le soir dans les beaux jours d'été, les réformés s'y assembloient, et y chantoient les Pseaumes de Marot: en peu de tems il y eut un concours prodigieux; on abandonnoit les jeux et les danses pour se mêler à leurs chants: du Peuple, le goût de ce spectacle passa jusqu'aux Grands; la jeunesse de la Cour s'y rendit en foule, peut-être attirée par

la licence qui accompagne ordinairement ces assemblées nocturnes. On y vit Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, et Jeanne d'Albert son épouse, plus fidelle aux erreurs de Marguerite sa mère, que portée à imiter son repentir.

Cause de ses progrès. Ainsi l'hérésie, quoiqu'attaquée sans ménagement, combattoit toujours, et faisoit même douter de la victoire. Si l'avantage du monde étoit du côté des Catholiques, *celui des lettres*, dit le Laboureur, *étoit du côté des Religionnaires. qui, par cette raison, et par celle de la vie libertine et dissolue de plusieurs, et même des principaux du clergé, firent glisser le poison de leur mauvaise doctrine, sous prétexte de réformation.* Chaque jour enfantoit des écrits qui se lisoient avec la plus grande avidité; les nouveaux dogmes y paroissoient ornés de toutes les grâces du style, et égayés par des railleries délicates, des allusions malignes, des anecdoctes plaisantes, capables d'ôter tout crédit au zèle même le plus épuré, en énervant sa force par le ridicule.

Le Labour. t. I, p. 275.

Outre le brillant de la science et

l'austérité des mœurs, si propre à éblouir la multitude, les Calvinistes ne manquoient pas de raisons spécieuses, qui, sans rendre une cause meilleure, lui concilient souvent plus de partisans que des preuves ordinairement obscures pour le grand nombre. Ils faisoient adroitement observer que les coups portés contr'eux ne partoient que d'une Cour licencieuse, qui sans doute ne cherchoit à les détruire qu'à cause que leur exemple étoit une censure trop éclatante de ses désordres; qu'il étoit impossible que l'esprit de Dieu présidât à des conseils où on signoit en même tems des arrêts de mort contre les Calvinistes de France, et des traités d'alliance avec les Protestans d'Allemagne. Nos principaux adversaires, disoient ils, ne sont que des Courtisans avides de confiscations, ou des Bénéficiers opulens qui appréhendent pour leurs richesses, si le Peuple vient à se désabuser; enfin ils ajoutoient que c'étoit uniquement dans la crainte des lumières qu'ils pourroient répandre qu'on proscrivoit leurs écrits, qu'on leur interdisoit la Chaire, et

qu'on étouffoit dans des tourbillons de flammes le cri perçant de la vérité.

*Le Labour. t. I, p. 556. Pasquier, tom. IV, lett. 3.*

Ces imputations ne restoient pas sans réponse ; mais le sérieux des apologies, au lieu de persuader, ne produisoit que le dégoût et l'ennui, pendant que la satire réveilloit l'attention et fortifioit le préjugé. Le mal gagnoit tous les états ; la Cour, l'armée, les villes, les campagnes, les Tribunaux même, jusqu'alors inaccessibles à l'hérésie, commencèrent à lui ouvrir des asiles. Malgré sa sévérité, Henri II se vit comme investi de Calvinistes ; il en frémit, et la crainte qu'il conçut de leurs progrès, l'engagea à faire avec l'Espagne une paix désavantageuse, en comparaison de celle que ses victoires lui permettoient de prescrire.

*Pasquier, liv. IV, let. 3.*

Sévérité de Henri II.

Ramassant alors toute sa puissance, il parut déterminé à les écraser du poids de son autorité : dans ce dessein il vint au Parlement, dont quelques Conseillers favorisoient et professoient même ouvertement la nouvelle Religion. Cinq furent arrêtés, entre lesquels étoit le fameux Anne du Bourg, d'une Maison illustre

d'Auvergne, et neveu d'un Chancelier de France. Le Roi ordonna qu'on fit en diligence le procès aux prisonniers, sur-tout à du Bourg, *qu'il vouloit*, disoit-il, *voir brûler de ses propres yeux*,

l'indignation du Prince, marquée par un transport si violent, réduisit les prétendus réformés à la plus triste situation : on en remplissoit les prisons ; personne n'avoit la hardiesse de recevoir les fugitifs, de peur d'être enveloppé dans leur disgrâce ; à peine osoit-on leur témoigner quelque compassion : les délateurs étoient crus et récompensés. Amis, partisans, protecteurs, parens, tous se tûrent en présence du Monarque irrité. Les Ambassadeurs mêmes des Princes Protestans d'Allemagne, envoyés pour solliciter en leur faveur, furent obligés de repartir sans réponse ; enfin la ruine de la nouvelle Religion étoit jurée, et sous un Roi maître absolu dans son Royaume, en paix avec ses voisins, qui avoit sur pied des forces nombreuses, déterminé à effacer de ses États jusqu'aux noms des sectes qui lui étoient odieuses, rien

ne paroissoit pouvoir les sauver, lorsqu'un accident imprévu ranima leurs espérances.

Mort de Henri II.

Le 25 Juin 1559, Henri II courant dans un tournoi contre le Comte de Mongommery, Capitaine de la Garde Écossoise, fut blessé d'un éclat de lance qui lui entra dans l'œil droit: dès le premier appareil, la plaie fut jugée si dangereuse, qu'on désespéra de sa vie; il mourut en effet le 10 Juillet, laissant quatre fils en bas âge, une régente jalouse de gouverner, et une Cour pleine de factions, trop aigries et trop animées pour ne pas saisir la première occasion de se heurter, au hasard de causer par leur choc le bouleversement du Royaume.

François II monte sur le trône 1559. *De Thou, liv. XXIII. Davila, liv. I.*

François II n'avoit que seize ans quand il monta sur le trône, le 10 Juillet 1559. Il étoit déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, Reine d'Écosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop foibles pour les porter, les laissèrent d'eux mêmes tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance.

Pendant

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du Roi et sa mort, Anne de Montmorenci, Connétable de France, son Ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le Gouvernement. Il écrivit aux Princes du Sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le Conseil du Roi : ses instances s'adressoient sur-tout à Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du Roi. Il lui mandoit de se hâter ; que le moindre délai alloit donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourroit plus leur ravir ; enfin, il envoyoit courrier sur courrier, excitoit les uns, sollicitoit les autres, et ne négligeoit rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des Princes Lorrains.

François II. 1559.

Mesures du Connétable pour avoir part au Gouvernement.

Ceux-ci, connus sous le nom de *Guises*, prenoient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune Reine, par elle ils captivoient le Roi, et imprimoient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets.

Mesures des Guises plus efficaces.

*Mém. de Tavan. page 232.*

Montmorenci, disoient-ils, étoit

François II. 1559.

un vieillard austère, d'un gouvernement dur, d'un caractère impérieux, qui ne seroit pas plutôt en autorité, qu'il banniroit les plaisirs de la Cour, n'y voudroit voir régner que ses volontés, et maîtriseroit le Roi lui-même. Quant aux Princes du Sang, ils les représentoient au Roi comme des ambitieux, esprits remuans et dangereux, sur-tout les Bourbons, dont un des ancêtres (le fameux Connétable) avoit autrefois fait la guerre à la France : aussi, ajoutoient les Guises, François I et Henri II ont toujours eu grand soin de les tenir loin de la Cour, sans autorité ; et c'est peut être pour se venger de cette disgrâce, qu'ils désirent aujourd'hui d'être appelés au gouvernement de l'État. Par ces discours et autres semblables, auxquels les grâces touchantes de la jeune Reine prêtoient une nouvelle force, les Lorrains captivoient le jeune Monarque, et éloignoient leurs rivaux.

Il n'y avoit plus que Catherine de Médicis, mère du Roi, capable de balancer leur crédit ; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en

abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisoient, entr'autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant qu'elle disposa des grâces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux épousa même une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits ; mais si-tôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la Cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la Reine mère, revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises : à la complaisance ils joignirent l'artifice ; il n'y eut sorte de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'on ne rappelât, d'anciens mécontentemens qu'on ne réveillât, pour indisposer Catherine contre le Connétable et ses Partisans. François II 1559.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les Députés du Parlement vinrent saluer le Roi après la mort de son père, il Les Guises sont déclarés seuls Ministres.

François II. 1559.

leur dit qu'il avoit choisi le Cardinal de Lorraine et le Duc de Guise, ses oncles, pour gouverner son État, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le Duc s'empara du commandement des troupes, et le Cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et la Roche-sur-Yon, Princes du Sang, furent envoyés en Espagne, l'un ratifier la paix, et l'autre porter au Roi Philippe II le collier de St. Michel; et quoiqu'ils sentissent que cette commission n'étoit qu'un piège pour les éloigner de la Cour, ils partirent sans délai.

Le Connétable mal reçu à la Cour.

Le seul Connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avoit déjà faites auprès de la Reine mère, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises: elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que sous Henri II il avoit données à la maîtresse sur l'épouse. Le Roi lui conseilla froidement d'aller prendre du repos sur ses terres. Outré d'une disgrâce si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec

une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son Prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilli.

rançois II 1559.

Assemblée des mécontens à Vendôme.

Mais les embarras que Montmorenci avoit préparés aux Guises, ne tardèrent pas à se former. Le Roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venoit à la Cour : autour de lui se rassembloient dans la route les Princes du Sang et les chefs des grandes Maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où se tint une assemblée, dont le Connétable fut l'ame, par Dardois son Secrétaire. On y traita avec une confiance et une sincérité rares entre courtisans : ceux qui avoient été autrefois brouillés, se réconcilièrent ; les mêmes passions à satisfaire rapprochèrent les esprits, et l'on délibéra, comme entr'amis, sur l'état présent des affaires.

Son motif.

Il se présentoit deux questions : Falloit-il ôter l'administration aux Guises ? Quel moyen devoit-on prendre pour y réussir ? La première fut

François II. 1559.

décidé tout d'une voix. Envahir l'autorité au préjudice des Princes, des anciens Ministres, des grands Officiers de la Couronne, c'étoit, s'écria-t-on, une honte pour la Nation qui le souffroit, et un crime de lèse-Majesté au premier chef dans les étrangers qui l'entreprendroient. Il fut donc conclu qu'il n'y avoit point à hésiter, et que les Guises devoient, sans délai, être éloignés des affaires.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offroit deux; la violence et la négociation. La force ouverte, disoient les plus vifs, une rupture éclatante, des armes, des soldats, voilà les seules ressources qui nous restent dans une affaire aussi désespérée. Les Guises, s'ils n'y sont forcés, nous ouvriront ils d'eux-mêmes un accès auprès du Roi pour le détromper? D'eux-mêmes se détermineront ils à partager avec nous une puissance qu'ils possèdent seuls? Commencer par les plaintes, c'est sonner la trompette avant l'assaut. Pressons, frappons, déconcertons l'ennemi, et assurons par notre promptitude une entreprise que le moindre retardement peut nous rendre funeste.

Non, répliquoient les plus modérés, ne précipitons rien; vous ignorez ce que c'est en France que d'avoir à combattre contre le nom d'un Roi légitime. En vain publierons-nous que nous armons pour le délivrer de la captivité où le retiennent ses oncles: qui nous croira, pendant que lui-même dira le contraire? Il est majeur, et maître de choisir ses Ministres: nous allons être appelés traîtres, rebelles; et quelles tristes suites ne peuvent pas avoir ces odieuses qualifications? L'exil, la proscription, la ruine de nos familles. Ne nous pressons donc pas: marchons prudemment; tâchons de mettre la Reine mère de notre côté, et tentons toute espèce de négociations avant que d'en venir aux moyens extrêmes. François II, 1559.

Ce dernier avis prévalut, et le Roi de Navarre partit pour la Cour, chargé de parler au Roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisoient de sa confiance, de gagner la Reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions, et d'autres grâces. Ses résolutions.

François II. 1559.

Elles sont découvertes.

*La Planche, page 41.*

Les Guises n'ignorèrent pas ce qui se passoit à Vendôme ; on prétend même qu'ils avoient auprès du Roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises. Ainsi instruits, ils préparèrent en Négociateur une réception selon la connoissance qu'ils avoient de son caractère.

Caractère du Roi de Navarre.

*Mém. de Condé, t. I.*

*Le Labour liv. I, page 880.*

*De Serres, liv. I, page 630.*

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes, par la révolte du fameux Connétable, ne pouvoit, quoiqu'homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune. Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du Royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisoit un sort tranquille, il jouissoit des douceurs de la vie, et n'appréhendoit rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose etoit capable de le faire renoncer à son indolence ; c'étoit l'envie de récouvrer la partie de son Royaume que l'Espagne lui retenoit injustement. Il aimoit à se flatter que la France lui

procureroit quelque jour cette restitution ; désir qui le rendoit absolument dépendant de la Cour. *Il craignoit le cabinet*, et recherchoit comme une grâce la faveur des Ministres : il redoutoit jusqu'à leur indifférence, étudioit leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime ; enfin il flottoit sans cesse entre la crainte et l'espérance : de là ces incertitudes et ces variations qui le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique. François II, 1559. *Le Labour*

Le plan que les Guises suivirent avec lui, fut de l'éblouir par l'éclat de leur faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts ouverts. En arrivant, quoiqu'annoncé, il ne trouva pas le Roi ; on l'avoit mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un Roi, premier Prince du Sang, étoit occupé par le Duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentoit à Bourbon que des visages froids ou Les Guises l'intimident. *De Serres, liv. I, page 680.*

François II. 1559.

dédaigneux. Vouloit il parler au Roi? on ne le lui montroit qu'entre ses deux oncles ; et quelque proposition qu'il fît, le jeune Monarque le renvoyoit toujours à eux, disant qu'il étoit content de leurs services.

La Reine mère le decourage.

Mal reçu du Roi, Antoine se tourna du côté de la Reine mère ; il eut plusieurs conférences avec elle : l'artificieuse Catherine entroit dans ses peines, plaignoit son sort ; cependant, disoit-elle, ne vous pressez pas ; le Roi est prévenu, il peut s'aigrir : à son âge, les premières impressions sont terribles, et si elles vous étoient défavorables, que n'auriez-vous pas à craindre pour votre fortune? Patientez donc, et comptez sur mes services. Ainsi elle le renvoyoit plus timide et plus irrésolu.

De la Cour, le Roi de Navarre alla à Paris : on l'avoit flatté que sa vue pourroit émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en étoit trop pour ne lui pas faire perdre courage ; cependant, comme il paroissoit encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

François II. 1559.

Il renonce aux projets de Vendôme.

La Reine mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avoit, dans les premiers jours de son veuvage, mendié le secours du Roi d'Espagne, qui alloit devenir son gendre. Ce Roi, ancien ennemi de la Couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenoit le Royaume sous sa protection, et qu'il écraseroit du poids de sa puissance ceux qui seroient assez téméraires pour désobéir au Roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au Roi de Navarre; c'étoit lui montrer une armée prête à fondre sur ses États, et à engloutir le reste de son Royaume : il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la Cour sans déshonneur, il le saisit.

Il quitte la Cour.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire en Espagne Elisabeth de France, Princesse aimable, promise d'abord à Dom Carlos, fils de Philippe II, ensuite sacrifiée au père. On flatta Antoine que ce seroit une occasion de négocier la restitution de son Royaume, et on

lui promit de l'appuyer. Le Roi d'Espagne, qui étoit prévenu, écouta, avec quelque apparence de bonne volonté, les paroles que Bourbon lui porta directement par lettres : insensiblement il se rendit plus difficile ; enfin, le Roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négociation à des Ambassadeurs, et se retira dans sa Principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

François II. 1559.

Les Guises restent seuls maîtres.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite : dès lors on vit régner dans le gouvernement, un air de hauteur et d'empire, qui convenoit peu aux Ministres d'un Roi de seize ans.

Leur caractère.

Brantôme, tome VIII, page 149.

Mais c'étoit le ton du Cardinal de Lorraine, *qui avoit cela*, dit Brantôme, *qu'en sa prospérité il étoit fort insolent et aveuglé, ne regardant guère les personnes, et n'en faisoit cas.* Le Duc de Guise passoit pour être plus modéré ; cependant il montra toujours un caractère turbulent, qui a été remarqué même par un enfant :

*Il ne peut durer en patience qu'il ne fasse toujours du mal à quelqu'un*, François II, 1559.
disoit naïvement de lui Marguerite de Valois, alors très jeune, à Henri II son père; *il veut toujours être le maître.* Mais d'ailleurs les deux frères possédoient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvoient les rendre recommandables.

Mém. de Marg. p. 10

Charles, Cardinal de Lorraine, étoit savant, ami des gens de Lettres, éloquent, zélé pour l'honneur de l'Église, d'un maintien grave et imposant, mais de mœurs que la critique n'a pas épargnées. François de Lorraine, Duc de Guise, avoit une taille majestueuse; il étoit fier sans dédain, populaire sans bassesse; sa bonne mine et son adresse le distinguoient entre tous les Courtisans: il fut Général à un âge où l'on est à peine soldat. La brave défense de Metz sous Henri II, contre toutes les forces de Charles V, le rendit cher à la France, qui crut lui devoir son salut. A ces vertus d'un héros, François joignoit les qualites d'un honnête homme, l'affabilité, la franchise, la générosité, et un attachement sincère

François II. 1559.

pour ses amis ; mais aussi malheur à quiconque se déclaroit son ennemi ; il le poursuivoit sans relâche : différent néanmoins en cela du Cardinal son frère, qui portoit la vengeance jusqu'aux dernières extrémités, au lieu que le Duc paroissoit n'ambitionner la victoire qu'afin de se procurer le plaisir de pardonner. Tous deux enfin n'épargnoient ni peines pour se faire des créatures, ni profusions pour les conserver.

Ils se font des ennemis.

Par une suite de leur caractère, autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvoient leur être utiles. Le cordon de S. Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela *le collier à toutes bêtes*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coutoit : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces grâces les avantages qu'ils en espéroient ; en gagnant les uns, ils mécontentoient les autres. Comme ils ne s'oublioient pas dans la distribution, on leur portoit envie. Le Duc de Guise révolta tout le monde contre

son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de Grand-Maître de la Maison du Roi, qu'il enleva au Connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'Amiral de Coligni ; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits, fut une inhumanité criante du Cardinal. François II. 1559.

La Cour passoit l'arrière saison à Fontainebleau ; elle y étoit fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandoient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions et des récompenses. Fatigué de ces importuns, le Cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier, à son de trompe, une Ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la Cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez des François, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le Ils abusent de l'autorité.

François II. 1559.

seul regard du Prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

Ils sévissent contre les prétendus réformés.

*Journal de Brulart.*
*Mém. de Condé, t. I.*

On a vu que malgré les supplices employés par les deux derniers Rois, le Calvinisme s'étoit prodigieusement étendu dans le Royaume, et que Henri II, peu de tems avant sa mort, avoit fait arrêter cinq Conseillers au Parlement, plus que suspects des nouvelles opinions : de ce nombre étoit Anne du Bourg, Prêtre, d'une bonne Maison d'Auvergne, et Conseiller Clerc au Parlement, qui comptoit parmi ses ancêtres un Chancelier de France.

Le procès de ces prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau Ministère : il sembloit qu'on en voulût sur-tout à du Bourg, regardé comme le chef ; il employa, pour se sauver, tous les privilèges que lui fournissoit son double état de Conseiller et de Clerc ; mais comme il persistoit dans ses sentimens, ces ressources lui furent inutiles, l'Officialité le condamna en Novembre 1559.

Du Bourg, abandonné au Parlement, récusa le Président Minard, qu'il regardoit comme l'organe des Guises et sa partie. Celui ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des Juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais revenant du Palais, le 12 Décembre, il fut assassiné dans la rue, d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté.

François II, 1559.

Supplice d'Anne du Bourg.

Le plus coupable ayant été puni, les autres Conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès-lors d'où partoit le coup qui donna la mort au Président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençoit à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la Religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le Ministère, les mécontens ne manquèrent

Liaison des mécontens avec les Calvinistes.

François II. 1559.

pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les Calvinistes. Les Écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les Catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le Catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étoient qu'en haine de la Religion; et, par une suite du même préjugé, le Calviniste ne vit dans les mécontens que des hommes qui risquoient tout pour les sauver de la persécution.

Plaintes des prétendus Réformés.

*De Laplace*

Ainsi appeloient-ils les efforts que faisoit la Cour pour abolir la Religion de Calvin. Ils se plaignoient qu'on avançoit contr'eux les calomnies les plus atroces. On les avoit accusés, dans quelques Écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte, à l'aide des criminels qui y étoient renfermés. Il est visible, repliquoient les Calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux, qui puisse nous faire imputer des abominations

dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutoient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles, qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zéle de la populace. Il sembloit en effet que le but du Ministère fût d'encourager le Peuple au fanatisme : il permettoit aux Catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des Cantiques devant de petites images de la Vierge. On invitoit les passans à ces dévotions ; s'ils refusoient d'y participer, on les maltraitoit, et quelques plaintes qu'il y eut, ces excès restoient impunis : néanmoins la partialité du Ministère n'auroit peut-être eu aucune suite, sans les mécontens, intéressés à la faire valoir.

François II. 1559.

A leur tête étoit un homme que les difficultés animoient au lieu de l'abattre, esprit roide, inflexible, incapable de revenir, quand il avoit une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Catholiques, plus connu sous le nom de l'Amiral de Coligny. Il avoit été ami du Duc de Guise ; mais, soit rivalité d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étoient devenus

Les Châtillons les appuient.

*Vie de Coligny, p. 2.*

François II. 1559. ennemis, et furent toujours irréconciliables.

L'Amiral avoit deux frères bien en état de le seconder ; d'Adelot, Colonel de l'Infanterie Française, et le Cardinal de Châtillon, Evêque de Beauvais. D'Andelot étoit un guerrier intrépide, mais sombre, moins taciturne que l'Amiral, mais aussi réservé : *de leur nature ils étoient si posés*, dit Brantôme, *que mal aisément se mouvoient-ils ; et à leur visage, jamais une subite et changeante contenance les eût accusés.* C'étoit d'Andelot qui avoit inspiré à l'Amiral le goût de la nouvelle Religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le Cardinal étoit pénétrant, doux, insinuant, courtisan délié, excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la Cour le parti qu'ils formèrent dans l'État.

*Brantôme, tome VIII, page 163.*

Assemblée de la Ferté. *De Thou, liv. XXIV.*

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des Calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour

s'unir : c'est même une chose assez vraisemblable, qu'également maltraités par le Ministère, ils prirent en même tems la résolution de s'appuyer réciproquement. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le Prince de Condé, frere du Roi de Navarre, tint vers la fin de l'année à la Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

François II. 1559.

*Davila, liv. I. Mathieu, liv. IV, p. 813.*

Jamais ce Prince ne se seroit jeté dans l'intrigue, si on l'avoit plus ménagé ; son caractère ouvert et enjoué le rendoit peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une Religion qui ne prêchoit que la réforme ; aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. *Il se convertit*, dit un Auteur non suspect, *et ne quitta ni ses goûts, ni ses maîtresses.* Avec quelques égards ; de l'emploi, des pensions, comme il étoit fier, courageux et pauvre, on auroit pu le retenir, mais les Guises, ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher, pour le jouer et le brouiller avec ses amis ; on lui refusa

Le Prince de Condé se joint aux mécontens.

*Le Labour. t. I, p. 512.*

*Vie de Coligny, l. III p. 201.*

François II. 1559.

gratifications et gouvernemens ; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontens, et se livra sans réserve à l'Amiral.

Ses restrictions.

*De Serres, t. I, p. 681.*

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : *Pourvu que rien ne se fît contre Dieu, le Roi, ses Frères, les Princes ou l'État.* Mais cette clause ajoutée, ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'Amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avoit en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes, et ce fut sur cette connoissance qu'on forma le plan de la singuliére entreprise, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise.*

*Vie de Coligny*, Ibid.

L'assemblée conclut à enlever le Roi.

Il s'agissoit d'enlever le Roi au milieu de ses deux Ministres, d'arrêter ceux ci, et de faire leur procès : pour cela il falloit lever des troupes, leur donner des Capitaines, les mener, sans éclat, de toutes les parties de la France à Blois, où on savoit que le Roi passeroit le printems, pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa

François II, 1559.

foible santé. Comme le secret devoit être l'ame de l'entreprise, il importoit que le chef ne fût pas trop distingué, afin de ne point causer de soupçon; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti; que les Calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la Religion, et les mécontens seulement contre les Guises.

La Renaudie, chef apparent de l'entreprise.

On parvint à concilier ces différens intérêts, en nommant chef apparent de l'entreprise la Renaudie, d'une bonne Maison du Périgord. C'étoit un homme de main et d'exécution, qui, depuis long-tems, faisoit épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du Royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connoissance avec les François qui s'étoient expatriés à cause de la Religion, et par sa vie errante, il devint comme le lien des réfugiés et des regnicoles.

La confiance étoit donc établie, et les correspondances certaines; il ne s'agissoit plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu,

François II. 1559. qui passoit pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et dans l'occasion brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptoient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'entraînant lui-même, devoit par communication emporter tous les autres.

Mesures que prennent les chefs.

*Pasquier, liv. V, let. 4, 5 et 6. Mém. de Tavannes, p. 222. D'Aubigné, t. II, c. 16, p. 229.*

Cependant ils ne se fondoient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides. On fit venir une consultation de Théologiens et de Jurisconsultes Allemands, qui décidoient que les sujets d'un Roi mineur, persécutés par ses Ministres pour la Religion, pouvoient légitimement se soulever contr'eux, et les poursuivre à outrance. On donna de plus à la Renaudie un plan d'opérations, dans lequel tous les accidens étoient prévus, et le succès rendu infaillible : il lui fut aussi permis d'insinuer que le Prince de Condé se mettroit à la tête, au moment de l'exécution ; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la Reine

Reine mère, et les plus grands du Royaume, approuvoient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux Gentilshommes ses correspondans, de se rendre le premier Janvier à Nantes, où le Parlement de Bretagne tenoit alors ses séances, et où l'on devoit donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la Province; circonstances propres à réunir, sans soupçon, une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

François II. 1559.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoroient les motifs qui les rassembloient; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il étoit question d'attaquer en pleine paix, dans un Royaume sans troubles et sans factions; de frapper, presque entre les bras du Roi, des Ministres revêtus de son autorité.

1560.

La Renaudie assemble les Conjurés à Nantes.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des Princes Lorrains en France; établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres:

Son discours.

François II. 1560.

il supposa aux Guises le dessein formé dès le commencement, de renverser la constitution de l'État ; il les fit auteur de la persécution des Calvinistes, de la disgrâce des Grands, de l'exil des Princes, de la ruine des Peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le Royaume. A l'entendre, la vie du Roi étoit en danger entre leurs mains. Déjà, disoit il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin : alors se trouvant les maîtres, par l'éloignement des Grands et des Princes du Sang, ils éteindront le reste de la Famille Royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

Les Conjurés se lient par serment.

» Pour moi, ajouta la Renaudie, » avec véhémence, je jure, je pro- » teste, je prends Dieu à témoins que » je ne penserai, ne ferai, ne dirai » jamais rien contre le Roi, contre » la Reine sa mère, contre les Princes » ses frères, ni contre ceux de son » sang ; mais que je défendrai jusqu'au

» dernier soupir la majesté du Trône, » l'autorité des Lois et la liberté de » la Patrie, contre la tyrannie des » etrangers «. Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistans : ils en firent le serment, qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main, en signe d'union ; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécation les perfides qui seroient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devoit être à Blois, le 15 Mars : après cela, chacun partit pour la Province qui lui étoit assignée.

François II, 1560.

Tout réussissoit à souhait : les Guises amenèrent le Roi à Blois, où ils lui procuroient des amusemens, et vivoient dans une sécurité profonde. Pendant ce tems, les levées se faisoient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à dire, que les soldats s'enrôloient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du Capitaine qui les soudoyoit. Déjà ceux des Provinces

Sur quelques soupçons la Cour est transférée de Blois à Amboise.

*De Laplace, liv. II.*

François II. 1560.

les plus éloignées étoient en mouvement ; ils avançoient par pelotons, qui grossissoient à mesure qu'ils approchoient, et le centre du Royaume se remplissoit de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnoient rien : ils recevoient bien quelques avis des pays étrangers ; on leur mandoit de se tenir sur leurs gardes, qu'il y avoit un complot formé contr'eux ; mais on ne leur donnoit ni lumières ni détails ; néanmoins, sur ces foibles indications, par précaution, ils transférèrent la Cour de Blois à Amboise. C'étoit une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté ; et ces hommes si habiles alloient se laisser surprendre, si le Chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La conjuration est découverte

La Renaudie logeoit à Paris chez un Avocat nommé Avenelles, son ami : celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédoient chez son hôte, eut quelques soupçons ; il les communiqua à la Renaudie, qui lui avoua

François II 1560.

la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paroît s'échauffer pour le succès de l'entreprise ; mais roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au Secrétaire du Duc de Guise, qui étoit alors à Paris. Sans délai le Secrétaire envoie Avenelles à Amboise; on l'intéroge, et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

Précautions des Guises.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du Roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensoient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvoit leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect ; ils ne savent si en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avoit dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart,

François II. 1560.

esprit brouillon, de ces hommes entreprenans, qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses : avec lui étoient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots pouvoient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures.

Le Conseil rencontra plus juste en conjecturant que les Châtillons devoient être mieux instruits. La Reine mère, à la prière des Ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances : peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du Roi, empêcher qu'ils n'aidassent les Conjurés : de leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvoit être qu'avantageuse à l'exécution.

Ils veulent gagner les Peuples par la douceur.

Introduit dans le cabinet de la Reine mère, l'Amiral parla vivement contre la mauvaise administration ; il insista principalement sur le mécontentement des Peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avoit à

craindre de l'esprit de discorde qui s'emparoit de toute la Nation. Il plaida la cause des Réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du Concile, les peines capitales décernées contr'eux. Les plus modérés du Conseil, du nombre desquels étoit le Chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un Édit en faveur des Calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les Prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de Religion, avoient formé des complots contre le Roi, la Reine, ses Frères et ses Ministres; ceux qui avoient arraché les coupables des mains de la Justice, pillé les finances du Roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 Mars.

François II. 1560.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien: la Renaudie, sur le transport de la Cour de Blois à Amboise, avoit changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, et fixé l'exécution au 16, au lieu du 15. Le Prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devoient être cachés, tant dans la ville que dans le

Les Conjurés avancent toujours.

François II. 1560.

château, pour seconder à tems les tentatives du dehors. Le Duc de Guise, aussi fécond en ressources, voyoit le péril sans se déconcerter : il n'omit aucune des mesures qu'il pouvoit prendre dans l'incertitude où il se trouvoit ; il dépécha aux Gouverneurs des Provinces des ordres d'arrêter les gens armés qui prenoient le chemin d'Amboise : il envoya des Officiers lever des troupes, et écrivit à la Noblesse la plus voisine, de venir incessamment se ranger auprès du Roi. En même tems il écartoit ceux qui lui étoient suspects, en leur donnant des commandemens au loin, et des commissions honorables. Des précautions si bien prises auroient néanmoins échoué par l'opiniâtreté des Conjurés, si l'un d'eux n'eut livré le plan des opérations. Alors Guise n'agit plus en aveugle ; il sut de quel côté devoient venir les plus grands efforts ; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagêmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il falloit y opposer.

Le Roi marque quelque défiance de ses oncles.

Le jeune Roi voyoit ces mouvemens, et ne savoit qu'en penser

Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passoit toujours quelques doutes jusqu'à lui; et au besoin, son bon sens tout seul suffisoit pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvoit le regarder personnellement. *Qu'ai-je fait à mon Peuple, qui m'en veut ainsi*, disoit-il quelquefois au Duc et au Cardinal? *Je veux entendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais*, ajoutoit-il, *mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerois que pour un tems vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on en veut.* Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve; au contraire, le Duc profita des troubles pour obtenir la dignité de Lieutenant-Général du Royaume: les Lettres en furent expédiées le 17 Mars.

François II. 1560.

De Serres, tome I, page 662.

Le Labour. t. I, p. 520.

Mém. de Condé, t. I, page 357.

Dès le 16, les gens de la Renaudie parurent: ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de Calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix; et un air suppliant, devoit entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une

Les Conjurés se présentent à Amboise.

François II. 1560.

requête au Roi Si on leur laissoit le passage libre, ils se flattoient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auroient été soutenus, devoit accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie répandue autour de la ville pénétreroit par les brêches des remparts et les jardins du château. En même tems les Conjurés entrés dans Amboise depuis quelques jours, à la suite des Châtillons et du Prince de Condé, tous gens d'exécution, avoient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter, et, en cas de résistance, de les tuer sur le champ. Le Prince de Condé se seroit mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du Roi, il auroit fait, sous le nom du Monarque, le procès aux Ministres et à leurs adhérens, et se seroit emparé du Gouvernement.

Ils sont repoussés.

Instruit du plan d'attaque, le Duc de Guise dresse en conformité son plan de défense ; il change la garde du Roi, et fait murer les portes désignées. Ne voulant pas laisser oisifs

le Prince de Condé, les Châtillons et leurs complices qui auroient bien pu, pendant qu'il se défendoit de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent: tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur, est pendu aux fenêtres et aux crenaux du château, afin d'intimider les autres.

François II, 1560.

Mais peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les Conjurés avançoient toujours : une troupe n'étoit pas plus tôt défaite, qu'une autre la remplaçoit; tantôt ils résistoient ouvertement, tantôt ils fuyoient et se cachoient pour attendre du renfort : la Renaudie parcouroit la campagne, accompagné d'un seul homme; il pressoit les uns, retardoit les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné

La Renaudie est tué.

François II. 1560.

par un parti de Royalistes ; il se défend avec intrépidité, tue de sa main le premier qui a la hardiesse de l'approcher ; mais il tombe lui-même frappé de loin d'une balle, et expire à l'heure même : son corps porté à Amboise, fut attaché à une potence, avec cette inscription : *Chef des rebelles.*

Les efforts des Conjurés crus épuisés, se renouvellent.

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée ; en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux Conjurés, le Chancelier, malgré les Guises, fit passer un Édit, par lequel le Roi accordoit une entière amnistie à ceux qui avoient pris les armes, plutôt, disoit-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt, et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au Roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet Édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa Province.

Ils sont punis.

*Mém. de la Viellev. t. IV, p. 204*

Mais pendant que le plus grand nombre s'en retournoit en paix, un reste de Conjurés, croyant trouver la vigilance de la Cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour

s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville. Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur ; ils firent révoquer l'amnistie. Le Roi commanda les arrêts au Prince de Condé : des ordres furent expédiés aux Gouverneurs des villes, Commandans et Capitaines, de mettre leurs troupes en campagne, et de faire main basse sur tout ce qu'ils rencontreroient. Ceux qui se retiroient paisiblement sous la sauve-garde de l'Édit, ne furent pas exceptés ; on les arrêtoit sur les routes, et on les traînoit en prison : à la moindre résistance, ils étoient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attiroit ce cruel traitement.

François II, 1560.

Quelques Officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avoient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même, il n'y eut point de grâce ; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée ; le sang

François II. 1560.

ruisseloit dans les rues, et les bourreaux ne pouvoient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetoit, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

On fait le procès aux plus considérables.

Mém. de la Vieillev. t. IV. p. 187

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des Conjurés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut Castelnau, Gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'étoit livré lui-même sur la Foi du Duc de Nemours. Celui ci ayant rencontré Castelnau à la tête d'un escadron de rebelles, avant que de le charger, éleva la voix et lui demanda, comme à un homme qu'il estimoit, pourquoi il le voyoit les armes à la main contre son Roi. » Notre dessein, répondit Castelnau, » n'est pas de faire la guerre à notre » Roi, mais de lui présenter nos très- » humbles remontrances contre la ty- » rannie des Guises. *Est ce ainsi*, re- » prit le Duc de Nemours, *que l'on* » *doit aborder un Roi, et lui présenter*

» *les vœux de son Peuple ? Si vous* François II. 1560.
» *voulez poser les armes, je vous pro-*
» *mets sur ma foi de vous faire parler*
» *au Roi, et de vous ramener en sû-*
» *reté*«. Nemours en fit le serment et le signa : Castelnau le suivit ; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers : en vain le Duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grâce ; les Ministres lui répondirent constamment, que mal à propos il avoit donné sa parole, et que le Roi n'étoit pas obligé de la garder à un rebelle : *Ce qui causa*, dit le Maréchal de la Vielleville, *un grand crèvecœur et mécontentement au Duc de Nemours, qui ne se tourmentoit que pour sa signature; car pour sa parole, il eut toujours donné un démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant étoit vaillant Prince et généreux.* Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve. *Ibid.* 191.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa Religion, et aux yeux des partisans de la cause, en héros e la patrie. Avec lui moururent

François II. 1560.

plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seuls causes de leur malheur.

Singulière justification du Prince de Condé.

Le Prince de Condé, violemment soupçonné, mais peu chargé par la Bigue, Secrétaire de la Renaudie, et par d'autres Conjurés qu'on avoit appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le Roi lui donna audience devant toute la Cour, et les Ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié ; il finit par cette protestation : *Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter les François contre la personne sacrée du Roi, et que je suis auteur de la conspiration, renonçant au privilège de mon rang, je suis prêt à le démentir par un combat singulier.* *Et moi*, reprit le Duc de Guise, *je ne souffrirai pas qu'un si grand Prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second.*

Ainsi finit, par une scene presque comique, un des plus tragiques événemens que fournisse notre Histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un Auteur contemporain, *il y eut plus de mal-contentement que de huguenotrie.* C'est en effet ce que protestèrent les prétendus Réformés, dans les Écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la Religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des États, dans lesquels on auroit pu modérer les Edits portés contre les Calvinistes.

François II, 1560.

Opinion du tems sur la conspiration d'Amboise.

*Mém. de Condé, t. I, p.* 347.

*De Thou, liv. XXV.*

*Davila, liv. II.*

Au contraire, dans les Écrits envoyés sous le nom du Roi aux Parlemens, aux Gouverneurs des Provinces et aux Princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration étoit formée contre lui, contre la Reine sa mère, et ses frères, pour changer la Religion, et établir en France une République semblable à celle des Suisses : chacun en jugea comme il étoit affecté. Le Connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au Parlement le rapport de ce qui

François II. 1560.

s'étoit passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvoit dire pour et contre. On lui avoit donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles, de le rendre odieux au Roi, s'il approuvoit les Conjurés, et suspect à ses amis, s'il les condamnoit. Il rendit brièvement compte du fait, et ajouta, pour toute réflexion, que les Conjurés étoient en faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le Roi avoit-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses Ministres.

Grand nombre de personnes qui désiroient le sucoès de la conjuratio.

Mais le Connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiroient; et par son silence, il laissa croire qu'ils étoient en faute eux mêmes, d'avoir, par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étoient pas de la conjuration, n'auroient pas été fâchés qu'elle réussît : ils ne se déclarèrent pas, mais on lisoit ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des

gens qui n'en avoient peut-être pas entendu parler.

François II. 1560.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva beaucoup plus grand qu'on ne pensoit. *Je vis*, dit Brantôme, *des Huguenots qui disoient: Or hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit bonne et sainte.*

Brantôme, tome VIII.

Compassion générale pour les coupables.

Les criminels qu'on avoit retenus en prison malgré l'amnistie, trouvoient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenoit à tâche, dans les couversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvoit les justifier entièrement. Chacun s'empressoit à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la Cour; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, s'étant sauvé après les autres, écrivit au Cardinal : *La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande douleur, par le chagrin*

François II. 1560. *que nous savions qu'elle occasioneroit à votre Eminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards, et dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous les ramener bien accompagnés.* Le Prélat, qui étoit timide, ne méprisa pas cette ironie. Dès ce moment, les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des Calvinistes; ils firent même donner un Édit, qui portoit abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la Religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'Église.

Mort du Chancellier Olivier.

*D'Aubigné, t. II, c. 16.*

*Mém. de Tav. p. 222.*

*Mém. de la Vieillev. t. IV, p. 93.*

La dernière victime que la mort frappa à Amboise, fut le Chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration: en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montroit pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les Princes Lorrains auroient désirée. Le Cardinal vint lui rendre visite un moment avant sa mort; mais le Chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria, en se tournant vers la muraille: *Ah! maudit Cardinal, tu te damnes, et tu nous fais aussi tous damner.*

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avoit passé par tous les grades de la Magistrature ; grand Poëte, mais Poëte grave et Philosophe, de mœurs austéres, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le Royaume, s'il eut été possible, des maux qui le menaçoient : il dut son élevation à la Reine mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvoient bien affermis, ils dédaignoient de lui communiquer les affaires ; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées, et auxquelles les Historiens donnent des causes si différentes.

François II. 1560.

L'Hôpital le remplace

*Mém. de la Vieillev. t. IV, p. 184*

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles, qui en font un monstre, ni sur les panégyriques, qui lui prodiguent toutes les vertus : elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme Reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa Cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisoit lui-même

Caractère de Catherine.

*Brantôme.*

François II. 1560-1. partie de cette Cour. Elle étoit belle, de riche taille, majestueuse et prévenante : sans cesse environnée d'un cortège nombreux des premières Demoiselles de son Royaume, elle se divertissoit avec elles à la pêche, à la chasse, à la danse, et aux ouvrages de soie, qui, avec la conversation, étoient l'amusement le plus commun des cercles.

Elle aimoit tous les Arts, et les protégeoit. L'Etranger comme le François étoit surpris, en arrivant à sa Cour, de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvoient relever sa famille ou sa personne. C'étoit elle qui se chargeoit de présenter au Roi ses enfans, les Gentilshommes de son Royaume, et elle le faisoit avec cet air d'intérêt qui éloigne la timidité et attire la confiance : sa Cour, en un mot, étoit libre, gaie, folâtre, même au milieu du sérieux des guerres et des sombres fureurs du fanatisme.

Mais souvent la liberté dégénéra en licence : Catherine ne veilloit pas d'assez près sur cette jeunesse vive et sensible, ou plutôt elle lui souffroit

trop un goût de galanterie, dont on prétend qu'elle n'étoit pas éloignée elle-même: on l'accuse aussi de s'être servi des charmes de ses filles d'honneur, et d'avoir autorisé, du moins par une trop longue patience, leurs complaisances criminelles, pour enchaîner dans le repos les Princes et les Grands dont elle redoutoit le courage. Quoiqu'il en soit de cette imputation, il est du moins certain que c'est à son règne qu'a cessé l'austère bienséance de l'ancienne galanterie Françoise, chassée par la fureur de la parure et des ajustemens: la pudeur en souffrit; et comme toutes les vertus se tiennent, à la généreuse franchise de nos ancêtres succédèrent la ruse et la finesse, qui, sous une Reine Italienne, s'accréditèrent aux dépens de la bonne foi.



Comme mère des Rois, tutrice de ses enfans, et Régente du Royaume; le caractére de Catherine est encore un probléme pour les esprits non prévenus: elle étoit plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un Chef, elle avoit toute l'astuce de son sexe et de son pays;

François II. 1560.

elle ne fut ni méchante, pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle; ses vertus et ses vices dépendirent toujours des momens et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise, et long-tems depuis, la Reine mère, entraînée par la rapidité des événemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux Religionnaires, elle recevoit leurs écrits, et les lisoit avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guises, elle se livroit à eux, jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II son fils, ce fut le même caractère, foiblesse et variation.

Assemblée de Fontainebleau.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du tems; c'étoit-là sa marche ordinaire. Ces sortes de convocations eurent toujours sous son administration les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau; on devoit, dans

dans des conférences pacifiques, y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé, et procurer, s'il étoit possible, une tranquillité durable. Le Ministère y appela les Princes, les plus puissans Seigneurs, les Chevaliers de l'Ordre et les principaux Magistrats : elle fut convoquée pour le 21 Août. François II. 1560.

Mais dans cet intervalle, les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorenci, ils achetèrent un procès contr'eux : la sagesse du Parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit ; mais les Montmorenci gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avoient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége : au lieu de s'y rendre, le Prince de Condé alla à Nérac se plaindre au Roi de Navarre son frère, des mauvais traitemens qu'on lui avoit fait essuyer à Amboise, et

François II. 1560.

l'engager à se joindre à lui pour en tirer vengeance. Les Montmorencis et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du Roi, se présentèrent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie, et prêts à repousser la force par la force.

*Comment. tom. I. p. 37*

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devoit produire des événemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre : les rivaux entrèrent à tour de rôle sur la scène ; ils recitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la Religion et l'État ; tout le mal, ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent, cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation reciproque des moyens de se nuire ; et après bien des débats, bien des discussions qui n'éclaircirent rien, ne remedièrent à rien, on conclut qu'il seroit au plus tôt assemblé un Concile national, que l'on convoqueroit aussi les Etats du Royaume, et que, jusqu'à ce tems, les choses resteroient comme elles étoient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croiroit que l'intention des Princes Lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigeroit. Ceux qui penchent pour ce sentiment, s'appuient sur les mesures que prirent les Guises après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'Etat. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les Commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés, le Roi de Navarre et le Prince de Condé ; et quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les Princes aux Etats : mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le Prince de Condé, que quand ils le virent recommencer ses intrigues, quand ils surent que les troubles se renouveloient par-tout ; qu'on couroit déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres Provinces;

François II. 1560.

Projet des Guises et des mécontens.

*Mém. de Tavannes*, p. 133.

François II. 1560.

De Laprieze, liv. III.

quand enfin ils furent certains qu'il y avoit un complot formé pour les chasser de la Cour et les perdre. Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un Gentilhomme Gascon, nomme la Sague, que le Prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passeroit. Ces lettres ne contenoient rien d'essentiel en apparence; c'étoient de la part des Montmorencis des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, Vidame de Chartres, leur offroit aussi ses services, s'ils entreprenoient quelque chose pour le bien du Royaume, offres épuivoques, qu'on ne pouvoit cependant taxer de crimes: mais la Sague, menacé de la torture, parla; il avoua qu'il y avoit une nouvelle entreprise formée pour le temps des États fixés à Orléans; que le Roi de Navarre et le Prince de Condé devoient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers er de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence; enfin exciter un cri général,

qui demanderoit la disgrâce des Guises ou leur mort.

François II. 1560.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du Vidame de Chartres : ce moyen ayant fait paroître des caractères invisibles auparavant, on y lut de la main de Dardois, Secrétaire du Connétable, que son maître étoit toujours déterminé à faire périr les Lorrains; qu'il espéroit y réussir malgré le Roi, par son crédit aux États, et qu'il ne falloit plus tergiverser, mais attaquer les Ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le Vidame de Chartres ; ce Seigneur étoit aimable et galant ; il passoit pour avoir plu à la Reine mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises, que depuis qu'il crut le Duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité ; il fut traité fort durement dans la prison : les Guises le tinrent long tems incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment que par un retour

*Mém. de Condé, t. I.*

François II. 1560. Embarras des Bourbons. *Casteinau, liv. II. De Laplace, liv. III.*

de fortune il alloit triompher de ses ennemis.

C'étoit un zélé partisan enlevé aux Princes de Bourbon, qui se trouvoient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérées du Roi ne leur permettoient pas de s'absenter des États, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels. Le Prince de Condé, qui n'avoit rien à perdre, consentoit à en courir les risques; mais le Roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentoit la conscience assez nette, ne vouloit pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint à ce sujet plusieurs conseils, La Duchesse de Montpensier, confidente de la Reine mère, avoit sous main fait passer un avis qui étoit goûté de plusieurs; c'étoit en même tems que les Bourbons partiroient pour les États, de surprendre les enfans du Duc de Guise, et de les enfermer à Sedan, pour s'en servir d'otages: il y avoit encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que Condé restât en sûreté, pendant que le Roi de Navarre iroit à Orléans. La Dame

de Roye, belle-mère du Prince, et Éléonore son épouse, pleine de frayeur, insistoient vivement sur ce dernier parti : on balança long-tems, on pesa les dangers et les ressources ; mais enfin la mauvaise fortune du Prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les États devoient se tenir à la fin d'Octobre.

François II, 1560.

États d'Orléans.

Les États du Royaume, tels qu'aime à se les représenter tout François convaincu de la bonté de ses Rois, et du respectueux attachement des Peuples, sont l'assemblée du père et des enfans, qui traitent en commun des intérêts de la famille : le Prince y porte une ame attendrie sur le besoin des malheureux, des projets de bienfaisance, un esprit de conciliation et de justice, et un cœur disposé à se laisser émouvoir par les plaintes de l'opprimé. Les Ministres de la Religion, les Grands du Royaume, les Députés des Provinces et des Villes, organes sacrés de la République recommandée à leurs soins, présentent avec confiance les vœux de la Patrie, qui s'explique par leur bouche. La

François II. 1560.

vérité approche du Trône sans être déguisée par la flatterie, ni rendue odieuse par le murmure; et la majesté du Souverain, au milieu des sujets soumis et dociles, ne conserve que l'éclat qui attire la vénération, sans imprimer la terreur.

Mais il faut pour cela que le Roi n'ait pas contre son Peuple des préjugés qui altèrent sa tranquillité, comme en avoit François II. Ce Prince infortuné, depuis le moment qu'il étoit monté sur le Trône, n'avoit vu autour de lui que perfidie et trahisons: on lui remplissoit l'esprit d'idées funestes; et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-huit ans, il voyoit, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des Grands de son Royaume.

Le Roi arrive à Orléans.

La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la Cour sur la santé du Roi et sur les évènemens qui se préparoient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnoit, glaça tous les cœurs: la

ville fut remplie de soldats ; on posa des corps de garde à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques. François II. 1560.

C'étoit avec ces préparatifs qu'on attendoit les Princes de Bourbon : le Roi avoit envoyé au devant d'eux le Cardinal de Bourbon leur frère, les assurer de sa part qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevoient en route, ils flottoient entre la crainte et l'espérance ; mais quand ils auroient voulu reculer, ils ne le pouvoient, parce que des compagnies de cavelerie chargées de veiller sur leur conduite, les investissoient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre. Les Bourbons s'y rendent.

Aussitôt ils se présentent chez le Roi ; dès l'entrée tout leur annonce la colère du Souverain : les Courtisans les évitent ; aucun ne leur fait cortège ; les Ministres les regardent d'un air froid ; le Roi prend un visage sévère, reproche au Prince de Condé, en peu de mots, les crimes dont on Le Prince de Condé est arrêté. *Castelnau, liv. II.*

François II. 1560. l'accusoit, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter.

On lui fait son procès. Tout étoit prêt pour appuyer ce premier éclat. Le Maréchal de Saint-André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des Calvinistes, avoit rapporté des informations à la charge du Prince : beaucoup de témoins déposoient qu'il avoit fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étoient saisis, ses complices dans les fers ; il ne s'agissoit plus que de juger : on établit à cet effet un Tribunal, composé du Chancelier et de Commissaires tirés du Parlement de Paris ; en vain le Prince réclama le droit d'être jugé par le Roi à la tête des Pairs du Royaume et du Parlement, toutes les Chambres assemblées ; il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il seroit déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-Majesté. Il demanda un conseil ; cette grâce, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses Avocats, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du Roi, comme une réponse judiciaire, et le

Tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

François II, 1560

On demande en vain sa grâce.

*Le Laboureur, tome I, pag. 512.*

*Mém. de la Vieilev. tome IV, page 249.*

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenoient néanmoins du tems, et reculoient la conclusion. Les parens et les amis du Prince profitoient de ce tems précieux, pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye, son épouse, jeune Princesse, mère de plusieurs enfans, se jetoit, fondante en larmes, aux pieds du Roi, qui lui répondoit sèchement: *votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la vie.* On alloit aux Guises; ils disoient: *Il faut, d'un seul coup, couper la tête à l'hérésie et à la rebellion.* Le Roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le Cardinal de Lorraine, qui le rebuta durement.

Le Roi de Navarre court risque de la vie.

*D'Aubigné. Cayet. La Planche.*

Mais pendant qu'il sollicitoit vivement pour son frère, il courut lui même risque de la vie. Bourbon avoit été averti secrètement qu'il lui viendroit un ordre de se rendre promptement chez le Roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du Monarque, des gens apostés devoient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre

François II. 1560.

vint ; le Roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir ; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser, *J'irai*, dit-il à un de ses confidens ; *je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie ; si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le désir de la vengeance.* Il alla chez le Roi, écouta tranquillement, répondit avec modestie, et se retira sans aucun mal: en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria avec indignation, en parlant du jeune Roi François II : *O le lâche ! O le poltron !*

Le Prince de Condé condamné à mort.

*Le Labour. t. I, p.* 512.

Cet attentat plein de noirceur fait frémir, sur-tout quand on songe qu'il fut conseillé à un Roi enfant, dont la santé chancelante s'affoiblissoit tous les jours, et que le saisissement inséparable d'une pareille exécution pouvoit précipiter dans le tombeau; mais loin de ménager son état, les Guises ne songeoient qu'à en profiter pour consommer leur entreprise. Le Prince de Condé fut condamné à mort : quelques uns des Commissaires avoient

déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le Roi, qui languissoit depuis un mois, étoit dans un extrême danger.

François II, 1560.

Mort de François II.

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du Prince restèrent en suspend : pour lui, déterminé à tout, il avoit toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de la crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans mal intentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaieté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avoit interdit la vue, des lettres pleines de consolations; il ne plia pas dans sa disgrâce, à plus forte raison lorsque l'extrémité du Roi lui donna quelques espérances. Sollicité dans cet instant de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : *Il n'y a meilleur moyen d'appointement, qu'avec la pointe de la lance.* Disposition funeste, qu'il auroit payée de sa vie, si François II n'eut été rapidement emporté. On convient

*Vie de Coligny*, l. III.

François II 1560.

assez que sa maladie devoit le conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 5 Décembre, trop jeune et trop affoibli par ses infirmités, pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

Intrigues pour le gouvernement.

Ceux qui connoissent l'inquiète activité des ambitieux, imaginent aisément que le tems de la maladie de François II ne s'écoula pas sans intrigues pour le gouvernement. Il mouroit au moment que les deux premiers Princes du Sang, l'un étoit prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse Majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, trembloit pour sa propre vie : au moment que deux partis puissans se choquoient, l'un soutenu par une faction affoiblie, mais qui voyoit à sa tête les premiers de la Nation; l'autre appuyé des Guises simples Princes étrangers, mais qui avoient gagné presque tous les députés des États Généraux, alors assemblés.

Le trône alloit être occupé par un Roi de dix ans: il falloit une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés, du moins une apparence de trève qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le Royaume. C'étoient-là les reflexions qui agitoient la Reine mère, et la jettoient dans le découragement : elle fondoit en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés.

Charles IX, 1560.

*De Thou, liv. XXVI. Davila, liv. II.*

Dans cette perplexité, elle appela le Chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité : il lui fit sentir que mère du Roi, faite pour donner aux François, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'État, il ne lui convenoit pas de se servir d'instrument à la passion des partis ; qu'il falloit balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutoit-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée ; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les

La Reine mère s'en saisit

Charles IX 1560.

droits des Princes du Sang ne prévalent ; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudroient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressoient la Reine de faire exécuter la sentence contre le Prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en étoit encore maîtresse, la Maison de Bourbon, qui s'élevoit dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasseroit du trône. Ils offroient, pour soutenir l'exécution, leurs personnes, leurs amis, la puissance des États dont ils étoient maîtres, et tous les Catholiques : de son côté, le Roi de Navarre promettoit égards, déférence, soumission entière, si la Reine vouloit suspendre le coup qui menaçoit la tête de son frère, et peut-être la sienne.

Elle en fait part au Roi de Navarre.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les Princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avoient essuyés sous le dernier règne, vouloient

Charles IX 1560.

se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudroient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le Roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposoit à la mauvaise volonté de ses ennemis, et en lui abandonnant quelque partie de l'autorité; de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la Reine mère se trouva Régente, sans qu'on voie que les Etats Généraux y aient contribué. Le Roi de Navarre fut déclaré Lieutenant Général du Royaume : les Guises restèrent à la Cour, ce qui étoit déjà beaucoup, et ils y devinrent très-puissans; ce qu'on n'auroit jamais prévu; enfin, le Prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le tems convenu pour son entière justification.

Retour du Connétable et son caractère.

Les disgrâciés revinrent, entr'autres le Connétable Anne de Montmorenci. Ce Seigneur fut fameux sous quatre règnes. Honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de Cour, et

harles IX. 1560.

fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrâce en montant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Il fut maltraité sous François II, et ne reprit à la Cour, sous Charles IX, son rang et les fonctions de sa charge, que pour finir tragiquement une vie si traversée.

Brantôme, tom. VII.

Anne avoit une fermeté à l'abri de ces vicissitudes de la fortune : chose rare dans un Courtisan ! Il regardoit la disgrâce plutôt comme une suite nécessaire de la grandeur, que comme l'effet des mauvais offices, et il en témoignoit peu de ressentiment. Également indifférent sur le sort des armes, dont il eut souvent à ss plaindre, il ne se décourageoit pas plus d'une défaite, qu'il ne s'enorgueillissoit d'une victoire. A cette égalité d'ame, qui rend supérieur aux évènemens, le Connétable joignoit un attachement inviolable à la Religion. Il faut voir, dans Brantôme, jusqu'où il portoit la fidélité à observer les pratiques qu'il s'étoit imposées.

*Le Connétable*, dit cet Ecrivain, ne *manquoit jamais à ses dévotions et à ses prières, car tous les matins il ne*

*failloit de dire et entretenir ses patinôtres par les champs, aux armées, parmi lesquelles on disoit qu'il falloit se garder des patinôtres de M. le Connétable ; car en les lisant et en marmotant, lorsque les occasions se présentoient, comme force débordemens et désordres y arrivent maintenant, il disoit : allez moi prendre un tel ; attachez celui là à un arbre ; faites passer celui là par les piques ou les arquebuses tous devant moi ; taillez moi en pièces tous ces marauts, qui ont voulu tenir ce clocher contre le Roi ; brûlez-moi ce village ; boutez moi le feu partout à un quart de lieu à la ronde. Et ainsi tels et semblables propos de justice ou police de guerre proféroit il, sans se débaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il les eut parachevés, pensant faire une grande erreur, s'il les eut remis à dire a une autre heure, tant il y étoit conscientieux.* Brantôme ajoute qu'il jeûnoit tous les Vendredis.

Dans ce récit, outre l'exactitude aux devoirs religieux, on remarque la sévérité de la discipline, dont le Connétable ne s'écarta jamais. C'étoit autant zèle pour son devoir, qu'amour

Charles IX
L. 1560.

général du bon ordre, qui ne lui permettoit pas de voir de sang froid du relâchement dans aucun état. *Quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bronchoit devant lui*, continue Brantôme, *il le savoit bien relever. Ah! comment il repassoit les Capitaines, quand ils failloient à leurs charges, et qu'ils vouloient faire les suffisans, et vouloient encore répondre; et Messieurs les Conseillers et Présidens, et gens de Justice, quand ils avoient fait quelques pas de Clerc, la moindre qualité qu'il leur donnoit, c'est qu'il les appeloit ânes, veaux et sots.* Aussi étoit il craint comme un homme sans égards et sans ménagemens, *étant le Seigneur du monde qui étoit un grand rabroueur*, d'autant plus redouté encore, qu'à la réprimande il joignoit le malin plaisir d'aimer à troubler, à déconcerter, à réduire au silence.

*Brantôme,*

Il tenoit de la nature ce caractère roide et inflexible; mais l'éducation sévère qu'il avoit reçue y ajouta beaucoup. *Quand il partit pour aller en Italie faire ses premières armes, son père ne lui donna que cinq cents livres, avec de bonnes armes et de bons*

*chevaux, afin qu'il pâtit et n'eût toutes ses aises, en enfant de bonne Maison, et apprît à conduire bien son fait et avoir de l'industrie, et faire de nécessité vertu; aussi disoit il que nul ne peut jamais bien savoir, qui ne sait pâtir.* Ainsi, accoutumé de jeunesse à n'être point ménagé, le Connétable ne ménageoit pas non plus les autres : cependant, malgré sa dureté, *le bon homme n'étoit pas ennemi de la beauté ni de l'amour*; il se plaisoit à table, et aimoit les propos joyeux, et *disoit le mot pour rire au souper de la Reine, avec elle, lorsqu'il l'alloit voir.* Charles IX. 1560.

Anne de Montmorenci étoit vaillant et intrépide, mais plus soldat que Général; il entendoit les finances : avec un bon jugement et une excellente mémoire, il étoit encore grand travailleur. On ne peut lui reprocher qu'un peu trop d'avidité pour acquérir des richesses, et trop d'attachement à celles qu'il possédoit; du reste il étoit plein de probité et de droiture, bon François, et inviolament attaché au bien du Royaume.

Eloigné de la Cour sous François II,

Charles IX. 1560.

il y revint aussi-tôt que ce Prince fut mort, désiré par la Reine mère et par le Roi de Navarre, pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps de garde, et congédia les troupes qui étoient aux portes. *Je veux*, dit-il, *que désormais le Roi aille en sûreté, sans garde, par tout son Royaume.* S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main; et saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échaper des larmes. *Sire*, lui dit-il, *que les troubles présens ne vous épouvantent pas; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, pour la conservation de votre couronne.*

Ces sentimens étoient vrais, et le Connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la Règence avec le Lieutenant-Général du Royaume. On régla et on tâcha de prevenir tout ce qui pourroit dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devoient être présentées au Roi de Navarre, d'autres à la Reine : elle avoit droit d'ouvrir les lettres, mais à condition d'en

conférer avec les Ministres, avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des Conseils, le nombre, et la qualité de ceux qui y seroient admis; la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avoit trait au gouvernement du Royaume.

Charles IX. 1560.

Fin des États d'Orléans.

*De Thou, l. XXVII. Davila, liv. II.*

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des États Généraux qui étoient à Orléans, comme simples spectateursde ce qui se passoit. Vraisemblablement ils n'avoient été convoqués sous François II, que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on vouloit tirer du Prince de Condé : ce projet échoué, ils devenoient inutiles. Cependant, comme ils étoient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose ; en conséquence le Roi s'y rendit avec toute sa Cour, et il écouta les discours du Chancelier et des autres Orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvoient intéresser alors, il insista principalement sur la paix, et s'attacha à prouver que la différence de Religion

n'étoit pas une raison pour la rompre.
Charles IX. 1560. Le Président de la Noblesse demanda la réforme de la Cour, du Clergé, de la Magistrature, et ne trouva que la Noblesse dans son devoir. L'Orateur du tiers Etat invectiva durement contre les Ecclésiatiques ; il fut vivement réfuté par l'Orateur du Clergé, qui à son tour exhorta le Roi à punir sans pitié les Sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Les Calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Par accommodement, l'Orateur fit des excuses publiques aux principaux Chefs, et les États furent remis au mois de Mai.

Les séances durèrent tout le mois
1561. de Janvier 1561. Outre ce que je viens de dire, on y parla des finances : le Roi de Navarre proposa de rechercher ceux qui avoient tiré de la Cour des gratifications excessives, et de les obliger à restitution. On sentoit bien que c'étoit un coup indirect porté aux Guises, nouveau germe de discorde, qui produisit des fruits amers à

à Fontainebleau, où le Roi se rendit au commencement de Février. Charles IX. 1561

Tout y sembloit d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le Prince de Condé fut appellé à la Cour; on le déclara innocent: il y parut en crédit et en faveur, dans l'éclat d'un homme qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventoient tous les jours de nouvelles manieres de mortifier les anciens Ministres: on les trouvoit encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'étoit que plaintes et murmures; enfin on en vint au point que le Roi de Navarre, le Connétable, les Châtillons et la principale Noblesse menacèrent de quitter la Cour, et d'aller à Paris faire déclarer par le Parlement le Roi de Navarre Régent du Royaume, si on ne chassoit les Lorrains.

Complot contre les Guises.

Le Roi interpose son autorité.

Les équipages défiloient déjà; tous les partisans des Princes étoient prets à monter à cheval, lorsque le jeune Roi, par le conseil du Chancelier, fit appeler le Connétable dans son appartement. Il y avoit quatre Secrétaires d'Etat disposés à écrire, en

Charles IX, 1561.

cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au Connétable de quitter la Cour, et lui enjoignit expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le Connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle ; il demeura. Le Roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seroient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

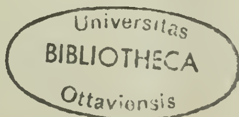
La Reine mère négocie : sa politique.

Ce fut toujours la ressource de Catherine ; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentoient, sans prévoyance et sans système, il étoit bien difficile que la Reine ne donnât des paroles que les événemens subséquens l'empêchoient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite, dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il étoit souvent comme impossible à la Reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance,

par exemple, sacrifier les Guises, c'étoit se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant, pour n'en pas appréhender une révolution dans la Religion et dans l'Etat. Lors au contraire qu'elle vit les Guises appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le Roi de Navarre lui même, se réunir avec le Connétable, et former dans le sein de la Cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux Calvinistes, pour se soustraire à l'empire que les Lorrains vouloient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres, les guerres amenèrent des traités, dans lesquels la Reine mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance : enfin, quand par la mort des principaux Catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le Roi, elle s'attacha sans retour à ce parti, et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la Reine mère suivit, sans peut-être se l'etre d'abord tracé.

Charles IX. 1561.





Charles IX, 1561.

Liaison des Guises avec l'Espagne.

*Mém. de Condé. liv. II. Lett. de Chantonnay*

Elle soutint les Guises dans cette première bourasque ; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi. On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, Roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la Reine mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce Monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux, sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenoit à la Cour un Ambassadeur, qui y jouoit le rôle de Ministre d'Etat, donnoit des avis, louoit, improuvoit, corrigeoit les projets, critiquoit et blâmoit hautement tout ce qui n'étoit pas conforme à ses vûes. Les Guises ne faisoient qu'un avec lui, et ils s'aidoient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La Reine, à qui une telle liaison étoit suspecte à juste titre, montroit des égards pour les Calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder, en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paroître pour la nouvelle Religion un goût de préférence, dont le Connétable, très attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla ouvertement contre les assemblées et les prêches, qui se faisoient même à la Cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre, qui changea le systême du Connétable, et le réunit aux Guises.

Charles IX, 1561.

Avec le Connétable.

Les Etats d'Orléans n'avoient pas été rompus, mais seulement prorogés au mois de Mai : en attendant qu'ils se rassemblassent, il fut statuéqu'on tiendroit dans chaque Province des assemblées particulières, pour préparer les affaires sur lesquelles on devoit délibérer dans les Etats.

L'assemblée de Paris, entre autres articles, proposa de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers Rois aux Guises, à la Duchesse de Valentinois, au Maréchal de Saint-André,

Charles IX. 1561.

et à toutes les sang-sues de Cour. Le maréchal se nommoit Jacques d'Albon, cadet d'une illustre famille de la Province Lyonnoise. Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissoit les talens d'un Général, et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé : il avoit la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et sur-tout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnoit à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluidités de toute espece, les richesses fondoient entre ses mains, et il étoit toujours embarassé ; aussi n'y avoit il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisoit journellement à sa fortune. On l'accusoit de pillages, de concussions ; et les Calvinistes lui en vouloient sur-tout, parce que, sous Henri II, il s'étoit montré avec la Duchesse de Valentinois, le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens.

Avec le Maréchal de Saint André. Qui il étoit.

*Téron. Brantôme.*

La Duchesse et le Maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parloit de les obliger à restitution : pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le Connétable, doublement inquiet de la demande des Députés de Paris, et parce qu'il avoit beaucoup reçu lui-même, et parce qu'un des fils avoit épousé une des filles de la Duchesse. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en vouloit d'abord à la Religion, ensuite à ses biens, en vain le Maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la Réligion ne couroit aucun risque; envain les Châtillons, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auroient obtenu des gratifications excessives, ne tomberoit jamais ni sur lui, ni sur les siens; il ne voulut rien entendre, et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du Connétable, du Duc de Guise, et du Maréchal de Saint-andré, fut appelée le *Triumvirat*.

Charles IX. 1561.

Triumvirat.

On fit courir alors un plan général d'une Ligue Catholique, formée pour

Projet d'une Ligue Catholique.

Charles IX. 1561.

Rec. de choses mém. tome II. page 135.

soutenir le Triumvirat. Philippe II, Roi d'espagne, en étoit déclaré chef: on devoit se servir de son entremise pour gagner le Roi de Navarre par des promesses. S'il résistoit, Philippe s'engageoit à faire passer des troupes vers son Royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus Réformés s'armassent en sa faveur, le Triumvirat se flattoit de pouvoir faire soulever les Catholiques par tout le Royaume; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des Religionnaires contre l'armée Espagnole qui entreroit en France, l'Empereur s'obligeoit à retenir les Protestans d'Allemagne par des Edits séveres; le Pape et les Princes d'Italie, à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France: ainsi les Calvinistes laissés sans défense, devoient être tous passés au fil de l'épée.

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé par la suite, paroît n'avoir été pour lors qu'une de ces pieces qu'on accrédite, afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il

Charles IX. 1561.

prête sans doute à ceux qu'il attaquoit, des projets bien au dessus de leurs idées ; mais en retranchant même du Triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Edit de Juillet.

*De Thou l. XXVIII.*

*Davila l. II.*

*Mém. de Condé t. I. Journ. de Brulart.*

*Cérémonial François, t. II, p. 550.*

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'État ; celui des Triumvirs avec les Catholiques, et celui des Mécontens avec les Réformés. La Reine qui se regardoit comme le centre de l'autorité, tâchoit de les réunir à soi ; pour cet effet, elle faisoit tenir des assemblées, elle demandoit des avis, s'adressoit aux Princes, aux Grands, aux Magistrats, et à tous ceux qu'elle croyoit pouvoir contribuer à la paix. *Mais*, disoit le Chancelier en plein Parlement. *le Diable s'étoit mis parmi les contestations de Religion* ; et il ajoutoit entre autres raisons, *que cela etoit venu de ce que nul n'avoit pensé à s'amender et réformer* C'étoit dire assez ouvertement que la Religion ne servoit que de prétexte, et personne n'étoit à portée de le savoir mieux que lui.

Charles IX. 1561.

Tant de conférences et de pourparler aboutirent à un Édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'Édit de Juillet : il avoit été précédé de quelques Ordonnances préparatoires, occasionnées par des émeutes et de petits combats entre Catholiques et Calvinistes, tant à Paris que dans les Provinces. Ces Lois particulières ne suffisant pas, la Cour résolut d'en établir une générale : pour cet effet, le Roi se transporta au Parlement : l'affaire fut agitée en sa présence, et la délibération se réduisit à trois avis. 1.° Suspendre les poursuites contre les Calvinistes jusqu'à la décision du Concile. 2.° Les punir du dernier supplice. Le troisième avis, mitoyen entre les deux premiers, fut de ne condamner à la mort que ceux qui feroient des assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'Édit.

On y statue d'abord, qu'il y aura paix, union et concorde par tout le Royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du Roi. Il est défendu aux Catholiques, et sur-tout

aux Prédicateurs, sous peine de mort; de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourroient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux Calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des Sacremens, que le rit de l'Église Catholique. Les Évêques connoîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier, ne pourront être condamnés qu'au bannissement; enfin le Roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Charles IX, 1561.

Les Calvinistes ne gagnèrent à cet Édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étoient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *complainte apologétique au Roi*, savoir, la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes*. Ainsi le Duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut, en sortant du Parlement: *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au*

*Pasquier, liv. IV, l. 10.*

*Mém. de Condé, t. I, p. 286.*

Charles IX. 1561.

*fourreau* : paroles remarquables, qui annonçoient les guerres sanglantes qu'occasionneroient les changemens faits à l'Édit. Plusieurs n'étoient point d'avis de renvoyer aux Evêques la connoissance du crime d'hérésie; mais le Chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du Tribunal des Evêques, il en auroit fallu un autre ecclésiastique, ce qui menoit à l'établissement de l'Inquisition.

Réconciliation de Condé et des Guises.

A l'aide de l'Édit de Juillet, on fit à la Cour des raccommodemens : le plus difficile étoit entre le Duc de Guise et le Prince de Condé : celui ci paroissoit toujours fort ulcéré contre le premier : le Roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. *Racontez*, dit le Roi au Duc de Guise, *comment les choses se sont passées à Orleans*. Le Duc le fit, en rejetant sur le défunt Roi l'emprisonnement du Prince. *Quiconque m'a fait cet affront*, dit Condé en se tournant vers le Duc, *je le tiens pour un mechant homme et un scelerat*. *Et moi aussi*, reprit le Duc; *mais cela ne me regarde pas.* Second spectacle que ces deux rivaux

donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

Charles IX, 1561.

États de Pontoise et de St. Germain.

Toute la France étoit en attente de ce que produiroient deux assemblées qui se tenoient, les États du Royaume et le Colloque de Poissy. Les Députés des États, convoqués à Pontoise au commencement de l'année, y travaillèrent long-tems par bureau, pour rédiger des demandes de leurs commettans, et en former leurs conclusions : ils se rendirent ensuite à Saint Germain, où le Roi fit l'ouverture des États. D'abord on s'y occupa beaucoup de rangs et de préséance ; le tems s'écoula ensuite en harangues.

Il sembloit qu'il y eut une conjuration formée contre le Clergé. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'Église, cet objet perpétuel d'envie. Le Peuple et les Courtisans, fidèles échos de leurs Orateurs, ne s'entretenoient que de projets à cet égard. Il falloit, disoient-ils, réduire les fonds ; un tiers bien administré et

Charles IX. 1561.

bien réparti devoit suffire à l'entretien des Ecclésiastiques, et le reste pouvant être employé à acquitter les dettes de l'État, donneroit moyen de diminuer les impôs. Les Chefs du Clergé sentirent bien que ce déchaînement avoit un motif; ils offrirent une somme payable en dix ans; c'est le premier *don gratuit* : la Cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les États finirent.

Colloque de Poissy.

Le Colloque de Poissy fit un plus grand éclat, et mérite aussi une attention particulière, parce que c'est une époque remarquable dans l'Histoire de nos troubles.

Pallavicin; Fra-Paolo,

Long tems avant qu'on prévît en France que la foi de nos ancêtres, universellement suivie dans le Royaume, seroit un jour exposée à des doutes et assujettie à des examens, l'Allemagne, couverte de sectes qui déchiroient son sein, avoit élevé sa voix pour obtenir un Concile. Le Pape Paul III, vivement pressé, l'indiqua à Mantoue, pour l'année 1537, mais le Duc, Souverain de cette ville, n'ayant pas voulu se prêter aux arrangemens qu'exigeoit une pareille assemblée,

le Pape la transféra à Vicence pour l'année 1538. Différens incidens firent surseoir jusqu'à l'année 1542, que Paul convoqua le Concile à Trente. Les Légats s'y rendirent; mais il n'y vint que très peu d'Évêques, ce qui fit différer jusqu'à l'année 1545. Il se tint huit cessions dans le courant des années 1546 et 1547. La peste faisant de grands ravages du côté de Trente, le Concile se transporta à Bologne, où se tint une neuvième cession. Tout languit ensuite jusqu'à la mort de Paul III, en 1549. Jules III, qui fut élu en 1550, rétablit le Concile à Trente, où la guerre l'interrompit après la seizième cession, en 1552. Ce ne devoit être que pour deux ans; mais Marcel II et Paul IV ne jugèrent point à propos de le continuer. Pie IV, leur successeur, auroit sans doute suivi leur exemple, sans les instances de la France, qui ne lui permirent pas de rester dans l'inaction.

Comme les Peuples d'Allemagne, ceux de France crurent le Concile général un remède infaillible à leurs maux; aussi Catholiques et Calvinistes

Charles IX. 1561.

le demandoient avec une égale ardeur. Tant que ce désir ne se manifesta que par des priéres, des remontrances, des plaintes et des écrits de quelques particuliers, le Pape tint bon, et le Concile resta suspendu. Quand il vit que l'empressement redoubloit, que la convocation d'un Concile devenoit le vœu de la Nation, et qu'au défaut d'un général on parloit sérieusement d'en tenir un national, ce Pontife donna sa Bulle pour rassembler le Concile à Trente, à Pâques de cette année 1561.

Il étoit déjà trop tard ; les lenteurs et les délais de la Cour de Rome avoient fait résoudre une conférence publique sur les points contestés entre les deux Religions : on fixa le tems au mois d'Août, et le lieu à Poissy, petite ville peu éloignée de Saint-Germain, où la Cour demeuroit. La partie fut si bien liée, que tous les efforts du Cardinal Hippolyte d'Est, envoyé Légat en France, et ceux de beaucoup de Prélats unis avec lui de sentimens, ne purent la rompre.

Raisons contre le Colloque.

Leur sentiment étoit qu'il y auroit de l'imprudence à exposer la Foi au

jugement d'un public prévenu, et peu instruit des matières théologiques; qu'outre les autres inconvéniens, ce seroit donner aux Ministres une espèce de droit de débiter ouvertement leur nouvelle doctrine. De deux choses l'une, disoient-ils; on veut ou prévenir le jugement du Concile, ou l'attendre : le prévenir, il y auroit de l'imprudence et du danger ; si on l'attend, la conférence devient inutile.

Charles IX. 1561.

*Comm. livre II et III*

Ces raisons étoient péremptoires, mais le Cardinal de Lorraine insistoit pour le Colloque. On lui prête dans ses instances l'envie de faire briller son éloquence, et le dessein, plus digne d'un Évêque et d'un Politique, ou de convertir les Ministres, ou de mettre aux mains les Protestans d'Allemagne avec les Calvinistes de France, sur la différence du dogme et du rit. On ajoute que le Cardinal de Lorraine et le Duc de Guise avoient formé de longue main ce projet, d'ôter aux Réformés François l'assistance des Allemands, et que ce fut pour y réussir qu'ils eurent des conférences et des entrevues furtives

Motifs du Cardinal de Lorraine en faveur du Colloque.

*De Serres, t. I. p. 690.*

Charles IX. 1561.

avec le Duc de Wirtemberg, regardé comme le Chef militaire des Protestans d'Allemagne, et qu'ils montrèrent tant d'empressement d'avoir des Ministres Luthériens au Colloque.

Ouverture du Colloque.

On passa tout le mois d'Août à agiter, sans convenir quelles matières seroient principalement l'objet des conférences publiques. Les Ministres Calvinistes demandèrent que les Evêques n'y assistassent point comme Juges, mais comme Parties. La Reine embarrassée, répondit que le Roi présideroit : réponse équivoque, qui leur laissoit l'espérance de l'égalité, sans ôter la supériorité aux Evêques.

Acteurs de la conférence.

*De Laplace, Pasquier liv. IV, l. 2.*

Le 9 Septembre, le Roi se rendit de Saint Germain à Poissy pour le Colloque; il étoit accompagné de la Reine mère, d'Alexandre, Duc d'Orléans, son frère, de Marguerite de France, sa sœur, des Princes du Sang, des grands Officiers de la Couronne, et des Ministres d'Etat : le reste de l'assemblée consistoit en cinq Cardinaux, environ quarante Evêques, plusieurs Docteurs Catholiques, et douze Ministres de la nouvelle Religion, choisis entre les plus

habiles. Le plus célèbre, celui qui porta la parole, et sur lequel tomba presque tout le poids de la dispute, étoit Théodore de Bèze, Ministre de Genève, bel esprit, grand Orateur, sur tout vif et heureux à la réplique, aussi propre à conduire une négociation, qu'à manier une question de Théologie.

Charles IX, 1561.

On ne manquoit pas non plus d'habiles gens parmi les Catholiques, entr'autres Claude d'Espense, Docteur en Théologie, d'un savoir profond, d'une rare sagacité, le premier des Théologiens de son tems pour suivre un raisonnement, l'appuyer de toutes les preuves dont il étoit susceptible, et démêler le vrai sens d'une proposition, malgré toutes les subtilités, les équivoques et les sophismes dont ses adversaires cherchoient à s'envelopper.

Discours du Chancelier.

La premiére séance fut ouverte par le Chancelier, qui, raisonnant à son ordinaire en simple Politique, insinua que les Catholiques devroient se relâcher sur quelques articles, pour ramener les Calvinistes. Ces accommodemens, en fait de Religion, ne

Charles IX. 1561.

plurent point aux Evêques ; et ils auroient bien voulu avoir le discours du Chancelier, pour lui faire, en tems et lieu, rendre compte de sa foi, déjà trop suspecte.

De Théodore de Bèze.

Quand il eut fini, on dit à Béze de parler : il s'avança au milieu de la salle avec ses collègues; et se mettant à genoux, les mains tendues vers le ciel, il proféra une prière pleine de force et d'onction, pour demander à Dieu son secours et ses lumières. Il fit ensuite sa profession de foi, se plaignit en termes touchans des rigueurs qu'on exerçoit contre ses frères, et parcourut les points contestés, fortifiant chacun de toutes les preuves que pouvoit lui permettre la rapidité du discours.

Rumeur qu'il excite

On l'écoutoit avec la plus grande attention, lorsque tombant sur le Sacrement de l'Eucharistie, il laissa échapper des expressions dont l'indécence fit frémir les Catholiques. On entendit aussitôt dans toute la salle une rumeur d'indignation, qui pensa le déconcerter ; il alla cependant jusqu'à la fin; mais à peine avoit-il achevé, que le Cardinal de Tournon

se leva, et prenant la parole avec cette émotion qu'inspire un zèle longtems retenu : » ce n'est dit-il, que » malgré moi, malgré la plupart des » Evêques ici présens, et par une » pure déférence aux volontés de Sa » Majesté, que nous avons consenti » à entendre ces nouveaux Evangé- » liques ; nous avions prévu que s'il » leur étoit permis d'exposer leurs » sentimens en public, ils profite- » roient de l'occasion pour vomir sans » pudeur des impiétés et des blas- » phêmes. Nous vous conjurons, Sire, » de ne rien croire de ce qui vient » d'être dit, ou de suspendre, du » moins votre jugement jusqu'à ce » que vous ayez entendu les Evêques » exposer les vérités contraires «. Il insinua ensuite assez clairement, qu'il y avoit eu de l'imprudence à exposer la foi du jeune Roi aux doutes que de pareils discours pouvoient engendrer. La Reine, qui sentit que ce trait la regardoit, s'excusa de la présence de son jeune fils à pareille assemblée, sur le consentement des Princes, du Conseil, et même du Parlement.

Charles IX. 1561.

On fixe les points de la réponse.

On agita ensuite s'il étoit convenable de répondre aux discours de Bèze : la plupart des Évêques tenoient pour la négative ; mais le Cardinal de Lorraine, qui devoit parler, l'emporta : on conclut seulement qu'il n'embrasseroit pas autant de matières que le Ministre, et qu'il se borneroit à la question de l'Église et à celle de l'Eucharistie : de l'Eglise, parce que son autorité une fois prouvée et reconnue, il faudroit que les hétérodoxes se soumissent à ses décisions, et qu'ainsi tout le système de la nouvelle Religion s'écrouleroit de lui-même : de l'Eucharistie, parce que ce Sacrement étant, pour ainsi dire, plus de pratique à cause de la Messe, de l'adoration et de tout le culte extérieur, on espéroit que les peuples seroient aisés à détromper sur les autres articles, si les Chefs s'accordoient sur celui ci.

Discours du Cardinal de Lorraine

Le discours du Cardinal de Lorraine porta donc principalement sur ces deux objets : il fut clair, savant et approfondi. prononcé avec noblesse, et mérita l'applaudissement de ses ennemis même. Après qu'il

eut parlé, les Cardinaux et les Évêques formèrent un cercle au tour du Roi : C'est-là, lui dirent ils, la Foi » Catholique ; c'est la pure doctrine » de l'Eglise : nous sommes prêts à la » souscrire tous, à la soutenir, à la » sceller, s'il est nécessaire, de notre » sang «. Bèze demanda à répondre ; mais comme il étoit déjà tard, on finit la séance.

Matières agitées dans les autres séances.

Le Roi n'assista point aux autres séances ; on y fit passer en revues successivement toutes les matières contestées. Le Cardinal de Lorraine s'attacha à Bèze ; il le pressa vivement, afin de le forcer à développer son opinion sur l'Eucharistie, et d'en tirer un aveu qui pût le brouiller avec les Protestans d'Allemagne.

Il y avoit trois sentimens ; celui des Catholiques, qui croient qu'après les paroles de la consécration, il ne reste plus que le corps et le sang de Jesus Christ, sous les espèces et apparences du pain et du vin, ce qu'on appelle *transsubstantiation*. Les Luthériens pensent qu'avec le corps de Jesus-Christ, restent non-seulement les espèces, mais encore les substances

Charles IX. 1561.

du pain et du vin, ce qu'ils expriment par le mot de *consubstantiation*. Enfin les Calvinistes, et toutes les sectes qui en dérivent, disent qu'il n'y a ni transsubtantiation, ni consubstantiation, mais que Jesus Christ n'est dans l'Eucharistie que par la Foi; en quoi les Calvinistes sont beaucoup plus éloignés des Luthériens que les Catholiques, qui admettent tous deux la présence réelle, quoique d'une manière différente.

C'est cette déclaration que le Cardinal de Lorraine vouloit arracher à Bèze, pour ôter à son parti la ressource des Luthériens. Un jour, aprés avoir bien disputé, le Cardinal finit par cette question: » comme les » Luthériens d'Allemagne, admet» tez-vous la consubstantiation? Et » vous, répliqua Bèze, comme eux » rejetez vous la transsubstantia» tion «? Quand les conférences en furent venues à ce point, où on ne chercha plus à se convaincre ni à se persuader mais à se surprendre, il fallut songer à les terminer.

Le Colloque cesse d'etre public et finit

Cependant, pour dernière tentative. on changea la forme du colloque, et chacun

chacun des partis nomma cinq personnes, qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces Docteurs examinèrent les textes, composèrent des confessions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le Colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Charles IX. 1561

Comment les Chefs catholiq es s'y comportèrent.

Je tire d'un Auteur très-judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athletes Catholiques de cette dispute. » Le Cardinal de Lorraine, *dit le* » *Laboureur*, fit paraître beaucoup » de Doctrine ; le Cardinal de Bour- » bon, beaucoup de zèle ; Montluc, » Evêque de Valence, beaucoup » d'adresse : l'Evêque de Séez et les » Docteurs s'y signalèrent aussi, mais » principalement Claude de Xainctes » Chanoine régulier, depuis Evêque » d'Evreux et Docteur de Navarre, » et Claude d'Espence, y firent admi- » rer leur grand savoir, leur pru- » dence et leur piété. Ils furent bien » nécessaires, non-seulement pour les » grands coups, mais pour l'ordre de » la bataille, où le Cardinal de Lor- » raine, qui s'engagea d'abord trop » avant, eut besoin d'eux pour être

*Le Labour. t. I, p. 273.*

Charles IX. 1561.

» soutenu, aussi bien que l'Evéque de » Valence, qu'on soupçonnoit de ne » point combattre si franchement que » lui «.

Quelques Evéques suspects. *Brantôm. tome. VII.*

Il y avoit en effet alors des Evéques d'une foi suspecte; quelques uns, à juste titre, comme le Cardinal de Châtillon, Evéque de Beauvais, qui avoit déjà fait la scène dans son palais; et Antoine Caracciol, Evéque de troyes, qui, en sortant du Colloque, se fit réordonner par les Ministres. » D'autre, *dit Brantôme*, » étoient soupçonnés de sentir un peu » mal de la Religion Catholique: » Montluc, Evéque de Valence; » l'Evéque d'Uzès; Marillac, Arche» véque de Vienne; les Evéques de » Bayonne, d'Orléans, et Spisame, » Evéque de Nevers «. Ces prélats alloient souvent à la Cour, et ne contribuèrent pas peu par leur tolérance à inspirer à la Reine mère les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au Pape, au sujet des prétendus Réformés de France.

» Ils ne sont, *lui écrivoit-elle*, ni » Anabaptistes, ni libertins; ils croient » les douze articles du Symbole: aussi

» plusieurs personnes de piété pensent » qu'on ne devroit pas les retrancher » de la Communion de l'Eglise, pour » ne pas révolter la foiblesse de quelques uns. Quel danger y auroit il » d'ôter les images des Eglises, et de » retrancher quelques formules inutiles dans l'administration des Sacremens ? Ce seroit encore un » grand bien d'accorder à tous les » Fidèles la Communion sous les deux » especes d'abolir les Messes basses, » et de permettre que l'Office divin » se fît en Langue vulgaire. Du reste, » on convient qu'il est à propos qu'il » n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la hiérarchie, et que l'on » conserve toujours pour le Souverain » Pontife le respect et l'obéissance » qui lui sont dus «.

Charles IX. 1561

Le Pape travaille à fortifier le parti Catholique.

Le Pape ne se laissa pas prendre à ces derniere paroles; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolite d'Est, son Légat en France, de redoubler ses soins, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti Catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher par un lien indissoluble le Roi de Navarre au

Charles IX. 1561.

Triumvirat ; mais il falloit avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvoit être chef, et où étoient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominoient les Guises ses ennemis. Si on étoit revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du Royaume de Navarre, ce Prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'auroit pas manqué de découvrir le piège, et de se tenir en garde ; on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par un offre, qu'ils crurent devoir abattre un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne, qu'aux charmes de la beauté.

Moyens employés pour gagner le Roi de Navarre. *Brantome tom. I.*

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée des grâces touchantes qui la rendirent la plus aimable Princesse de son siècle, étoit retournée depuis peu en Ecosse sa patrie. La Cour retentissoit encore des plaintes amères qu'avoit laissé èchapper cette jeune Reine, forcée de quitter la France, où elle avoit été élevée, pour aller vivre dans un

Royaume qui lui étoit devenu presque étranger, et dont les dissentions ne lui présageoient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignoient ; et prête à les voir disparoître : *Adieu, France*, s'écria t-elle, *adieu, France, je ne te verrai plus.* Depuis cet instant, ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Charles IX, 1561.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune Reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvoient retirer, l'offrirent pour épouse au Roi de Navarre, avec la couronne d'Ecosse, et ses espérances sur celle d'Angleterre. Il étoit marié lui-même à Jeanne d'Albert, dont il avoit des enfans ; mais le Légat lui fit entendre qu'il seroit aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le Roi de Navarre n'hésita

*Lett. de Chantonnay Nég. du Card. d'Est. Mém. de Condé, t. II.*

Charles IX. 1562.

pas, et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens; mais à la fin il refusa : il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis sa mère lui fit offrir, pour traverser la négociation du Triumvirat.

Le Roi de Navarre se livre au triumvirat.

Enfin, sachant que ce Prince commençoit à se rebuter de tant de propositions, plus captieuses que solides, le Roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenoit, promit le Royaume de Sardaigne. On publia de cette Isle, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses : on fit entendre aussi au foible Antoine, que c'étoit le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette Monarchie lui retenoit; que d'ailleurs il ne seroit jamais que le second dans le parti des Calvinistes, dont le Prince de Condé avoit toute la confiance; et que s'attachant aux prétendus Réformés, il se fermoit pour jamais le chemin à la fortune, que l'extrême jeunesse du Roi et de ses frères lui permettoit

d'envisager. Ces considérations déterminèrent le Roi de Navarre ; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des Catholiques ; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les Calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour : il abandonna aussi totalement la Reine mère, que cette désertion remplit d'alarmes.

Charles IX. 1561.

Il seroit difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561 et au commencement de la suivante : tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les Chefs permettoient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffroient aussi qu'on les réprimât. Un Prêtre, nommé *Artus Didier*, eut l'imprudence d'écrire au Roi d'Espagne, pour lui demander, au nom du Clergé de France, sa protection contre les Calvinistes. Un Licencié en Théologie, nommé *Tanquerel*, soutint, dans des thèses publiques, des propositions attentatoires à l'autorité du Roi. Les Guises se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boute-feux ; mais enfin ils les

Fermentation dans toute la France.

*Pasquier, liv. IV, let. 12 et 13.*

Charles IX. 1561.

abandonnèrent à la Justice, qui; trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le Prince de Condé, les Châtillons et autres Chefs, n'empêchoient pas que les Calvinistes n'étendissent un peu à leur avantage l'Édit de Juillet, qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces, qu'ils s'y rendissent les plus forts, qu'ils maltraitassent les Catholiques qui vouloient les troubler; mais aussi ils ne murmuroient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissoient la peine de leur audace. C'étoit assez pour les Chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par là des soldats tous formés pour le besoin. La Reine, qui sentoit ces inconvéniens, mettoit toute son adresse à les prévenir, et auroit voulu une fois pour toutes poser une barrière qu'il eût été également impossible aux deux partis de franchir.

Assemblée de Saint-Germain.

Le Chancelier de l'Hôpital, qui

paroît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'Édit de Juillet, à force de contraventions, devenoit inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les Parlemens des Députés qui lui aidassent à faire un autre Edit. Ils s'assemblérent à Saint Germain. Le Chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : » L'objet de vos délibé» rations doit rouler sur ce point » unique : Est-il avantageux au » Royaume, dans les circonstances » présentes, de permettre ou de dé» fendre les assemblées des Calvi» nistes? Pour décider, il n'est pas » nécessaire de délibérer sur le fond » de la Religion : supposant même » celle des Calvinistes mauvaise, » est ce une raison de proscrire ceux » qui en font profession ? Ne peut-on » pas être bon sujet au Roi, sans être » Catholique, et même Chrétien ? » N'allez donc pas vous fatiguer à » chercher laquelle des deux Reli» gions est la meilleure. Nous som» mes ici, non pour établir la Foi, » mais pour régler l'État «.

Charles IX. 1562.

*De Thou, liv. XXIX. Davila, liv. II. Pasquier, liv. IV, let. 13.*

La question ainsi proposée, abstrac-

Édit de Janvier.

Charles IX. 1562.

*Mém. de Condé, tom. III.*

tion faite des inconvéniens qui pouvoient résulter d'une pareille tolérance, dans un Royaume constitué comme la France, étoit aisé à décider; c'étoit demander : Vaut il mieux vivre en paix que de s'égorger ? Mais l'exemple du passé ne devoit-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtroit de la faveur d'un nouvel Édit, ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes ? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'Édit de Janvier.

On y statua que les Calvinistes rendroient les Églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeroient point à la levée des dixmes et autres revenus ecclésiastiques. Il leur fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages, et la police extérieure de l'Église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur Religion, hors des villes, sans armes. Il fut enjoint aux Magistrats de veiller à ce qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toutes levées d'hommes et de deniers;

mais on leur permit, en récompense, de recevoir l'argent qui seroit donné volontairement en forme d'aumône. Charles IX. 1562.

Le reste de l'Édit contient des règlemens pour les Ministres. Il leur est défendu de se laisser aller dans les Sermons, dans les Livres, dans les conversations, à des invectives contre la Messe et contre aucune des cérémonie de l'Église catholique ; de tenir des Synodes ou Consistoires, sans permission de la Cour ; d'aller prêcher de lieu en lieu, et de village en village; mais ils devoient s'attacher à une Église, et ne la point quitter : enfin le Roi leur enjoint de recevoir avec respect les Magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement, jusqu'à la décision du Concile général.

Ce Édit ne fut enregistré au Parlement qu'après des remontrances et des Lettres de jussion. Les Calvinistes triomphèrent : les Ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs

Triomphe des prétendus Réformés.

Charles IX, 1562.

écrivirent par-tout qu'on eût à s'y conformer exactement. Les Catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pire que la menace.

---

## LIVRE II.

Première guerre.

*Pasquier, liv. IV, let. 2.*

*Comment. part. II, p. 113.*

IL sembloit que rien ne devoit s'opposer à l'exécution de l'Édit de Janvier, et que les Triumvirs et leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étoient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvoient empêcher. Les Guises avoient quitté la Cour : le Légat et l'Ambassadeur d'Espagne faisoient et réitéroient des remontrances ; mais ils n'y gagnoient que de se rendre importuns à la Reine mère, qui se vengeoit en affectant de les traiter froidement: Le Roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la *belle de Rouhet*, ne suivoit les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs : enfin la cause des Catholiques se

trouvoit réduite à la Cour au Connétable et au Maréchal de Saint-André, qui trouvoient toujours en tête l'Amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la Reine mère, et sûrs de sa confiance.

Charles IX. 1562.

On se seroit néanmoins trompé, si sur ces apparences on avoit cru le Triumvirat abattu : la retraite des Guises couvroit les démarches d'une politique profonde. Ils s'étoient approchés des frontières d'Allemagne, pour empêcher les Protestans de donner du secours aux Calvinistes de France. Comme il falloit un chef de marque à leur parti, au défaut du Roi, qu'ils n'étoient pas certains d'enlever à la Reine sa mère, les Princes Lorrains tâchèrent, en quittant la Cour, d'emmener Alexandre, frère du Roi, depuis Duc d'Anjou. Le Duc de Nemours fut chargé de le gagner : mais il ne réussit pas. Le Légat, de son côté, et l'Ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parloient toujours contre l'Edit, blâmoient l'éducation du Roi, semoient l'argent, prodiguoient les caresses; et quoiqu'ils fussent bien

*Pasquier, liv. IV, let. 2. Négociat. du Cardinal d'Est, lett. 41.*

Charles IX. 1562.

sûrs d'être refusés, ils demandoient hautement la disgrâce des Châtillons. Quand la Reine, en s'excusant, représentoit la puissance des Calvinistes, l'Ambassadeur répondoit en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il auroit aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de Foi, afin de distinguer les hérétiques, et d'élever un mur de séparation entr'eux et les Romains.

Pour le Roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiroient de son indolence, son zèle s'échauffoit contre les prétendus Réformes, jusqu'à proposer l'Inquisition et toutes ses suites: enfin, quoique le Connétable et le Maréchal de Saint André restassent tranquilles, on remarquoit dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettoient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la Reine se trouvoit entre les chefs de partis, comme entre des rivaux qui s'observoient, se parcouroient, pour ainsi dire, et se mesuroient des yeux; attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre contre eux le préjugé public, mais déter-

minés, si tôt qu'ils seroient frappés, à déployer toutes les horreurs de la vengeance.

Charles IX. 1562.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la Reine mère paroissoit se lier toujours plus étroitement avec les prétendus Réformés, les Catholiques, craignant de voir enfin passer la personne et le nom du Roi dans le parti opposé, écrivirent au Duc de Guise de venir à leur secours : il partit de Joinville à la fin de Février, avec une nombreuse suite, qui grossissoit à mesure qu'il avançoit. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les Religionnaires qui faisoient le prêche : des injures on en vint bientôt aux coups ; le Duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les Calvinistes ; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du Ministre, déchirent les Livres, font main basse sur tout ce qui se présente;

Massacre de Vassy.

*De Thou, liv. XXIX. Davila, liv. III. Mém. de Condé, tome III. Castelnau, liv. III.*

Charles IX. 1562.

et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat.

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le Duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un évènement fortuit, dans lequel les Réformés étoient les agresseurs: ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du Prince de Condé, et par celle de leurs Ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le Roi et la Reine mère passoient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles; mais le Roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Bèze lui fit cette fière réponse: *Je parle pour une Religion qui sait mieux supporter les injures que les repousser; mais souvenez vous Sire, que c'est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.*

Le Duc de Guise à Paris.

Malgré tant d'aigreur, la Reine mère ne désespéroit pas de ramener la paix: elle savoit que tout dépendoit des chefs; c'est pourquoi elle

écrivit au Duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris, et de venir trouver le Roi. Son dessein étoit de l'aboucher avec le Prince de Condé, et de les réconcilier ; mais le sort en étoit jeté. Guise répondit qu'il ne pouvoit abandonner ses amis, qui l'appeloient à Paris : il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortège, reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la Majesté royale,

Charles IX, 1562.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la Reine frémit : elle ne pouvoit plus douter de la chûte totale de sa puissance. Catherine craignit pour elle même, pour sa propre vie, qu'elle croyoit menacée par les Triumvirs. Les Calvinistes se présentoient pour la secourir ; ils avoient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du Royaume. La Reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au Prince de Condé de sauver la mère et l'enfant.

Dépit de la Reine mère, qui se livre aux Calvinistes.
*Brantôme*, tom. I.
*Matthieu*, liv. V.
*Mém. de Condé*, tome III.
*La Noue*, 26e. discours.
*Castelnau*, liv. III.

Il étoit retourné à Paris tenir tête au Duc de Guise ; mais la partie

Le Prince de Condé obligé de sortir de Paris.

Charles IX. 1562.

n'étoit pas égale. En vain se montroit-il accompagné de braves Officiers, tâchant, par une fiére contenance, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Partisans, attachés à l'ancienne Religion, ne regardoient le Prince qu'avec indignation, et réservoient toute leur affection pour le Duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à meaux rassembler ses forces. Il écrivit à d'Andelot et à l'Amiral de marcher vers lui en diligence : *Que César n'avoit pas seulement passé le Rubicon, mais déjà avoit saisi Rome, et que ses étendards commençoient à branler par les campagnes.*

Si-tôt qu'ils eurent réunis quelques troupes, ils se déterminérent à aller secourir la Reine mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avoit emmené le Roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des Triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les Triumvirs, persuadés que le

succès de leur projet dépendoit de la diligence, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau; et déclarent à la Reine qu'ils viennent chercher le Roi; que pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du tems, le Connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, et la Reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées; et serrant entre ses bras le jeune Roi, qui ému d'un évènement aussi étrange, versoit des larmes, comme si on l'eût mené en prison.

Charles IX. 1562.

Les Triumvirs enlèvent le Roi.

*Lett. de Chantonnay*
*Mém. de Tavan*, page 248.

La Cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux Triumvirs, qui lui arracheront peut-être son fils, et la relégueront dans quelque château éloigné, sans puissance? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie! Se confiera-t-elle aux

Charles IX. 1562.

Calvinistes? Mais n'est ce pas risquer l'honneur et la sûreté du Roi, que de le livrer sans précaution à un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne Religion, et peut-être de l'État? Il y avoit péril des deux côtés.

Ils le mènent à Paris.

Catherine auroit bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle étoit encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avoit fait préparer secrètement un bateau prêt à la transporter où elle voudroit : enfin, après une nuit de trouble et d'agitation, elle céda à la fortune, et se remit de bonne foi entre les mains des Triumvirs. Peut être espéroit elle que contens de ses promesses, ils la laisseroient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château d'où elle verroit les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle; mais ils avoient besoin du nom du Roi : ils le transportèrent donc à Vincennes, et ne s'en croyant pas encore assez assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes

démonstrations de joie : il sembloit que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les Calvinistes. Le Connétable, à la tête des troupes, rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, alla dans les faubourgs attaquer les temples où se faisoient les prêches, enfonça les portes, brisa les chaires et les bancs, y mit le feu, et rentra dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmoranci, par quelques plaisans, le nom de *Capitaine Brûle-blancs*. On tint ensuite de fréquens conseils, pour délibérer sur les moyens de réduire le Prince de Condé et ses adhérens, que les Triumvirs, maîtres du Roi, accabloient alors de tout le poids de la puissance royale.

Charles IX. 1562.

Triomphe des Triumvirs.

Quelques heures plus tôt, le Prince de Condé et son parti avoit contre l'autre les mêmes avantages. Sur les instances réitérées de la Reine, il marchoit vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les Triumvirs l'avoient prévenu, et que la Reine alloit avec eux

Le Prince de Condé manque le Roi.

*Journal de Brulart.*

Charles IX. 1562.
Mém. de Condé, t. I.

à Paris. Davila, Historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au Prince qu'on l'enlevoit malgré elle, mais qu'elle ne perdoit pas courage, et qu'elle espéroit qu'il ne souffriroit pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le Prince s'arrête et rêve profondément. L'Amiral le joint; ils confèrent en peu de mots. *C'en est fait*, s'écrie le Prince en soupirant, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se noyer* : et sur le champ il vole avec ses troupes à Orléans.

Il s'empare d'Orléans. Ecrits de part et d'autre.
Mém. de Condé, tome III.
Pasquier, liv. IV.

D'Andelot, qui s'y tenoit caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été docouvert, se battoit alors contre les Catholiques, qui vouloient le chasser. La présence du Prince, quoiqu'arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux Seigneurs de son parti vinrent l'y joindre, ainsi que la Duchesse sa femme, avec l'aîné de ses

fils, âgé de neuf ans. Magdelaine de Mailli, mère de la Princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyoit inévitable; mais comme personne n'avoit encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes: ceux du Prince de Condé étoient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises; il les accusoit d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les Réformés du libre exercice de leur Religion, qui leur avoit été accordé par l'Édit de Janvier. Il conjuroit et sommoit tous les bons François de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le Roi et la Reine prisonniers entre les mains des Triumvirs.

Charles IX, 1562.

A ces griefs, les Guises répondoient que les évènemens présens ne devoient pas leur être plus imputés qu'au Roi de Navarre, au Connétable, et aux autres Seigneurs catholiques avec lesquels ils faisoient cause commune. Quant aux deux autres accusations d'intolérance à l'égard des Réformés, et de violence à l'égard

Charles IX. 1562.

du Roi, la réponse fut encore plus simple. Le Roi, en son Conseil, confirma l'Édit de Janvier, pour être exécuté par tout le Royaume, excepté à Paris et à la Cour, où les prêches ne seroient pas permis : il déclara aussi, par un autre Édit, que les bruits répandus sur sa captivité étoient faux, et qu'il étoit libre, ainsi que la Reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Mauvaise foi de tous côtés. *Mém. de Tavan. page 225.*

Tout n'étoit qu'artifice, déguisement et fourberie. Les Triumvirs écrivoient aux Protestans d'Allemagne, qu'ils n'en vouloient qu'aux rebelles, et non à la nouvelle Religion, ceux qui laissoient massacrer par-tout les sectateurs, sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le Prince de Condé et ses adhérens assuroient les Princes Catholiques étrangers, que ce n'étoit point la Religion qui leur mettoit les armes à la main, mais le désir de délivrer le Roi, prisonnier de ses propres sujets; et en même tems qu'ils faisoient cette

cette protestation, ils embrassoient et professoient cette Religion, dont ils prétendoient ne pas soutenir les intérêts. Charles IX. 1562.

La Reine mère disoit tantôt qu'elle n'avoit pas écrit au Prince de Condé tantôt qu'elle ne lui avoit permis de prendre les armes, qu'à condition qu'il les quitteroit quand elle l'ordonneroit. Catherine le prioit en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçoit de sa colère, dans le temps qu'elle favorisoit ses levées, tant dans le Royaume qu'au dehors. Des Historiens bien instruits ont même prétendu que c'étoit Monluc, Evêque de Valence, confident de Chaterine, qui faisoit les apologies et les manifestes des Calvinistes. Aussi n'y avoit-il ni suite ni liaisons dans les ordres qui venoient de la Cour aux Gouverneurs des Provinces. *Les lettres du Duc de Guise*, dit Tavannes, *portoient qu'il falloit tout tuer*, *et celles de la Reine*, *tout sauver*. Si embarassés de ces contradictions, les Gouverneurs demandoient des ordres

Charles IX. 1562.

précis ; on ne faisoit qu'en rire et on les renvoyoit sans réponse.

Confédération des mécontens

Ces lenteurs donnoient au Prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit, et ordonna aux Ministres d'écrire aux Eglises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les Gentilshommes qu'il savoit lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, ils les renvoyoit dans leurs Provinces, tant pour en gagner d'autres, que pour servir de Capitaines aux soldats qui s'enrôloient. Mais afin de former un corps de ses membres épars, et de lui donner, pour ainsi dire, une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité, que les Confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement.

*Mém. de Condé, tom. II. Recueil de choses memor. t. II.*

Ils y disoient, que forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulens, ils s'engageoient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du Roi,

et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, ré tablir son autorité et celle de la Reine, et remettre en vigueur les Loix fondamentales du Royaume. Ils promettoient d'empêcher, autant qu'il seroit en eux, les rits profanes, les superstitions, les blasphêmes, la débauche, les profanations, le pillage des Eglises, enfin tout ce qui est défendu par la Loi de Dieu et par l'Edit de Janvier. » Nous reconnoissons, *ajoutoient ils*, » le Prince de Condé pour le défen» seur et le vengeur du Royaume; » nous lui jurons obéissance comme » à notre Chef, et à tous ceux qu'ils » voudra mettre à sa place; lui pro» mettant armes, chevaux, muni» tions, biens, nos corps et nos per» sonnes; et si nous manquons à notre » engagement, nous nous soumettons » d'avance à tel supplice qu'il or» donnera «.

Charles IX. 1562.

Cette association, disoient les Confédérés, n'étoit qu'une juste représaille de la ligue signée par les Triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusoient les

Ils traitent avec les étrangers.

Charles IX. 1562.

Catholiques d'avoir mis le Roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre, alors gouvernée par la fameuse Élisabeth.

On prend les armes.

*De Thou, liv. XXX. Davila, liv. III.*

Le fruit de ces mesures fut un soulèvement presque général dans le Royaume, sur-tout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus Réformés. On prit également les armes dans d'autres Provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. De tous côtés on n'entendoit parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de massacres, d'incendies, de pillages, et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'Histoire deviendroit immense, si l'on entroit dans le détail de tous ces évenemens particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des Chefs.

*De Thou, liv. XXV.*

Ce n'étoit pas la première fois

que les Calvinistes paroissoient sous des Capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil des troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comté Venaissain, les fréres Mouvans en Provences, et plusieurs Gentilshommes, dans différens cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats : mais ce feu à peine allumé, s'éteignit par la mort ou la proscription des Chefs, parce qu'il n'y avoit point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec.

Charles IX. 1562.

Ici tout annonçoit une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissoit plus de quelques détachemens aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formoit dans les murs d'Orléans. Les troupes y étoient amenées de toutes les Provinces, par les Châtillons, Antoine de Croï, Prince de Porcien, Larochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres Seigneurs.

Les armées se forment et se mettent en campagne.

Charles IX. 1562.

Celle qui s'assembloit à Paris, sous les yeux des Triumvirs, et qui fut appelée *l'armée Royaliste*, étoit moins fournie de Noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plns aigres et plus violens, se mirent en campagne, dans les premiers jours de Juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le Prince publioit qu'il alloit à Paris délivrer le Roi; les Triumvirs, qu'ils vouloient renfermer le Prince dans Orléans, et et en faire le siège.

Conférence de Toury

Avant qu'ils s'approchassent, la Reine mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le Roi de Navarre d'un côté, le Prince de Condé et l'Amiral de l'autre. Les escortes furent réglées, et jusqu'au nombre de pas qui devoient les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les Gentilshommes de l'escorte étoient-ils restés une demi-heure en présence, que reconnoissant chacun dans la troupe opposée leurs parens et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes.

Tous demandèrent à leurs Commandans la permission de s'approcher ; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentimens de paix, et de revenir amis. Charles IX, 1562.

C'étoit aux chefs qu'il falloit souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures ; le Prince de Condé fixé à demander l'expulsion des Triumvirs et l'exécution de l'Édit de Janvier, et le Roi de Navarre arrêté au contraire. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre, n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un Secrétaire d'Etat, qui, au nom du Roi, alla faire au Prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier ses troupes, avec promesse qu'aussitôt les Triumvirs sortiroient de la Cour, et que personne ne seroit jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa Religion.

Le Prince de Condé fit sentir dans sa réponse, qu'il regardoit Conférence de Talsy.

Charles IX. 1562.

Mém. de Condé, tome III. Journal de Brulart, t. I. Négociat. du Cardinal d'Est.

cette proposition comme un piège ; qu'il n'auroit pas plutôt désarmé, que les Triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableroient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le Connétable, le Duc de Guise et le Maréchal de Saint-André quittassent la Cour et l'armée. La Reine mère et le Roi de Navarre le lui promirent par écrit ; en effet, les trois Seigneurs suspects se retirèrent à quelques lieues du camp, et l'entrevue se fit à Talsy, bourg situé entre Orléans et Châteaudun.

Le principal agent de cette conférence étoit Montluc, Évêque de Valence, homme délié, éloquent, fécond en expédiens, confident et conseil de la Reine, dont on savoit qu'il avoit le secret, qui d'ailleurs ne pouvoit être suspect aux prétendus Réformés, pour lesquels il penchoit assez ouvertement. A suivre la marche de cette négociation, on ne peut s'empêcher de croire que le but de Catherine fut de se débarrasser des chefs des deux par-

tis, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires avec le Roi de Navarre, qu'elle auroit gouverné à sa volonté : et elle pensa y réussir. Charles IX, 1562.

D'abord elle vint à bout de résoudre Guise et Montmorenci à mettre leur autorité au hasard en quittant l'armée ; ce qui étoit déjà beaucoup ; ensuite elle inspira au Prince et à ses Confédérés assez de confiance pour les engager à traiter sans détour, et à passer et repasser à travers l'armée royale sans presque aucune précaution. Enfin elle eut l'adresse de réduire toute la discussion à cette unique conclusion : les Calvinistes sont les moins anciens et les moins nombreux dans le Royaume ; donc, pour avoir la paix, il faut qu'ils en sortent ; et elle eut l'adresse plus grande encore d'amener le Prince de Condé à en faire lui-même la proposition.

Ce fut l'Évêque de Valence qui dirigea ce stratagême. » La Reine, » *dit-il au Prince*, voudroit vous » obliger ; mais vous savez qu'elle » ne le peut, à moins que vous ne

Charles IX. 1559.

» mettiez les apparences de votre » côté. Proposez donc, si on ne sau» roit autrement rétablir la tranquil» lité, de quitter plutôt le Royaume » avec vos amis, pourvu que les » Triumvirs se retirent eux-mêmes » de la Cour. Ils ne le voudront » pas, et par une offre si raison» nable, vous donnerez lieu à la » Reine de prendre votre parti, et » vous rejetterez tout l'odieux de » la guerre sur vos ennemis «. Le Prince goûta cet expédient, et vint à la conférence, disposé à en faire usage.

On lui laissa d'abord exhaler son dépit contre ses rivaux ; puis, quand la Reine vit que l'énergie des expressions pouvoit occasionner des explications fâcheuses entre lui et le Roi de Navarre qui étoit présent, elle prit la parole, et dit que, vu la constitution du Royaume, il n'y avoit pas de paix solide à espérer en France, tant qn'on voudroit y établir d'autre Religion que la Romaine. Le Prince de Condé répondit que, si on ne pouvoit se flatter de jouir de la liberté de

conscience, sous l'autorité du Roi, il falloit donc que lui et ses amis se bannissent du Royaume; que s'il n'y avoit pas d'autre moyen de rétablir la paix, il n'étoit pas éloigné de le faire, et qu'il offroit même d'en passer par cette condition, pourvu que ses ennemis en fissent autant,

Charles IX. 1559.

Catherine applaudissoit à son zèle, et par des louanges adroites ou des doutes simulées, elle lui faisoit réitérer ses offres. Quand elle l'eut ainsi amené à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole, et s'adressant, tant aux Princes, qu'aux témoins de la conférence, qui étoient presque tous des confédérés : » Puisque » nos maux en sont venus à ce » point, *dit-elle*, qu'on ne peut les » guérir que par un remède aussi sin- » gulier, j'accepte l'offre que vous » me faites de sortir au premier jour » du Royaume. Ce ne sera que » pour un tems, et pendant cet in- » tervalle, il faut espérer que les » esprits s'adouciront : je ne renon- » ce même pas à vos services, et » je me flatte que si, quelque mal-

Charles IX. 1562.

» tentionné vouloit remuer pen» dant votre absence, je vous trou» verai toujours prêt à secourir l'État. » Tenons nous en aujourd'hui à ce » préliminaire, demain nous règle» rons le reste.

La Noue, ch. 4.

A cette conclusion imprévue, les Confédérés se regardèrent en silence, et se retirèrent tous confus. Les jeunes Gentilshommes de l'escorte, selon le génie François, n'en firent que rire. En retournant au camp, ils s'assignoient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seroient hors de France. Mais les Ministres et les Chefs le prirent plus sérieusement. Il leur sembloit que ce n'étoit pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement, que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmuroit. Qu'étoit-il besoin, disoient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner

ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre Religion, ou à nous exiler? Le mécontentement étoit général, et paroissoit autant sur les visages que dans les propos. Que pouvoit faire le Prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée? C'étoit se déshonorer. La tenir? c'étoit se perdre. Les Confédérés employèrent un expédient, qu'ils crurent un bon tempérament entre ces deux extrémités.

Charles IX. 1562.

Rupture de la conférence. *Mem. de Condé, tome III et IV. D'Aubigné, t. I, liv. III.*

Ils se rendirent le lendemain, selon la parole donnée, au lieu de l'entrevue. La Reine les vit arriver avec plaisir, persuadée que, pour consommer son ouvrage, il ne lui en coûteroit que quelques sacrifices, auxquels elle étoit bien déterminée. Le Prince ouvre la conférence par des plaintes, qu'on cherche à le tromper, que ses ennemis s'en vantent eux-mêmes, et qu'ils ont eu l'imprudence de l'écrire à leurs confidens, dont les lettres ont été surprises. La Reine veut répondre; des voix confuses se font entendre. On s'écrie qu'il ne fait pas sûr pour le Prince, que la durée de l'entre-

Charles IX. 1562.

vue n'a pas été fixée, que les Triumvirs, qui ne sont qu'à quelques lieues du camp, peuvent revenir à chaque instant, et qu'il faut se retirer. Aussitôt on se lève en désordre : la Reine tâche de retenir le Prince. Il s'échappe ; elle le suit. Ses amis l'entraînent, le mettent à cheval, et fuient à toute bride, laissant à Catherine sa part de la confusion qu'elle leur avoit causée la veille.

Les Confédérés manquent l'armée Royale.

La rupture répandit autant de joie dans l'armée calviniste, que l'accord lui avoit apporté de tristesse. Le Prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandoit à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée Royale, pendant que le Roi de Navarre étoit seul, et que le Connétable, le Duc de Guise et le Maréchal de Saint-André étoient encore éloignés; mais les Guides égarèrent les Confédérés. On perdit une marche ; et quand on se trouva en présence, le camp

étoit déjà à l'abri de toute surprise. Les Triumvirs y revinrent en diligence, et les Calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme,

Charles IX. 1562.

Bèze, et les autres Historiens de son parti, vantent la belle discipline qui régnoit dans l'armée Calviniste. On n'y voyoit ni jeux de hasard, ni femme de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les juremens étoient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantoient des Pseaumes. La prière se faisoit matin et soir à des heures marquées ; et pendant le cours de la journée, les Ministres répandus dans les Compagnies, les entretenoient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusemens, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermons véhémens, on inspiroit aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisoit de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyoit les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa Religion.

Caractère cruel de cette guerre.

*De Thou, liv. XXX. XXXI et XXXII. Davila, liv. III, Bèze, discours sur le sacagement des Église Catholiques*

Charles IX. 1562. La Noue, ch. 7.

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le Roi de Navarre avoit demandé cette ville au Prince de Condé, comme en dépôt pendant les conférences ; mais il ne la rendit pas après la rupture. Condé, outré de cette espèce de supercherie, livra la ville au pillage. Tout ce qu'une rage féroce long-tems retenue peut se permettre d'excès, y fut commis ; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'Amiral l'avoit prédit. *C'est vraiment une belle chose*, disoit il, *que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé l'Infanterie, et je la connois ; elle accomplit souvent le proverbe qui dit : De jeune hermite, vieux diable.* En effet, ajoute la Noue, les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugenci, *comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie son puc. . . . et de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procreation de mademoiselle la Picorée.*

Charles IX 1562.

Les Royalistes ne furent point en reste ; ils pillèrent avec la même inhumanité Blois et Mer, petite ville du Blésois. Ces cruelles représailles de la part des Chefs, enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou Calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus attroces. L'histoire a conservé les noms de quelques monstres, hommes de sang, dont les traces étoient marquées par le carnage ; qui faisoient des prisons de leurs châteaux, et des bourreaux de leurs valets ; qui enfin, non contens de se faire un jeu de la vie des hommes, ajoutoient au supplice les tourmens, et aux tourmens l'amertume de la raillerie. Il n'y avoit nulle sûreté, nul asile contre la violence : la bonne foi des traités, la sainteté des sermens furent dans cette guerre également foulées aux pieds : on vit des garnisons entières, qui s'étoient rendues sous la sauvegarde d'une capitulation honorable, passées au fil de l'épée, et leurs Capitaines expirer sur la roue. Les annales des villes, les fastes des familles

Charles IX. 1562.

ont transmis jusqu'à nous des exemples d'inhumanité, dont la variété surprend autant que la cruauté inspire d'horreur. Des tortures adroitement ménagées pour suspendre la mort et la rendre plus douloureuse; des pères, des maris poignardés entre les bras de leurs filles et de leurs épouses outragées sous leurs yeux; des femmes, des enfans traités avec des excès de brutalité inconnus chez les peuples les plus barbares; enfin des Provinces entières dévastées; le meurtre comblé par l'incendie; des Magistrats vénérables devenus les victimes de la fureur d'une populace effrénée, qui, poussant la rage au delà de leur mort, traînoit dans les rues leurs entrailles encore palpitantes, et se repaissoit de leur chair.

Causes de ces cruautés.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les Calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencemens, les reliques, les images, et les autres objets de la vénération des Catholiques. Le Prince de Condé retiré à Orléans, se trouva sans finances. Après avoir épuisé les

recettes du Roi, dont il s'empara, il envoya à la monnoie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases et ornemens d'or et d'argent consacrés au culte de la Religion Catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de tems toutes les Églises dont ils purent se rendre maîtres, furent dépouillées; plus elles étoient riches, plus elles excitoient la cupidité des soldats.

Charles IX. 1562.

Ils en vouloient sur-tout aux Monastères; et, ce qui outroit le Clergé et le Peuple Catholique, c'est que souvent les déprédations des Hérétiques portoient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattoient les Églises, renversoient les Autels, qu'ils profanoient en mille manières: ils mutiloient les statues des Saints, dont ils brûloient les reliques avec moquerie, déchiroient les ornemens, les appliquoient à des usages ridicules, fouilloient jusque dans les tombeaux, et dispersoient les ossemens, en haine de la Religion Catholique que les morts avoient professée.

A la vue de ces profanations sacri-

Charles IX. 1562.

lèges, les Ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables; plusieurs s'armèrent, pour repousser la force par la force: le zèle des Prêtres devint fureur dans les peuples, et ce ne fut plus qu'un débordement d'abominations, dont les Chefs gémirent, sans pouvoir l'arrêter.

Les Confédérés sommés de désarmer.

*De Thou, liv. XXXII. Davila, liv. III.*

Les Catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étoient encore entraînés par les Arrêts du Parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnoient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux Calvinistes, et de les tuer par-tout où on les trouveroit. Ces Arrêts furent suivis de nouvelles instances de la Reine au Prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandoit que le Conseil étoit déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les Sectaires; que le Roi lui-même alloit se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendoit une armée étrangère, pour lui porter les derniers coups.

Leur réponse.

Le Prince répondit, comme à l'or-

dinaire, qu'il avoit pris les armes par ordre du Roi et de la Reine, que ses ennemis retenoient en captivité; que les décisions du Conseil ne l'épouvantoient pas, parce qu'on savoit qu'il n'étoit composé que des partisans des Triumvirs, qui en avoient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du Roi; et afin de diminuer l'impression qu'auroient pu faire les Arrêts du Parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de Conseillers, qu'il disoit être ses ennemis personnels. Charles IX, 1562.

La déclaration annoncée par les menaces de la Reine, parut à la fin de Juillet. Le Roi y disoit que tous ceux qui avoient pris les armes à Orléans, les avoient pris contre lui; qu'ils étoient par conséquent rebelles et criminels de lèse-Majesté: comme tels, il les condamnoit à perdre la vie, confisquoit leurs biens, les privoit, eux et leurs enfans, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités; il n'exceptoit du nombre des coupables que le Prince de Condé, dans la supposition qu'il n'étoit pas libre, mais prisonnier entre les mains

Ils sont déclarés criminels de lèse-Majesté.

*Journal de Brulart. Mém. de Condé, t. I*

Charles IX. 1562.

des rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le Prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelqu'ouverture à la paix.

Embarras des Confédérés. *La Noue*, *disc.* 26.

L'armée du Roi se trouvoit en état de soutenir la vigueur de ses Édits. De nombreuses recrues de François, des corps entiers d'Allemands et de Suisses l'avoient considérablement grossie, pendant qu'au contraire celle du Prince de Condé s'étoit comme fondue en peu de jours. Les Gentilshommes, qui en faisoient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci, la guerre alloit tirer en longueur, dénués d'argent et de provisions, parce qu'ils étoient partis précipitamment de chez eux ; rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevoient de leurs Provinces, où tout étoit en feu, quittoient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. Le Prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion, fondée sur des raisons trop légitimes, donna à ceux qui s'en retournoient, des commissions pour

Charles IX. 1562.

continuer la guerre et lui faire des soldats ; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne pour en tirer de l'argent et des troupes.

Les deux partis appellent des troupes.
*LeLabour. t. III, l. I. Négoc. du Card. d'Est, Let de Chantonay. La Noue.*

*Les étrangers*, dit la Noue, *ouvroient les yeux, et fretilloient pour entrer en France* ; mais ils cachoient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le Pape et le Roi d'Espagne montroient comme une amorce aux Catholiques des armées prêtes à les seconder. Elisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, sembloit n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des Calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offroient des hommes aux deux partis ; d'autres pays voisins faisoient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite ; mais quand il étoit question de traiter, le désintéressement disparoissoit, et chacun vouloit tirer avantage des circonstances.

Philippe II exigeoit qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplai-

Charles IX. 1562.

soient, sûr que maître dans cette partie, il le seroit bientôt du reste. Le souverain Pontife demandoit que dans l'armée où seroient ses soldats, il y eût un Légat à leur tête, comme dans les Croisades. Les Guises ne crurent pas acheter trop cher la neutralité du Duc de Savoie, par la cession de Turin et de la plus belle partie du Piémont, qu'ils lui firent abandonner, malgré les remontrances des bons François : à la vérité, l'inclination déterminoit la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des Calvinistes, mais l'argent en fournissoit encore beaucoup aux Triumvirs.

Entre les Puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Élisabeth stipula que de six milles hommes qu'elle donnoit au Prince de Condé, trois mille seroient mis dans la ville du Havre-de Grâce, *pour la garder au nom du Roi, afin de servir d'asile à ses fidelles Sujets persécutés pour la Religion*; et les trois mille autres dans les villes de Rouen et de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de

de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui se défendit peu. Plusieurs des Chefs opinoient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du Prince de Condé et de l'Amiral, qui s'y étoient renfermés; mais la Reine mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, auroit donné trop d'empire aux Triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des Généraux, la difficulté de l'entreprise, et la crainte que les Anglois ne se fortifiassent en Normandie. On y fit donc marcher l'armée du Roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de Septembre.

Charles IX. 1562. L'armée royale entre en Normandie.

Montgommeri y commandoit. Ce Montgommeri, qui courant contre Henri II dans un tournoi, avoit eu le malheur de frapper le Roi d'un coup mortel, et qui, au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, s'enfonça plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent

Siége et prise de Rouen.

*Castelnau, liv. III et IV. La Noue, ch. 3. Mém. de Condé, t. I, II et IV.*

Charles IX. 1563.

enfin funestes. Il étoit bon Officier, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumés à tirer des ressources des évènemens même contraires.

Il se défendit vaillamment. La Reine, qui étoit au camp, somma plusieurs fois les habitans de se rendre. Le Parlement et les principaux Citoyens avoient quitté la ville avant le siége, et il n'y restoit qu'un peuple obstiné, gouverné par des Ministres qui avoient intérêt de soutenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la Reine, et presque la seule, étoit leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étoient fidèles serviteurs du Roi, mais qu'ils ne vouloient pas se soumettre aux Guises : ils demandèrent aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder : néanmoins on auroit bien désiré de sauver la ville ; mais tant d'obstination irrita les assiégeants; on redoubla les attaques, et, après un mois de défense, Rouen, emporté d'assaut, essuya pendant trois jours

toutes les horreurs du sac et du pillage : Montgommeri se sauva par la rivière (*a*). Charles IX. 1562.

---

(*a*) Pendant le siége de Rouen, un Officier de la garnison, nommé François Civil, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres : son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parens. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place ; le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnoît pas son maître ; désolé de l'inutilité de sa recherche, il recouvre les corps de terre et s'en va : étant déjà à quelques pas, il tourne la tête, comme un homme qui quitte à regret, et il apperçoit hors de terre une main qui n'avoit pas été exactement couverte ; dans la crainte que les bêtes carnacières, attirées par cet appât, ne viennent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche, et prêt à couvrir cette main, il voit briller au clair de la lune le diamant de Civil, il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules, et le porte au plus prochain Hôpital : les Médecins et Chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur tems et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un soufle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite, pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce tems, la ville est prise ; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer ; ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre ; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture ; enfin un de ses parens le fait enlever secrètement et emporter hors de la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent ; et après tant d'espèce de mort, dit de Thou, au moment que j'écris cet évènement, quarante ans après, il vit encore.

Charles IX. 1562.

Le Parlement rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs Bourgeois et quelques Ministres échappés au massacre; mais, par une cruelle représaille, le Conseil des Calvinistes, établi à Orléans, condamna aussi un Abbé et un Conseiller au Parlement de Paris, qu'ils tenoient prisonniers, et les fit pendre. Triste effet des guerres civiles, qui plus que toutes les autres, exposent l'innocent comme le coupable. *Cette façon de faire*, dit Brulart, *étonna beaucoup de gens.*

Mort du Roi de Navarre.

*Mém. de Condé*, t. II.
*Mém. de Tavannes* p. 267.
*Le Labour.* tom. I, liv. III.
*Brantôme*, tome VIII.

Le siège de Rouen est fameux par la mort du Roi de Navarre: il y reçut une blessure, dont les Chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion: en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les Dames de la Cour, dont les charmes ne lui avoient jamais été indifférens, s'assembloient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisirs, dans un état si critique, en peu de jour son mal le conduisit au tombeau: il y descendit avec les flatteuses espérances que le Roi d'Es-

pagne lui avoit données, de posséder la Sardaigne; et l'idée agréable de la vie qu'il comptoit mener dans cette isle, au milieu des grenadiers, des jasmins et des orangers, faisoit dans sa maladie la matière ordinaire de ses conversations. Charles IX, 1562.

On remarque un contraste singulier pour la Religion entre lui et Jeanne d'Albert sa femme. *Cette Princesse qui dans sa jeunesse, aimoit autant*, dit Brantôme, *un bal qu'un sermon, ne se plaisoit pas à cette nouveauté de Religions.* Quand elle voyoit son mari écouter avec trop de complaisance les Ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvoit s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disoit que pour ses idées elle n'étoit pas d'humeur á perdre le reste de son Royaume; mais elle changea bien de sentimens par la suite, et alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres qu'Antoine de Bourbon lui avouoit ingénument qu'il ne savoit quelle Religion étoit la meilleure: *C'est pour*

*Vie de Coligny, l. IV p. 271. Cayet.*

Charles IX. 1562.

*cela*, lui répondit-elle vivement, *que je vous veux beaucoup de mal ; car, puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à votre fortune.* Elle entendoit la Calviniste dans laquelle le Roi de Navarre auroit tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti Catholique, qu'après le duc de Guise.

Quand Jeanne d'Albert vit son mari absolument dévoué aux Triumvirs, elle quitta la Cour et partit pour ses États, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle Religion son fils, qui fut depuis notre Henri IV. Quant au Roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les Triumvirs l'avoient rappelé, que *dans cette guerre*, dit Brantôme, *il se montra le plus animé, échauffé, colère et prompt à faire pendre les Huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable*; et, quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'Église romaine.

Les forces étrangères arrivent au secours du Prince de Condé

Cette nouvelle arriva au Prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il étoit resté long temps dans une fâcheuse perplexité. Des

grandes villes qui avoient embrassé son parti, il ne lui restoit plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenoit le Comte de Duras, fut battu et dispersé ; et il trembloit qu'une armée levée en Allemagne, au devant de laquelle il avoit envoyé d'Andelot, ne pût échapper au Maréchal de Saint-André, qui lui fermoit la frontière avec des forces supérieures.

Charles IX, 1562.
*La Noue, disc. 26.*

Pendant que le Prince étoit dans ces inquiétudes, il apprit que la Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras, qu'il avoit ramassés, lui amenoit un escadron considérable de Gentilshommes, et que d'Andelot, aprés de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain, sans argent, tourmenté d'une fièvre quarte, qui ne l'abandonna point pendant toute la route, étoit près d'arriver avec son armée, composée de sept à huit mille hommes. *Il ne faut pas demander*, dit la Noue, *si chacun sautoit et rioit à Orleans. Nos ennemis, disoit le Prince de Condé, nous ont donne deux mauvais échecs ayant*

Charles IX. 1562.

*pris nos Rocs ( entendant Rouen et Bourges ) ; j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs Chevaliers , s'ils sortent en campagne.*

Il marche vers Paris. On négocie inutilement.

Dans cette espérance , Condé marche droit à Paris : il vouloit épouvanter les habitans en pillant les fauxbourgs , ou brusquer un combat ; mais il y étoit encore attendu par des négociations , ressource ordinaire de la Reine mère. *A ce coup*, disoit elle, *je leur porte des propositions si raisonnables , que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser ;* mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine permettoit l'exercice public de la nouvelle Religion dans tous les lieux où les Calvinistes l'avoient eu depuis l'Edit de Janvier , excepté dans Paris , Lyon , les villes où il y avoit des Cours souveraines , et les villes frontières. Le Prince vouloit l'exercice libre , du moins dans les fauxbourgs de ces villes et les lieux voisins , chez les Barons , Châtelains , et autres Gentilshommes.

Le Laboureur, t. II. Mém. de Condé , to. IV. Davila.

La Noue.

Pendant qu'on débattoit opiniâtrément ces propositions , il y avoit trève. *Et on eût vu*, dit la Noue, *dans la campagne, entre les corps de garde,*

*sept ou huit cents Gentilshommes de côté et d'autre deviser ensemble, aucuns s'entre saluer, autres s'entr'embrasser; de telle façon que les Reîtres du Prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes, entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux Supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves rompues; que ceux mêmes qui plus s'entre carressoient, étoient les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistoles, ils s'assurèrent un peu, et disoient entr'eux: Quels fols sont ce-ci, qui s'embrassent aujourd'hui, et s'entre tuent demain?*

Charles IX. 1562.

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de tems perdu pour le Prince de Condé, dont l'armée souffroit en campagne des rigueurs du mois de Décembre, pendant que celle du Roi se fortifioit dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces, et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts, les Parisiens se rassurèrent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville: affaires, commerce, travaux, tout y

Il se retire.

*De Thou, l. XXXV.*
*Davila, liv. III.*
*Le Labour, t. II.*

Charles IX 1562.

suivit son cours, comme s'il n'y avoit point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité, et la crainte d'une trahison, empêcha le Prince de Condé de risquer même une *camisade* qu'il avoit projetée contre les fauxbourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 Décembre, il plia bagage de grand matin, et prit la route de Normandie, pour y aller recevoir l'argent qu'il avoit emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Élisabeth lui envoyoit : *Car on ne nous refusoit pas de secours*, dit le Laboureur, *de peur que nous ne nous missions d'accord.*

Les deux armées se rencontrent.

Bataille de Dreux.

*Journ. de Brulart.*

*Mem. de Condé, tome I et IV.*

*La Noue, ch. 1.*

*Le Labour. tome II.*

Le Prince de Condé s'en alloit à grandes journées : l'armée royale le suivoit avec la même ardeur ; elle l'atteignit enfin, et le combattit le 19 Décembre auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les événemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'Histoire nous présente. La Noue remarque pour première singularité, *qu'encore que les deux armées fussent plus de 2 grosses heures à une canonade l'une de l'autre, il ne s'attaqua aucune escarmourche: chacun alors se*

*tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyoit venir vers soi, n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, ains François, voire desplus braves, entre lesquels il n'y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres, ce qui donnoit quelque horreur du fait, sans néanmoins diminuer du courage.*

En effet, on se battit sept heures avec un égal acharnement. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, les deux partis eurent alternativement des échecs et des avantages. Les Confédérés perdirent le champ de bataille, et le Prince de Condé fut fait prisonnier. Du côté des Royalistes, le Connétable fut pris, et le Maréchal de Saint-André tué. Le Duc de Guise, qui n'avoit aucun commandement dans cette armée, gagna néanmoins seul la victoire : il laissa les ennemis s'affoiblir par leur succès ; et quand il les vit dans le désordre de la poursuite, il s'ébranla à propos, tomba sur eux avec vigueur, et en un moment décida leur défaite.

Charles IX. 1562. *Mém. de la Viellev, tome IV, Castelnau, liv. IV.*

Des fuyards de l'armée royale, qui étoient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les couriers du Duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La Reine mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désiroit qu'on n'en vint pas à cette extrémité. Quand les Triumvirs lui envoyèrent demander permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes; elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : *Nourrice*, lui dit-elle, *le tems est venu qu'on demande aux femmes conseil de donner bataille; que vous en semble*? Quelqu'effort que ſit Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif: on prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendoit que cet avantage n'énorgueillît le Duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer.

*Mém. de la Viellev, tome V.*

Le Duc de Guise, qui par la prise du Connétable son collègue en puis-

sance, et du Prince de Condé son rival, par la mort du Roi de Navarre et du Maréchal de Saint-André, n'avoit plus désormais de compagnons à craindre, écrivoit à la Cour d'un style fier et arrogant. Entr'autres récompenses dont il prétendoit être le distributeur, il demanda un brevet de Maréchal de France en blanc, pour en gratifier qui il voudroit. Il n'exigeoit rien pour lui-même; mais Catherine sentit bien qu'elle ne pouvoit s'empêcher de lui faire expédier des Lettres de Commandant Général des armées du Roi.

Charles IX. 1562. *Pasquier, liv. IV, lett. 18. Matthieu, tome I, page 267.*

Guise, qui n'écrivoit aux Ministres que *ma bataille*, *ma victoire*, étoit plein de modestie avec ses soldats et ses ennemis; il louoit les premiers de leur bravoure, consoloit les derniers dans leur disgrâce: le Prince de Condé, son prisonnier, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille, ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venoient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretin-

Charles IX 1563. Siége d'Orléans.

rent familièrement, mangèrent ensemble, et partagèrent le même lit.

L'année finit, et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le Duc de Guise alla assiéger Orléans: il disoit *que le terrier étant pris, où les renards se retiroient, on les courroit à force par toute la France.* L'Amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, rassembla les débris de l'armée battue, s'y fit reconnoître seul Général, et après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter, faute de solde et de nourriture, il reçut les troupes d'Angleterre et l'argent, qu'il distribua aux Reîtres, *et qu'ils trouvèrent beaucoup meilleur que les cidres de Normandie.* Coligny se cantonna dans cette province, y rafraîchit, et exerça son armée par de petits combats toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

*La Noue, ch. 11.*

D'Andelot s'y étoit jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des Capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de Chefs, qui rendoit cette ville précieuse,

Pourparlers. *Mém. de Condé, t. II. Lett. de Chantonnay*

on y gardoit prisonnier le Connétable, confié aux soins d'Éléonore de Roye, Princesse de Condé, sa petite nièce. La Reine, de son côté, s'étoit comme approprié la garde du Prince de Condé, qu'elle menoit à la suite de la Cour. Elle se flattoit qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'Amiral, il se laisseroit plus aisément fléchir : dans cette espérance, elle avoit pour lui tant d'égards, que l'Ambassadeur d'Espagne et beaucoup de Catholiques en murmuroient.



La Princesse de Condé employoit aussi, pour gagner le Connétable, tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnoient de crédit : elle demandoit, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui auroit rendu un Chef nécessaire aux Confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du Duc de Guise, n'avoit pas besoin du Connétable. Éléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle étoit capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari.

Charles IX. 1563.

Elle ne cessoit de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servoient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. *Ils font*, disoit-elle, *comme ceux qui portent en procession les châsses de Sainte Géneviève et de Saint Marcel, qui, en les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde de les trop approcher, persuadés que si elles se touchoient une fois, on ne pourroit plus les séparer.*

Puissance du Duc de Guise.

*Pasquier, liv. IV, let. 17.*

Mais le moment de cette réunion désirable n'étoit pas encore arrivé. Les Confédérés avoient trop de défiance; et la Reine, retenue par le Duc de Guise, n'osoit leur accorder des conditions qu'elle n'auroit pas refusées, si elle eut été sa maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur, fut de donner une amnistie générale après la bataille de Dreux, encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher leurs troupes. *Le Duc de Guise, assez grand*, dit Pasquier, *pour soutenir sa querelle de soi même, sans l'interposition du nom d'un Prince*, offusquoit amis et ennemis : il se rendoit l'arbitre et le

canal des grâces. La Reine plioit, mais elle faisoit quelquefois sentir ce que lui coûtoit la contrainte. La Cour fourmilloit de Chevaliers de l'Ordre de St. Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étoient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion: Catherine y donna les mains, non sans regret. *Nous avons fait ce matin*, écrivoit-elle le 12 Janvier à un de ses confidens, *trente deux Chevaliers, parce qu'il n'y en avoit ; et dites, après cela, que nous ne faisons rien ici.* Cette ironie fait connoître qu'elle ne voyoit qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme, capable de lui donner la loi.

Charles IX, 1563.

Il est blessé.

*Mém. de Condé, t. I et IV. Le Labour, t. II, p. 175. Cormment. liv. VI.*

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la Cour, dont il savoit bien que la faveur ne lui manqueroit pas tant qu'il seroit le plus fort, il continuoit avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avoit mandé à la Reine qu'il ne tarderoit pas à s'en rendre maître, lorsqu'il fut blessé en trahison d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, Gentilhomme Angoumois.

Charles IX. 1563.

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour la guerre et pour la paix. On ne combattoit plus que mollement ; on ne négocioit qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-tems. La blessure étoit profonde ; les balles étoient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on vouloit lui donner, sentit son état, et se prépara à la mort.

Sa mort.

En ce moment, où l'ame paroît toute entière, on ne vit dans le Duc de Guise ni foiblesse, ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au dessus de tout soupçon. Il appela auprès de son lit Anne d'Est son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans ; et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousseroit ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs, et à ne point se fier aux faveurs de la Cour. Tous ses soins se

tournèrent ensuite du côté de la Religion ; il reçut les dernier Sacrement avec les sentimens d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avoit droit de soupçonner d'être ses complices; il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un évènement purement fortuit, et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la Reine mère.

Son caractère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. *François, Duc de Guise, héros qui aimoit l'Etat et la Religion.* Il reste pourtant encore indécis s'il aimoit à dominer pour faire régner la Religion, ou s'il aima la Religion pour triompher par elle : mais sur quoi on ne peut se tromper, c'est sur ses vertus militaires et populaires, courage, intrépidité, affabilité, douceur; sur sa sagesse à projeter, et sa promptitude à exécuter ; sur l'étendue de son génie, aussi propre au manège de la Cour, qu'aux expéditions guerrières. Il connoissoit le foible de la Reine, que les coups de vigueur déconcertoient ; il la surpre-

Charles IX. 1563.

noit par sa hardiesse, et lui arrachoit ce qu'il vouloit, avant qu'elle se fût mise en garde contre ses désirs.

Vie de Coligny, l. IV, p. 267.

Quelques Auteurs Calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'Amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire, il est prouvé, par le témoignage d'un Historien bien instruit, que le Duc de Guise avoit été déjà manqué une fois au siége de Rouen; et que quand on lui amena le coupable, qui se vantoit d'avoir voulu le tuer afin de défendre sa Religion, Guise lui répondit ces belles paroles : *Votre Religion vous a porté à me vouloir tuer*, *et la mienne fait que je vous pardonne* Aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'Amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, la Rochefoucauld, Théodore de Bèze, et quelques autres ; mais dans les tortures, dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligny. Henri, fils du mort, regarda toujours l'Amiral comme coupable du meurtre de son père ; et tout jeune qu'il étoit, il lui

jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe.

Charles IX 1563. Malheureux état de la France.

Le Duc de Guise mort, le Prince de Condé et le Connétable, prisonniers, il sembloit aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'Amiral faisoit craindre des obstacles ; mais il étoit éloigné, et les Ministres de la Religion prétendue Réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étoient pas capables de contre-balancer les vœux de tout le Royaume pour la paix : jamais la France n'en avoit eu un besoin plus pressant. Les Anglois, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçoient toute la Normandie. Pour continuer la guerre, il auroit fallu un Général habile, tel que le Duc de Guise, capable, par ses talens et son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paye ; mais il n'y en avoit en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la Reine d'offrir le commandement au Duc de Wirtemberg, Allemand,

Charles IX. 1563.

homme étranger à toutes les fractions, et dont elle disposeroit à volonté ; mais il le refusa.

Les finances étoient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités, le Royaume avoit été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme étoit devenu soldat : l'artisan quittoit sa boutique, entraîné par l'appât du gain, le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnoit son champ; et devenu pillard, d'abord par nécessité, continuoit à l'être par goût et par état. La France entière ravagée, n'offroit qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'Etat avoient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la Loi; c'étoit le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvoit être que l'ouvrage de la paix.

Convention d'Amboise.

*Mém. de Condé, t. I. et IV. Castelnau, liv. V. Le Lab. t. II, liv. IV.*

La Reine la désiroit avec une ardeur inexprimable : elle caressoit le Prince de Condé, embrassoit tendrement Eléonore son épouse, la conjuroit de l'aider à fléchir l'opiniâtreté

de son oncle et de son mari. On abouchа les prisonniers ; Condé demandoit l'exécution entière de l'Édit de Janvier ; Monmorenci protestoit que jamais il ne souscriroit à une Loi si préjudiciable à la Religion Catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'Édit d'Amboise. Charles IX. 1563.

Celui de Juillet 1562 permettoit aux Calvinistes de s'assembler, pour l'exercice de leur Religion, par tout le Royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 Mars, leur permettoit de faire cet exercice dans les villes dont ils se seroient trouvés en possession le 7 Mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'Édit de Janvier, étoit restreinte dans celui ci, pour les Seigneurs hauts-justiciers, à toute l'étendue de leur seigneurie ; pour les Nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute justice de quelque Seigneur Catholique. Par

Charles IX. 1563.

compensation de cette restriction, dans chaque Baillage ressortissant immédiatement aux Parlemens, on marqua aux Calvinistes une ville dans laquelle ils pratiqueroient en liberté leur Religion. Du reste, l'Édit ne portoit aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnoissance que le Prince et ses adhérens étoient de fidèles sujets du Roi; qu'ils n'avoient pris les armes qu'à bonne intention, et pour le bien de son service.

Mécontentement de l'Amiral.

*De Thou, l. XXXV.* *Davila, liv. III.* *Matthieu, liv. V, page 274.*

L'Amiral fut outré de colère, en apprenant que la paix étoit signée. *Ce trait de plume*, dit-il, *ruine plus d'Eglises, que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans.* Il connoissoit les siennes, et savoit qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le Duc de Guise, il étoit en état de donner la loi; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'étoit la recevoir. Il en fit de vifs reproches au Prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze, et les autres Ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderoit pas à s'en répentir; mais l'affaire étoit conclue, il

il n'y avoit point à revenir. En conséquence les prisonniers devinrent libres, et l'Amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands Reîtres et Lansquenets furent renvoyés dans leur pays, payés des deniers du Roi, avec un ample sauf conduit pour traverser le Royaume. Charles IX. 1563.

Il leur auroit pu servir, si la Reine en eût été crue. A ces traits on reconnoît le caractère de Catherine, vindicative et infidelle á sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes, Commandant en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, *sachant qu'il seroit désavoué, qu'on tomberoit snr lui, comme infracteur de la paix, et qu'il auroit les Princes du Sang pour ennemis.* Mauvaise foi de la Reine. *Mém. de Tav. p.* 314.

LesCalvinistes évacuèrent Orléans, et la Reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvoit regarder comme la conquête de Beaumont, Baron des Adrets, ce des Cruautés de des Adrets. *Le Labour. t. II, liv. IV. Brantôme, tome* VII.

Charles IX. 1563. Vie de De Thou, tome XI. p. 8.

Adrets qui dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, Avignon, le Languedoc, le Lyonnois, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, et presque Rome même, où l'on appréhendoit qu'il portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire. *Sa reputation fut rapide*, dit le Laboureur, *parce qu'l fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, et plus redoutable.*

Ce qui lui arriva à Montbrison, quoiqu'assez connu, mérite de n'être pas oublié. Des Adrets s'étant emparé de cette ville sur les Catholiques, après son dîner, par forme de divertissement, s'amusoit à voir sauter de la plate forme d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avoit tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois sa secousse, comme prêt à sauter, s'arrêtoit sur le bord du précipice *C'est trop de deux fois*, s'écria le Baron. *Je vous le donne en dix*, lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets, frappé de la force d'esprit d'un homme qui pouvoit plaisanter dans un si grand danger, lui donna sa grâce,

C'est peut-être la seule fois que le Baron se soit senti touché d'un sentiment de pitié. Il tuoit, brûloit, saccageoit avec une inhumanité qui faisoit frémir ses Officiers eux mêmes. *Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages*, dit M. de Thou, *mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre.* Charles IX. 1563.

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des Calvinistes en Guienne et dans les Provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire : *M'étant retiré, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des Rois mes maîtres, ayant passé par les degrés de Soldat, Enseigne, Lieutenant, Capitaine en chef, Mestre-de-Camp, Gouverneur des Places, Lieutenant de Roi, et Maréchal de France, estropiat presque de tous mes menbres d'arquebuscades, coups de piques et d'épée, à demi-*

Cruautés de Montluc. *Brantôme, tome. VII. Mém. de Montluc, l. I et V.*

Charles IX. 1563.

*inutile, sans force, après avoir remis la charge de Gouverneur de Guienne j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé*

C'est dans ces Mémoires qu'il raconte, avec le sang froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnoit les hérétiques ; la potence, la roue, la torture. *Je recouvrai*, dit-il, *deux bourreaux, lesquels on appella depuis mes laquais, parce qu'ils étoient souvent avec moi*. Il se croit bien excusé, en disant que les Calvinistes, ne pouvant le gagner, avoient voulu le tuer ; ce qui le força, *contre son naturel, à user non seulement de rigueur, mais de cruauté;* comme s'il étoit possible d'endurcir son cœur à ce point, si on n'y portoit déjà un germe d'inhumanité prêt à se développer! Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchoit qu'à nuire aux Sectaires ; qu'il auroit voulu les détruire jusqu'au dernier ; qu'il se sentoit contre eux une haine, une fureur qui le mettoit hors de lui même ; *et, disoit on*, rapporte Brantôme,

*qu'il apprennoit ses enfans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna pas à la Saint Barthelemi.* Transports effrayans, qui tenoient du délire et de la frénésie; transports que les remèdes doux appliqués pendant la paix, ne purent calmer entiérement.

Charles IX, 1563.

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglois. Ils tenoient la ville du Havre, que le Prince de Condé leur avoit cédée, comme cautionnement des sommes prêtées. La même main qui les y avoit introduits, les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des Confédérés, que le Connétable mena à ce siège. L'envie deffacer la honte d'un traité avec les ennemis de l'Etat, leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps; elle se rendit au commencement d'Août.

Prise du Havre. *Mém. de Condé, t. I, et IV. Castelnau, liv. V.*

Sans intervalle, la Reine qui avoit mené le Roi au siège du Havre, et qui se trouvoit à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Elle le fit déclarer majeur au Parlement de Normandie, ce qui déplut au Parlement de Paris, et encore plus au

Majorité du Roi. *Vie de Coligny, l. IV.*

Charles IX 1563.

Prince de Condé, à l'amiral, au Connétabe, et à tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étoient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité; mais ils s'en tinrent à des murmures.

Bons principes d'éducation pour Charles IX.

Charles IX entroit dans sa quatorzième année, âge fixé par les Lois du Royaume pour la majorité de nos Rois. Il montroit un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille étoit avantageuse, et on remarquoit dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la Reine l'engageoit à se trouver au Conseil, et lui donnoit connoissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets, qu'elle savoit, quand il étoit nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

*Mém. de Condé, t. VI, p. 651.*

Il nous reste de Catherine une lettre au Roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite. Elle l'exhorte

à se lever matin ; à admettre les principaux de la Noblesse pour lui rendre leurs respects ; à travailler avec les quatre Secrétaires d'État, qui l'accompagneront à la Messe ; à dîner au plus tard à onzes heures ; venir ensuite converser chez la Reine ; se promener ou monter à cheval sur les trois heures ; s'amuser à courir, donner de la lance, ou chasser ; et en se couchant, de faire régulièrement apporter les clefs du palais, qu'on mettoit sous le chevet de son lit. Charles IX, 1563.

Dans les avis que la Reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son Royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement ; de donner audience une fois la semaine ; de recevoir avec affabilité les Gentilshommes qui viendront lui faire la Cour ; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I. Louis avoit un livre dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque Province, et à côté du nom, les dons, grâces ou privi-

Charles IX. 1563.

lèges qu'il pouvoit leur accorder. Venoit-il à vaquer quelque emploi honorable ou important, il leur en envoyoit les provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la Cour, ni de les demander. François, aussi géné eux, dispensoit ses bienfaits avec une égale intelligence : d'où il arrivoit que dans le Clergé, dans les Tribunaux, parmi la Noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avoit une infinité de personnes attachées au Roi lui même, et qu'il ne se passoit rien qu'il n'en fût exactement informé.

Ils sont mal suivis. *Mém. de Tavan, page 281.*

Ce n'étoit pas assez de donner ces sages conseils, il auroit fallu ne confier le jeune Prince qu'à des hommes capables de les lui faire goûter; mais Catherine ne paroît pas avoir été assez délicate sur ce point : elle eut le défaut des ambitieux, celui de trouver bons à tout, ceux qui pouvoient lui être utiles. Le mérite d'inspirer à son fils de la déférence à ses volontés, et une confiance aveugle, l'emporta, pour être placé auprès du jeune Monarque, sur la science et sur la vertu. Charles fut livré à des flatteurs, à des

ames basses, à des hommes vicieux, dont l'exemple et la coupable connivence corrompirent son bon naturel. Insensiblemens la Cour se composa de ces sortes de gens prêts à tout faire, à la grande satisfaction de la Reine, qui se promettoit par là de ne point éprouver, du moins de la part des courtisans, de contradiction dans ses projets. Charles IX. 1563.

Tandis que Catherine s'assuroit de ce côté, elle envoyoit dans les Provinces des Commissaires, chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodemens forcés, les uns vouloient plus que ne donnoit l'Édit, les autres refusoient même ce qu'il accordoit clairement. Les Commissaires, dans leurs arrangemens, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les endroits où les Calvinistes étoient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; ailleurs on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au Ministère. Exécution de l'Édit d'Amboise.

On y saisit cette occasion de donner La Cour le modifie.

Charles IX. 1562.

un autre Édit en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tomboit principalement sur les personnes du Clergé qui s'étoient laissé entraîner à la nouvelle Religion. Le Cardinal de Châtillon, Évêque de Beauvais, l'Archevêque d'Aix, et, à leur exemple, beaucoup de Béneficiers, se promettoient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres Églises et dans les terres qui en dépendoient. Le Roi déclare que les lieux appartenans à l'église, seront désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus Réformés pourroient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênoient les nouveaux Evangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs de Paris ; mais ce qui parut plus dur, fut une injonction générale aux Religieux et Religieuses qui avoient renoncé à leurs vœux, de rentrer dans leurs couvens, et de rompre les mariages illicites qu'ils avoient contractés, ou de sortir du Royaume,

Les Calvinistes se recrièrent contre ces modifications, qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le Royaume d'*apologies, de complaintes, de remontrances* au Roi, à la Reine, aux Seigneurs de leur parti, et surtout au Prince de Condé, qui, ayant stipulé l'Édit d'Amboise, sembloit garant des conditions: mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oublioit, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposoit auparavant la qualité de Chef d'une faction grave et sévère.



Inutilité des plaintes des Calvinistes, et conduite du Prince de Condé.

Les mémoires du tems le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre. Après tant de soucis et tant d'alarmes, il sembloit respirer au milieu d'une Cour galante et empressée à lui plaire. La Reine le flattoit, le consultoit sur les affaires, et lui laissoit entrevoir l'espérance de remplacer le Roi de Navarre, son frère, dans la Lieutenance générale de l'État et dans le Royaume de Sardaigne. Comme Éléonore de Roye, sa femme,

*Brantôme, Comment. l. VII, p. 17*

Charles IX. 1563.

mourut dans ce tems, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, Reine d'Écosse. Ainsi libre d'inquiétudes, uniquement occupé d'idées agréables, Condé s'abandonnoit sans réserve au penchant d'un cœur trop sensible.

Deux femmes, entre les autres, se disputoient sa conquête : Marguerite de Lustrac, veuve du Maréchal de Saint André, et la belle Limeuil, Isabelle de la Tour de Turenne. La veuve, dans l'espérance de l'épouser, lui donna la terre de Valleri, et les meubles magnifiques qui ornoient le château. Isabelle, flattée peut-être du même espoir, lui fit des sacrifices, dont les preuves trop publiques l'obligèrent à quitter la Cour. Ce fut alors qu'on fit des vers (*a*) qui expriment le caractère du Prince, et des vœux que l'évènement ne vérifia pas.

Les Catholiques, aussi mécontens de l'Édit d'Amboise, s'élèvent contre.

Ces dispositions ne laissoient pas espérer aux Calvinistes grande ressource de sa part, pendant qu'au

(*a*) ce petit homme si joli,
Qui toujours danse, chante et rit,
Et toujours baise sa mignone ;
Dieu gard de mal le petit homme.

contraire les Catholiques trouvoient à la moindre plainte tous les secours nécessaires dans les Seigneurs de leur parti. Le Connétable, entr'autres, montroit une vivacité que la Religion seule ne lui inspiroit pas.

Charles IX 1563.

*Mém. de la Vieillev, tome* IV, *page* 137.

Depuis qu'il avoit fait la paix et pris le Havre, il s'imaginoit qu'en reconnoissance de ses grands services, on ne pouvoit se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui arrivoit; mais la Reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux Ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile: il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parloit ouvertement contre le Gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du Connétable, il ne trouvoit pas mauvais qu'on frondât l'Édit, comme trop avantageux aux Calvinistes, en ce qu'il leur donnoit moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne seroit pas arrivé, disoit Montmorenci, si on eût suivi après l'Édit le plan de conduite qu'il

Charles IX. 1563.

comptoit mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avoit que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

Complot affreux.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion, que le Connétable autorisa de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les Calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étoient proscrits, et leur arrêt de mort signé de la main du Connétable. La Reine, avertie à propos, amena le Roi à Paris; sa présence arrêta cet affreux complot : Montmorenci confus, se retira à Chantilli : quelques-uns des complices les plus furieux, abandonnés du Chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent ; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Réclamations contre l'Édit et procédures du Pape.

Ce que le Connétable entreprenoit dans la capitale contre les Calvinistes, Damville, son fils, le tentoit en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et

beaucoup d'autres Gouverneurs dans leurs Provinces. A ces efforts, le Pape joignoit ses foudres, le Concile ses anathêmes, et les Princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des Ambassades solennelles. Charles IX. 1563.

Les foudres du Souverain Pontife tombèrent sur les Prélats François qui avoient embrassé la Religion prétendue réformée, ou qui montroient un penchant public pour elle; savoir; Odet de Coligni, Cardinal de Châtillon, Évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une Demoiselle de Normandie, nommée *Elisabeth de Hauteville*, qu'il faisoit appeler *Comtesse de Beauvais*; Saint Romain, Archevêque d'Aix; Montluc, Évêque de Valence, Caraccioli de Troyes; Barbançon de Pamiers, et Guillart de Chartres; tous furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi.

Peut être la Cour les auroit-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV, dans la même procédure, n'eût enveloppé Jeanne d'Albert, Reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome; et si elle ne com- *Mém. de Condé. tome IV.*

Charles IX 1563.

paroissoit dans l'espace de six mois, le Pape la déclaroit proscrite, comme convaincue d'hérésie, déchue de la Royauté, privé de ses États et Seigneuries, qui par la Bulle étoient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des Souverains, et sur-tout d'une Reine si proche parente de Charles IX. L'Ambassadeur François à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le Pape retira sa Bulle, qui n'eut aucun effet.

Fin du Concile de Trente. *Fra-Paolo. liv.* VI VII

Il étoit alors fort occupé du projet de terminer le Concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions, pendant lesquelles, dit Fra-Paolo, *le Concile dormoit si profondément, qu'on ne savoit s'il étoit vivant ou mort*, il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les Puissances, la France principalement, hâtoient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un rempart contre les demandes faites ou à faire des nouveaux Évangélistes. Jusque là, quelques unes de leurs prétentions avoient pu paroître ad-

Charles IX. 1563.

missibles, même à des Catholiques zélés. Tels étoient les mariages des Prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline dont les Royaumes entiers sollicitoient l'établissement : mais les Évêques ne voulant point adopter des ménagemens que dictoit la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qui cherchoient à s'introduire. Ils firent des Canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la Foi des Catholiques ; et après vingt cinq cessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le Concile finit au commencement de Décembre.

1564.

Négociation du Cardinal de Lorraine. *De Thou, l. XXXVI. Davila, liv.* [illegible].

Le Cardinal de Lorraine y parut avec éclat : ce Prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du Concile. Une pareille assemblée, où se trouvoient les Ministres de presque toutes les Puissances de l'Europe, offroit une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart, des liaisons dont on reconnut le but par

Charles IX. 1564.

la suite. Il conféra avec l'Empereur, s'aboucha avec le Pape : et on croit que le premier effet des mesures concertées entr'eux, fut l'Ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du Souverain Pontife, du Roi d'Espagne et du Duc de Savoie.

Voyage du Roi dans son Royaume, et ses motifs.

*Comment. liv. VII.*

La Cour étoit à Fontainebleau, d'où le Roi s'apprêtoit à partir pour faire la visite de son Royaume. On raisonna beaucoup dans le tems sur le motif de ce voyage. Les prétendus Réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginoient rien que de funeste. Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendoient, étoit de prendre connoissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La Reine disoit au contraire qu'elle n'avoit d'autre intention que de faire oublier au Roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui, et d'obvier par-là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupoit à la Cour que de cet objet, et les

affaires, même les plus importantes, qui survenoient, étoient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle. Charles IX. 1564.

Aussi les Ambassadeurs arrivés à Fontainebleau, n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent entre autres choses, que le Concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques; qu'on revoquât les grâces qui leur avoient été accordées; enfin, que le Roi condamnât, comme criminels de lèse-Majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du Duc de Guise. Charles les assura qu'il vouloit vivre dans la Religion de ses pères, qu'il étoit disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écriroit à leurs Maîtres.

Ambassades des Princes Catholiques. *Rec. de choses mém. tome III.*

L'Ambassade congédiée, la Cour songea à son départ; elle étoit leste et brillante: on ne parloit que de spectacles, de festins et des fêtes qu'on se promettoit: tout annonçoit un voyage de plaisir: presque point de troupes, et seulement ce qu'il en falloit pour la décence; beaucoup de Seigneurs, toute la Famille Royale,

Départ et marche de la Cour.

Charles IX 1564.

les Filles d'honneur de la Reine, et la gaieté inséparable de ce cortège. Les peuples se rendoient en foule sur les chemins, et faisoient éclater par des acclamations leurs transports de joie : les Villes offroient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux ; chacun s'efforçoit de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune Monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparoissoient ; et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, sembloit naître sous ses pas.

Premières années de Henri IV. *Mém. de Condé, tome VI. Cayet.*

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, Prince de Béarn, fils du défunt Roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisoient merveilleusement à la Reine mère. Les premières années de ce jeune Prince mériteroient peu d'attention, si cette enfance n'étoit celle de Henri IV, Roi dont le souvenir est si cher aux François. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albert, son grand-père, avoit fait

un testament qu'il portoit dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitoit la curiosité de Jeanne d'Albert sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandoit sans cesse à son père la boîte et le testament. *Elle sera tienne*, lui dit un jour le vieux Roi, *mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant tu chantes une chanson en Béarnois.* Jeanne se soumit à la condition; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti, arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant: *Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi.* La Première nourriture qu'il prit fut de la main de son grand-père, *qui lui donna un cap d'ail, dont il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçoit, il lui présenta du vin dans sa coupe.* Charles IX, 1564.

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencemens. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut

Charles IX. 1564.

son Précepteur. Pour la science et les connoissances, on l'éleva en Prince; *mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds dechaux et nu tête, tant en hiver qu'en été.* Cette liberté donna, dès le bas-âge, à ses propos et à ses actions, un air d'aisance et de franchise, dont la Cour s'amusoit d'autant plus, que ces qualités y sont rares. La Reine mère vouloit toujours l'avoir auprès d'elle, *à cause de sa gentillesse;* enfin, ses grâces naturelles le faisoient aimer, en même tems que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venoit d'échapper, le rendoit intéressant.

Affreuse conspiration contre lui et sa mère.

*Mém. de Villeroi, t. II. p.* 339.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou des François; mais des Mémoires non suspects autorisent à croire que Montluc, Gouverneur de Guienne, et quelques autres Chefs Catholiques, eurent connoissance du complot. Le but étoit d'enlever la Reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du Roi d'Espagne. On ne sait ce que Phi-

lippe auroit fait de ses prisonniers; mais il y avoit tout à craindre pour la mère et pour le fils, de la part d'un Prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la Religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendoit avoir, par les Bulles du Pape, un droit acquis sur leur Royaume. Une complication d'évènemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet : les indices en vinrent en France par Élisabeth, Reine d'Espagne. A la première connoissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la Reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la Reine mère. Catherine auroit pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignoit d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvoit rendre dangereuses.

Charles IX. 1564.

La vie de la Reine mère auroit été bien pénible, environnée comme elle étoit de pièges, et forcée de se précautionner sans cesse contre les amis

Négociations de la Reine mère en Allemagne.

Charles IX. 1564.

et les ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettoit pas de rester tranquille : son esprit travailloit toujours; et toujours en mouvement, elle y mettoit tous les autres.

Les premiers pas du Roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devoit tenir sur les fonds de Baptême un enfant de la Duchesse. Pendant que la Cour ne s'y occupoit que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuoit les Princes d'Allemagne voisins de la frontière : elle ne leur demandoit que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des Calvinistes, et elle offroit de payer cette complaisance. Le Duc de Wirtemberg, le Comte Palatin du Rhin, et le Duc de Deux-Ponts la refusèrent, disant qu'ils vouloient se maintenir dans le droit d'aider leurs amis : au contraire, le Marquis de Bade, et quelques autres, acceptèrent ses offres, et s'engagèrent de plus même à lui fournir des gens de guerre : par là, Catherine fut sûre d'avoir

d'avoir, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Charles IX 1564. La Cour en Bourgogne. *Mém. de Tavannes*, p. 181.

Le Roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces Provinces, hérissées de forts châteaux, pleines de grandes villes, habitées par des peuples belliqueux, avoient, pendant la dernière guerre, fourni aux Calvinistes des boulevars sûrs et de braves soldats. Catherine voulut montrer son fils à cette Noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandoit: Tavannes, génie profond, Général habile, formidable aux Hérétiques, qu'il avoit défaits en plusieurs combats. Il aborda le Roi avec une noble assurance, et lui dit, pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : *Sire, ceci est à vous* ; puis la portant sur la garde de son épée : *Et voici de quoi vous servir.* En plusieurs conversations, la Reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourroit désormais confier ses secrets et ses armes.

Édit de Roussillon.

La Cour marchoit avec une pompe qui ne montroit rien que de pacifique.

Charles IX. 1564. Pasquier. tome IV.

A l'approche du Roi, les fortifications suspectes tomboient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevoient pour tenir en bride les grandes villes ; en même tems paroissoient des Édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disoient les Réformés, destructifs de l'Edit d'Amboise. Tel fut celui de Roussillon, donné le 4 Août : le Roi y déclaroit que la liberté donnée aux Gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devoit s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux : il défendoit de faire aucune collecte, même pour la subsistance des Ministres, et il renouveloit l'injonction aux Prêtres, Religieux et Religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du Royaume.

Les prétendus Réformés se plaignirent. Le Prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passoit son tems dans les plaisirs, adressa au Roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la fin desquelles Sa Majesté ajoutoit qu'elle pensoit bien que jamais il n'étoit venu dans l'esprit au

Prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du Roi.

Charles IX. 1564. Négociation de la Reine en Italie.

Le Duc de Savoïe, sachant le Roi, si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse; les autres remarquèrent des pour parlers et des entrevues secrètes avec la Reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon, ville appartenante au Pape. Les honneurs y furent faits par le Vice Légat; mais le Souverain Pontife y avoit envoyé, au désir de la Reine, un Florentin, son confident intime, qui traitoit les affaires, tandis que les Ministres publics pourvoyoient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la Cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'erroit cependant pas au hasard; toutes les marches tendoient au but qui avoit été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage. C'étoit l'entrevue du Roi avec Élisabeth, Reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Charles IX. 1565.
Affront fait à Paris au Cardinal de Lorraine.
De Thou, l. XXXVII.
Davila, liv. III.
Rec. de choses mém. tome III.
Mém. de Condé, t. I et III.
Lett. d'un Gentilhomme de Hainault.
Réponse.
Désaveu.
faits et dits mémorables

Il y eut en Janvier, dans la capitale, une espèce de combat remarquable seulement par la qualité des champions, qui furent François de Montmorenci, Gouverneur de Paris, fils du Connétable, et le Cardinal de Lorraine. Celui-ci, à son retour de Trente, sous prétexte des embûches que ses ennemis lui dressoient, comme au défunt Duc son frère, avoit obtenu une permission de prendre des gardes. Soit que sa crainte durât toujours, soit vanité, non content de sa garde ordinaire, le Cardinal, près de venir à paris, manda ses parens et amis, dont il se fit une grosse escorte, avec laquelle il comptoit entrer d'une manière triomphante dans la capitale. Montmorenci l'ayant su, se prépara à lui faire un affront : cependant pour mettre les apparences de son côté, le Gouverneur se transporta au Parlement, et y dit qu'il avoit eu nouvelle que quelqu'un se disposoit à venir à Paris avec des gens armés ; que si cela, arrivoit, il le repousseroit à force ouverte. Ces menaces furent rapportées au Cardinal, qui n'en tint compte.

Ils s'approche au contraire, entre hardiment : le Gouverneur lui fait dire par des Hoquetons, de la part du Roi, de renvoyer sa troupe ; le Prélat n'en avance pas moins : Montmorenci se présente lui-même, bien soutenu ; on tire de part et d'autre ; quelques uns des plus avancés sont étendus sur le pavé : le Cardinal saute à bas de son cheval, s'enfonce dans une boutique, et, de maison en maison, gagne son hôtel pendant la nuit.

Charles IX, 1565.

Il fallut ensuite en venir à des explications. Le Cardinal dit qu'il avoit permission de marcher avec des gardes : il devoit la montrer, répondit Montmorenci, qui le savoit bien, mais qui vouloit humilier le Prélat : enfin, celui-ci sentant bien qu'il n'étoit pas le plus fort, se retira dans son Diocèse.

On parla diversement de cette avanture ; le Prince de Condé lui-même dit : *C'est trop peu, si ce n'est pas un jeu, et trop, si c'en est un.* Il avoit alors des égards pour le Cardinal, qui le prévenoit de déférences : on croit même que dans une visite, le Prélat proposa au Prince d'épouser

*Rec. de choses mém. t. III. page 833.*
*Mém. de Condé.*
*Journ. de Brulart, t. I.*

Charles IX. 1565.

Anne d'Est, veuve du Duc de Guise son frère, très belle personne, de beaucoup d'esprit, et fort propre à rétablir la bonne intelligence entre les deux maisons : mais si Condé ouvrit dans le moment l'oreille aux propositions flatteuses du Cardinal, ce ne fut pas pour long tems.

Le Duc d'Aumale, frère du Prélat, étoit entré en même tems que lui dans Paris, mais par une autre porte. Outré de l'insulte qu'il n'avoit pu prévenir, il en étoit sorti la rage dans le cœur, et rôdoit avec des troupes dans les environs, écrivant lettres sur lettres à ses partisans pour les rassembler. Montmorenci instruit de ces mouvemens, crut devoir prendre aussi ses précautions; il écrivit de son côté : à sa première réquisition arrivèrent l'Amiral de Coligni, le Cardinal de Châtillon, dont les conseils pouvoient être d'un grand secours, d'Andelot leur frère, tous bien accompagnés; le Prince de Condé vint aussi se rejoindre à ses anciens amis, et fit faire le prêche dans son hôtel : le Parlement lui en porta ses plaintes, comme d'une infraction à l'Édit d'Am-

boise ; et tout finit par un ordre du Roi, qui commanda à chacun de renvoyer ses troupes et de demeurer en repos, ce qui s'exécuta.

Charles IX. 1565.

Cette année ne fut point heureuse pour le Cardinal de Lorraine. Il possédoit, à titre d'Administrateur, le temporel de l'Évêché de Metz, et il avoit mis dans ce pays, à la tête de ses recettes et de ses affaires, un Espagnol nommé Salcède, en qui il avoit pleine confiance. Comme ses terres écclésiastiques n'étoient pas respectées par les Maraudeurs Allemands, quoiqu'elles fussent munies de sauve-gardes de France, le Cardinal en demanda à l'empereur ; il les obtint, et voulut les faires publier. Salcède, qui ne manquoit pas d'ambition, croyant avoir trouvé la plus belle occasion de se faire valoir, renvoie au Cardinal son argent, ses papiers, renonce aux droits qu'il tenoit du Prélat, s'intitule hautement Commandant pour le Roi dans ce pays, et en cette qualité défend de publier les sauve gardes d'un Souverain étranger. Le Cardinal piqué, lève des troupes pour réduire Salcède, em-

Guerre cardinale.
*Mém. de Condé.*
*Journ. de Brulart, tome I.*
*Sat. Ménip. tome III.*
*Dupleix, tome II.*

Charles IX. 1565.

prunte du canon au Duc de Lorraine, et met le siége devant le château de Vic, où Salcède avoit renfermé ses effets les plus précieux; ils furent pris et pillés : cette affaire vint à la Cour. Quoiqu'on ne fût pas mécontent de la fermeté de Salcède, on lui donna ordre de mettre bas les armes ; mais on ne le blâma pas d'avoir empêché la publication des sauve-gardes, qui furent supprimées.

Voilà ce qu'on appelle *la guerre cardinale*, qui fit dans le temps un si grand bruit, que les Calvinistes voulurent faire passer pour une révolte ouverte contre le Roi, et qui n'étoit au fond, de la part de Salcède, qu'une bravade, et de la part du Cardinal, une pique de point d'honneur. La Cour n'y vit rien de dangereux ; elle n'en montra pas la moindre inquiétude, tout occupée qu'elle étoit des plaisirs qu'occasionnoit à Bayonne l'entrevue du Roi et d'Elisabeth d'Espagne sa sœur.

Entrevue de Bayonne *Réc. de choose mém.*

Cette Princesse, que les Historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avoit

d'abord été destinée à Dom Carlos, Prince d'Espagne. La femme de Philippe II mourut. Victime des raisons d'État, Élisabeth passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentimens qu'elle avoit voués au fils. Ce souvenir trop présent, et l'humeur sombre du vieil époux, inondèrent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison. Charles IX, 1565.

Depuis son mariage, Élisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une Noblesse avec qui elle avoit vécu, et qui, par ses empressemens, s'efforçoit de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaieté Française qu'elle avoit autrefois partagée. Jamais la Cour ne fut plus brillante en habits, équipages et ornemens de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissemens dont étoit susceptible une entrevue qui ne sembloit ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute

Charles IX. 1565. *Mém. de Condé, tome VI. D'Aubigné. t. I, l. IV. Matthieu, liv. V.*

livrée à la joie, il y avoit un homme qui conseilloit des massacres, et méditoit des assassinats; c'étoit le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, Duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La Reine conféroit fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune Prince de Béarn récueillit, leurs entretiens rouloient sur la manière dont il falloit s'y prendre pour détruire les Calvinistes. Sans doute la Reine opinoit à ménager les Chefs. *Dix mille grenouilles*, répondit le politique Alvarès, *ne valent pas la tête d'un saumon.* Parole que Catherine mit à profit.

Retour de la Cour.

Les fêtes finies, Élisabeth repassa en Espagne, et le Roi partit pour Nérac en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre Moitié gré, moitié force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la Religion Catholique, que cette Princesse avoit détruit ; mais il ne put l'engager à la reprendre elle-même. Jeanne ne se défendit point de suivre la Cour dans son retour au centre du Royaume.

En chemin, le Roi la combloit d'amitiés, ainsi que son fils ; mais il lui montroit avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des Saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'étoit en dire beaucoup pour la Reine de Navarre, attachée à la nouvelle Religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondoit rien; mais les paroles de Charles se gravoient dans son cœur, et lui donnèrent du Roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver : la plupart des Seigneurs du cortège, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux ; la Cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent, furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

Charles IX. 1566. Assemblée de Moulins. De Thou, l. XXXIX. Davila, liv. III.

On y invita les Princes du Sang, beaucoup de Cardinaux, d'Évêques, les Chevaliers de l'Ordre, les Seigneurs les plus distingués, et les Chefs de tous les Parlemens. Charles y dit qu'il n'avoit parcouru son Royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres, et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but.

Le Chancelier de l'Hôpital étendit le discours au Roi, et proposa un réglement plein de prudence et de modération, sur plusieurs points de Jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux Edit de Moulins; quant aux disputes qui partageoient le Royaume, et qui auroient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les Édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

Réconciliation des Guises et des Châtillons. Mém. de Condé, t. II, et IV.

On crut la cimenter d'une maniére invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante, qu'ils ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le Prince de Condé avoit juré que l'Amiral n'étoit point

coupables de l'assassinat du Duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence. Ce n'étoit pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées; aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. Antoinette de Bourbon, mère du défunt, et Anne d'Est sa veuve, commencèrent par implorer le secours des Loix. On les vit en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un Poëte, *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des sanglots: autour d'elles étoient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre, et se prosterna aux pieds du Roi, demandant justice. Charles reçut les supplians avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au Parlement; mais comme l'aigreur s'en mêloit, il l'évoqua au Conseil, et ordonna le silence pour trois ans.

Charles IX. 1566.

Lucain.

Le terme expiroit cette année : on crut donc devoir profiter de l'assem-

blée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pour-parlers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonneroit, on convint enfin qu'après le serment fait par l'Amiral, qu'il n'étoit ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le Cardinal de Lorraine diroient qu'ils le croyoient innocent; qu'on s'embrasseroit, et qu'on promettroit de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention, mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenoit aucune part à la cérémonie. Il en arriva que l'assemblée à peine finie, le Duc d'Aumale, en présence de la Reine, eut l'audace de défier les Coligny à un combat singulier, et ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains vouloient les faire assassiner et empoisonner.

Charles IX 1566.

*Vie de Coligny, tome IV.*

La même sincérité présida au raccommodement du Duc de Montmorenci et du Cardinal de Lorraine, brouillés par l'affront dont on a parlé. Le Prélat assura que s'il n'avoit pas

montré les ordres du Roi qui l'autorisoient à avoir des gardes, ce n'étoit point par mépris pour le Gouverneur ; et Montmorenci déclara que dans ce qui s'étoit passé il n'avoit eu en vue que de faire son devoir, et non d'offenser le Cardinal. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste. Charles IX. 1566.

Pour se former une idée des dispositions générales qui amenèrent les évènemens suivans, il faut se représenter les Catholiques, autrefois seuls dominans en France, regardant en conséquence comme un attentat à des droits sacrés, le moindre privilège accordé aux Calvinistes. Ceux-ci, quoique nouveaux, s'indignoient de n'être point en tout traités comme les anciens, et aspiroient ouvertement a l'égalité. Le Roi, outré de leurs prétentions, dissimuloit cependant par politique ; mais, jeune comme il étoit, il ne pouvoit s'empêcher de laisser entrevoir son ressentiment : imprudence qui rendoit les menacés

1566-67.

Disposition des esprits avant la deuxième guerre. *De Thou, liv. XXXIX et XLII, Davila, l, III et IV.*

Charles IX. à 1566-67.

attentifs. Enfin, la Reine mère se persuadoit qu'à force d'artifices, et même d'impostures, elle viendroit à bout de fermer les yeux à une multitude de gens clairvoyans, intéressés à la pénétrer : en conséquence, elle couvroit finesse par finesse, toujours s'enveloppant, toujours décélée, et à la fin surprise. En joignant à cela les haines personnelles, l'ambition et les autres passions par lesquelles les hommes se laissent ordinairement gouverner, on aura le nœud des aventures qui conduisirent à la dernière catastrophe.

Il ne faut pas s'imaginer que le zèle des Calvinistes, même des Chefs, pour leur Religion, ne fût, comme autrefois qu'un masque enprunté pour couvrir d'autres vues. Ce qui, lors de la conjuration d'Amboise, n'étoit que mécontentement et rivalité de gouvernement, devint, après l'entreprise de Fontainebleau, persuasion et conviction entière, par la contagion de l'enthousiasme qui gagna les Confédérés. Il en fut de même des Catholiques : les plus froids auparavant, devinrent plus ardens pour les

pratiques extérieurs de leur Religion, dans la crainte d'être confondus avec les Sectaires. Aussi voyoit on des deux côtés une réforme qui auroit produit d'excellens fruits, si elle n'avoit eu pour principe que le désir de procurer le bien. On s'abstint, même à la Cour, de servir en gras les jours prohibés; et la Reine chassoit celles de ses filles qui n'approchoient pas des Sacremens à Pâques. Les Calvinistes alloient encore plus loin; ils faisoient pendre les adultères : ce qui fit dire en plaisantant aux courtisans, que, n'y eût il que cette raison, ils n'embrasseroient jamais une Religion dans laquelle on pendoit les gens pour une galanterie. Ce fut aussi sur les représentations réitérées des Ministres, et pour l'édification de son parti, que le Prince de Condé, dont le veuvage avoit été peu réglé, prit enfin la résolution de se remarier, et épousa la sœur du Duc de Longueville.

Charles IX. 1566-67.

La jalousie entre les deux Religions ne se borna pas à l'émulation d'une plus grande régularité; elles cherchèrent à s'appuyer l'une contre l'autre de la force des confédérations et des

Premiers germes de la Ligue. *De Thou, l. XXXVII. Montluc, liv. VI page* 430.

Charles IX. 1566-67.

*Rec, de choses mémor. t. III, page 694.*

sermens. Depuis long-temps la Romaine entretenoit dans son sein des associations connues sous le nom de *confréries*. Elles avoient des lieux et des jours d'assemblée fixés, une police, des repas, des exercices, des deniers communs. Il ne fut question que d'ajouter à cela un serment d'employer ses biens et sa vie pour la défense de la Foi attaquée. Avec cette formule, les confréries devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêtes à agir au gré des Chefs, et leurs bannières des étendards militaires. La Multitude réunie se trouva plus hardie : contradictions, railleries, dédains entre personnes de différentes Religions. On ne se souffrit plus rien: de là des émeutes et des massacres par toute la France.

La manie des associations saisit aussi la Noblesse et les grands Seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des Provinces entières. Pendant le voyage du Roi, on en découvrit une, dont Louis de Bourbon, Duc de Montpensiers, les Guises et les plus grands

du Royaume étoient chefs. La Reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un Conseil extraordinaire. La plupart des Confédérés y furent mandés; et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avoient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorroient, et que jamais ils ne prendroient les armes que par le commandement de Sa Majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyoit fondées sur de si bons motifs : elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfans, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisoit l'État.

A l'égard des Calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemis, ils avoient des signaux d'intelligence, des mots de ralliment, des rôles de recrues et de recette, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulévement général. C'est avec ces précautions que les Chefs attendoient l'effet des projets qu'ils croyoient concertés contre eux.

Charles IX. 1560-67.

Il entretenoit, outre cela, dans les Etats Protestans et Catholiques, des envoyés publics ou secrets, chargés d'éclairer les Ministres du Roi, de traverser leurs négociations, s'il étoit nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisoient à la Cour, tantôt des propositions raisonnables tantôt des demandes outrées, afin de juger par la réponse, des dispositions cachées: ensuite, sous prétexte de divertissemens ou de simples visites, ils se rassembloient dans des châteaux, et y prenoient en commun des résolutions, toujours couvertes du voile du Mystère.

Etat de la Cour.

Après l'assemblée de Moulins, le Roi congédia les Seigneurs qui la composoient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le Cardinal de Lorraine et le Maréchal de Montmorenci. Mais comme si la chaleur des fractions se fût concentrée dans ces deux têtes ils étoient toujours d'avis opposés; de sorte que le Conseil dégénéroit en desaltercations souvent très-aigres. Afin d'y remédier, la

Charles IX. 1566-67.

Reine fit régler qu'en l'absence du Roi, le Duc d'Anjou, son frère, y présideroit. Elle se servoit volontiers du nom de ce jeune Prince, pour parer aux inconvéniens qui survenoient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi le Prince de Condé demandant la Lieutenance générale du Royaume, comme l'avoit eue le Roi de Navarre son frère, on lui répondit qu'elle étoit promise au Duc d'Anjou. Anne de Montmorenci vouloit aussi obtenir la survivance de la charge de Connétable, pour le Maréchal son fils: on lui dit que puisque le Roi avoit dessein de faire son frère Lieutenant-Général, il n'étoit pas besoin d'un Connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la Reine gratifia Montmorenci d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du Roi alloient à des arrangemens de bienséance (*a*).

[*a*] Le Maréchal de Cossé Gonnot ayant été fait Surintendant des finances, sa femme, qui n'étoit jamais sortie de sa Province, obtint de son mari, après un an de sollicitation, de venir voir la Cour. Dans la conversation, il lui échappa de tenir ce propos à la Reine, en présence de tous les courtisans: *Ma foi, Madame, nous étions ruinés sans cela; car nous de-*

Charles IX. 1566-67.

Egards de la Reine pour les Calvinistes

Il paroît que Catherine n'étoit point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espéroit s'épargner des embarras par quelques égards. Le Cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante : son état dans le Royaume étoit un scandale perpétuel. Evêque, Cardinal, et marié, tantôt habillé en Ecclésiastique, tantôt en Laïque, son exemple pouvoit dévenir d'une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux Canons, alarma la Cour de Rome, et la Reine fut obligée d'envoyer un Ambassadeur rassurer le pape. Ainsi elle étoit sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité, de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Aigreur du Roi contre eux.

Elle avoit souvent bien de la peine à contenir le Roi son fils, quoiqu'il fût dissimulé au delà de son âge. A

---

*vions cent mille écus. Dieu merci, depuis un an nous en sommes acquittés, et si nous avons gagné encore plus de cent mille écus, pour acheter quelque belle terre. Oh! Madame la sotte, reprit Gonnor, vous vuiderez d'ici, et n'y reviendrez jamais.* Brantôme.

Charles IX. 1566-67.

la vue des nouvelles prétentions que montroient tous les jours les prétendus Réformés, il ne pouvoit s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. *Il n'y a pas long temps*, dit il un jour à l'Amiral, *que vous vous contentiez d'être soufferts par les Catholiques, maintenant vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du Royaume* Il n'y avoit point de réplique à cette observation ; aussi l'Amiral ne répondit-il rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla, bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le Chancelier : *Le Duc d'Albe a raison ; des têtes si hautes sont dangereuses dans un Etat : l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force.* La Reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Sa réponse ferme aux Ambassadeurs Protestans.

Il venoit de montrer la même vivacité aux Envoyés des Princes Protestans d'Allemagne, dont les Calvinistes de France avoient comme mendié

Charles IX 1566-67.

une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit, que pour obtenir quelque nouveau privilège. Les Envoyés, instruits auparavant par l'Amiral, après avoir fait au Roi, de la part de leurs Maîtres, les protestations du plus sincère attachement, et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le Royaume, sans exception de temps, de lieux, ni de personnes. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvoit-il parler, leur repondit en frémissant : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos Princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon Royaume que je ne me mêle de celles de leurs Etats* ; et après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : *Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les Catholiques et dire la Messe dans leurs villes.* Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présens.

Haine des prétendus Réformés.

Malgré ces ménagemens, c'étoit à elle que les zélés Calvinistes en vouloient

loient davantage. Il parut au commencement de l'année 1567, un Livre, qu'on soupçonna avoir été fait par un Ministre nommé *Rozière*, dans lequel on lisoit cette maxime abominable: *Il est loisible de tuer un Roi et une Reine qui résistent à la réformation de l'Evangile.* Catherine sortant de sa chambre pour aller à la Messe, trouva à ses pieds une lettre, dans laquelle on lui disoit que si elle n'accordoit le libre exercice de la Religion Réformée, elle seroit traitée comme le Duc de Guise et le Président Ninard. On l'exhortoit en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La Reine, sans s'effrayer, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattoit de dérober la connoissance jusqu'au dernier moment.

Charles IX. 1566-67. contre la Reine. *Dupleix. tome III.*

---

Charles IX. 1567.

# LIVRE III.

La Reine mere veut surprendre les Réformés.

*Pasquier, liv. V, let. 3.*

On avoit, dit Pasquier, *plus ôté aux Huguenots par des Edits pendant la paix, que par la force pendant la guerre ;* mais leur défiance faisoit connoître que pour frapper sûrement le dernier coup, il faudroit en venir à quelques éclats : Catherine y paroissoit déterminée ; tout son embarras étoit de lever des soldats, sans que les Calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens.

Ses mesures.

Le Roi d'Espagne, voulant continuer la guerre dans les Pays-Bas contre ses peuples révoltés, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée, commandée par le Duc d'Albe : il marqua sa route par la Savoie et les lisières de la Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le Roi d'Espagne suivroit en personne, la Reine montra les plus

grandes craintes, que cette armée approchant des frontières, ne tentât quelqu'expédition contre le Royaume. On assembla un Conseil, auquel Catholiques et Protestans furent appelés sans distinction : il y fut résolu, d'une voix unanime, qu'il falloit se tenir en garde, et garnir de troupes les Provinces exposées.

Charles IX. 1567.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles ; on emprunte de tous côtés, et la Cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la Reine envoie en Espagne l'Aubespine, Secrétaire d'État, avec ordre de sonder les dispositions de cette Cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée ; mais on avoit auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un Père Hugues, Religieux de Saint François, qui instruisit le Roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui, pour accréditer les idées qu'on vouloit inspirer aux Calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Charles IX 1567.

Le Prince de Condé et ses Confédérés proposèrent en cette occasion d'armer les Réformés ; offre qui déplut au Roi, parce que c'étoit lui dire que ses sujets se croyoient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses États. On les remercia ; et, loin de profiter de leur bonne volonté, les commandemens qu'ils auroient pu prétendre dans ces levées, par leurs charges et leur naissance, furent donnés à des Catholiques, dont la Cour étoit sûre : elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passe-droits qui les piquèrent vivement.

Le dessein est découvert.

Dans cet intervalle, le Duc d'Albe passa sans aucune marque de mécontentement de la part de la France ; au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les autres secours dont il eut besoin. Les troupes levees, à ce qu'on publioit, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées ; et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du Royaume, sous laconduite du Colonel Pfiffer, très habile Général : enfin les Seigneurs Calvinistes eurent

un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux Seigneurs de la Cour, qu'il avoit été tenu un Conseil secret, dans lequel on avoit résolu d'arrêter le Prince de Condé et l'Amiral; de consiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux dans Orléans, et deux dans Poitiers; de faire entrer dans toutes les places suspectes de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'Édit de pacification, et de défendre par tout l'exercice de la nouvelle Religion.

Charles IX. 1567.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent pesés d'abord à Valleri, dans le château du Prince de Condé, où on ne décida rien. Les Confédérés revinrent à Châtillon sur-Loing, chez l'Amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

Les Réformés veulent surprendre la Cour.

La Cour passoit la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne toute ouverte : elle y vivoit sans précaution, comme si elle n'eût pas eu de desseins, dont la moindre

Entreprise de Meaux. *Castelnau, liv.* IV.

Charles IX. 1567.
connoissance pouvoit jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les excitoit aux entreprises les plus hasardeuses. Pendant qu'elle s'abandonnoit à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de Septembre, un bruit sourd, qu'il y avoit des mouvemens en quelques Provinces. Les courriers qui venoient à la Cour de différentes parties du Royaume, rapportoient que jamais ils n'avoient vu tant de monde sur les routes ; Gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenoient le chemin de la Cour : on méprisa ces avis, et on continua à se divertir.

Au milieu de Septembre arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenoit de remplir en Flandres une commission de la part du Roi. Il raconte que plusieurs Gentilshommes de Picardie et des environs l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendu parler d'armée, d'attaque, de surprise. *S'il y avoit une armée d'Huguenots sur pied*, répond brusquement le Connétable, *je le saurois. C'est un crime capital*, ajoute le Chancelier,

*de donner à son Souverain de faux avis, qui tendent à le mettre en défiance de ses sujets. Du moins*, représenta Castelnau, *qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte autour du château de l'Amiral.* On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères. Charles IX, 1567.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais sur les preuves que fournit le second, la Cour jugea à propos de se retirer à Meaux, et pour plus grande certitude, le Roi dépêcha, sous quelque prétexte, à l'Amiral un homme de marque, chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménagier, faisant ses vendanges.* C'étoit le 26 Septembre, et le 28 toute la France étoit en feu. Il y eut, dit Tavannes, cinquante places prises, et il se trouva tout-à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de Gentilshommes, commandés par le Prince de Condé, l'Amiral, d'Andelot son frère, et le Comte de la Rochefoucauld. *Pasquier, liv. IV, let. 2. Mém. de Tavan. page 29.*

La terreur alors saisit tous les es- Embarras de la Cour.

Charles IX. 1567. Mém. de Bouillon, p. 33.

prits : on tint conseil : le premier avis fut d'appeler les six milles Suisses, qui n'étoient pas éloignés. Le Chancelier seul s'opposa à cette résolution: il pensoit au contraire qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les Calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettroient les armes bas. *Eh ! Monsieur le Chancelier*, dit la Reine, *voulez vous répondre qu'ils n'ont d'autre but que de servir le Roi ! Oui, Madame ;* répliqua l'Hôpital, *si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper.* Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie: on envoya aux Suisses courriers sur courrier; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les Confédérés, à qui la Reine fit porter des propositions, afin de rallentir leur première ardeur.

Journ. de Brulart. Mém. de Condé, t. I.

Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le Roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne

seroit pas prudent d'exposer le Roi en rase campagne avec de l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignoroit les forces ; qu'il valoit mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques Seigneurs pour lever des troupes et venir dégager la Cour en cas d'attaque : on ajoutoit que risquer une bataille, perte ou gain, ce seroit toujours rendre le Roi irréconciliable, et forcer les Calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois tirée contre la personne de leur Souverain.

Charles IX 1567.

Le Roi se sauve à Paris.

La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les Confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le Duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier Duc, le Cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin les Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils demandèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le Roi, promettant de le rendre sain et sauf à

Charles IX. 1567.

Paris, que la Reine céda. *Allez vous reposer*, leur dit-elle, *et demain, dès le matin, je confie à votre valeur le salut du Roi et de son Royaume.*

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses: à ce bruit, Ministres, Ambassadeurs, le Roi, la Reine, ses enfans, ses femmes, se mettent en mouvement: les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du Duc de Nemours, qui commandoit les Chevaux-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

*Mém. de Bouillon. p. 21.*

Ils n'avoient pas fait une lieue, que l'escadron du Prince de Condé se présente, la lance en arrêt, prêt à charger: les Suisses, baissant la pique, se montrent disposés à soutenir l'attaque: cette fière contenance en imposa au Prince, qui n'osa donner sur le front: d'Andelot et la Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés de l'arriére-garde. Ce fut dans cette occasion que le jeune Monarque, outré de colère, chargea

lui-même ; et il auroit peut-être engagé l'action, si le Connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relache par la cavalerie qui voltigeoit sur les aîles. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le Roi, la Reine et les principaux de la Cour prirent les devants, et gagnèrent Paris avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. *Sans Monsieur de Nemours*, disoit depuis Charles IX, *et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma liberté etoient en très grand branle.*

Charles IX. 1567.

C'étoit l'opinion de la Cour ; mais les calvinistes s'endéfendoient comme d'une calomnie ; ils disoient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du Roi, *et se sauver*, selon l'expression de la Noue, *plutôt avec les bras qu'avec les jambes.* En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses ; de prendre peu de villes, mais importantes ; de lever une armée *gaillarde* ; de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le

Deuxième guerre. Plan des Confédérés. *La Noue, ch.* 12.

Charles IX. 1567.

Cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la Cour un homme qu'ils regardoient comme un solliciteur perpétuel contr'eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

Il est mal exécuté. *D'Aubigné, t. I, liv. IV.*

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le Cardinal, sachant qu'on lui en vouloit, se sauva à Château Thierri, disant *qu'il alloit hâter le secours*, et de là à Reims. Son bagage, sa vaisselle et tous ses équipages furent pillés : le projet contre les Suisses fut suspendu par des pour-parlers que la Reine entama avec les Confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux ; et une fois renforcés par la présence du Roi, il ne fut plus possible aux Calvinistes de les entamer : quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéroient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptoient pas ; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au

plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

Charles IX. 1567.

Ils insultent Paris.

*Journ. de Brulart.*

*Mém. de Condé, tome I.*

*La Noue.*

Dès le lendemain, il y eut, de la part du Roi, injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feroient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires ; mais ces menaces n'empêchèrent pas les Confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale, *avec une poignée de gens*, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pouvoit les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandoient les chemins par où les vivres arrivoient.

On négocies sans succès.

Ainsi pressée, la Reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation : elle fit faire des propositions d'accommodement ; les Confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'Édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des Calvinistes en faveur de leur Religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent pour gagner la

Charles IX. 1567.

multitude. Ils demandèrent l'assemblée des États et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manège des maltôtiers Italiens : en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étoient maîtres, qu'ils n'avoient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement du peuple. La Reine, piquée sur-tout de ce qu'en notant les Italiens, on sembloit l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Sommation faite aux Confédérés.

Ainsi, le 7 Octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les Confédérés s'étoient emparés, un Héraut chargé d'un ordre du Roi, signé par deux Secrétaires d'État, qui contenoit l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmoient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution, Sa Majesté prît les mesures qu'elle jugeroit convenables. Cet ordre étoit adressé à tous et à chacun des Chefs qui figuroient dans les troubles suivans ; savoir, le Prince de Condé, les trois frères Coligni, Odet, Cardinal de Châtillon, Gaspard, Amiral, et

François d'Andelot, François, Comte de la Rochefoucauld, François de Hangest de Genlis, Georges de Clermont d'Amboise, François, Comte de Saulx, François de Barbançon de Cani, Jacques de Boucard, Bayencour de Bouchavannes, d'Ailli de Péquigny, Jacques de Brouillard de Lizy, Antoine de Vaudray de Mouy, Jean Raguyer d'Esternay, Gabriel, Comte de Montgommeri, et Jean de Ferrières, Vidame de Chartres. Charles XI. 1567.

Cette signification embarrassa les Confédérés. Le Prince de Condé, voyant venir à lui le Héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : *Prends garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apportes ici quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. Je viens*, lui répondit le Héraut, *de la part de votre Maître et du mien, et vos menaces ne m'empêcheront pas d'obeir à ses ordres.* En disant cela, il lui présenta la signification. Le Prince dit qu'il feroit sa réponse dans trois jours. *Il la faut dans vingt quatre heures*, répliqua le Héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette dé-

Charles IX. 1567.

Leur réponse occasionne une conférence.

marche, dont la fierté déconcerta les Confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandoient qu'on attribuât à un excès de zèle, ce qu'ils avoient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des États. Ce retour donna aux bien-intentionnés quelqu'espérance d'accommodement ; et comme la Reine, malgré les excuses, persistoit dans son mécontentement, le Connétable se chargea de renouer les conférences.

Elle est inutile.

Anne de Montmorenci d'un côté, le Prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis ; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les Calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur Religion : le Connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux Huguenots, le Roi n'avoit jamais prétendu que ce fût pour toujours ; qu'au contraire, son intention étoit de ne souffrir qu'une seule Religion, dans son Royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara,

après une altercation assez vive entre l'oncle et le neveu, et on se prépara à la guerre. Charles IX. 1567.

Pendant ces délais, l'armée du Prince s'augmentoit ; il lui vint de toutes les Provinces des secours, à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de Reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne ; mais quelques efforts que fissent les Confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris étoit beaucoup plus nombreuse. Il sembloit donc qu'on ne devoit pas différer à attaquer le Prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier ; les Parisiens le demandoient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassoit pas tous les côtés de la ville, mais parce que sachant les soldats Calvinistes cantonnés dans les villages des environs, *il leur déplaisoit* dit la Noue, *d'avoir de tels ménagers en leurs censes, qui étoient fort diligens à les rendre vuides.* Bataille de Saint-Denis. *La Noue.*

Le Connétable vouloit attendre, espérant toujours quelqu'heureux évènement qui rameneroit la concorde, *Mém. de Tavan. page* 305.

Charles IX. 1567.

et empêcheroit de verser le sang François ; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre, il devenoit suspect d'intelligence avec les ennemis : il se détermina donc à risquer la bataille ; elle se livra le 10 Novembre dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. L'armée Royale, outre l'avantage du nombre, avoit celui de l'artillerie et du terrein ; les Calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement venoit de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire; mais enfin le nombre l'emporta, et les Catholiques gagnèrent le champ de bataille.

Mort du Connétable. *Brantôme.*

Il leur coûta cher ; plusieurs Seigneurs de marque y restèrent, entre autres le Connétable : il montra dans cette action, selon sa coutume, une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite, ou tués à ses côtés, il se défendoit encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux

qui, après la conjuration d'Amboise, força les prisons de Blois. *Tu ne me connois donc pas*, lui cria Montmorenci! *C'est parce que je te connois*, répondit le féroce Stuart, *que je te porte celui-ci*; et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui même blessé par le Connétable presque expirant. Charles IX. 1567.

Les Calvinistes se jetèrent sur lui pour l'emmener : les Catholiques l'arrachèrent de leurs mains; et autant brisé de ces sécousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorenci, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris : il y reçut, ce qui console un courtisan, la visite du Roi et de la Reine, et des témoignages d'attendrissement de la part des Grands, mais peu de marques de regrets du côté du peuple, qui veut qu'on soit tout entier au parti qu'il favorise. Or le Connétable, malgré son attachement à la Religion Catholique, temporisoit quelquefois et adoucissoit, dans l'espérance de pacifier, ce qui ne plaisoit pas aux zélés, qui auroient voulu que sans égards on se fût

Charles IX, 1567.

toujours porté aux dernières extrémités.

Montmorenci aima sincèrement la Religion : quand il la vit sérieusement attaquée, aucune considération humaine ne fut capable de le retenir ; il abandonna parens, amis, intérêts de famille, et se joignit de bonne foi à ceux qu'il crut unis pour la défendre, quoiqu'ils fussent ses rivaux de fortune : il soutint toujours qu'il n'en falloit qu'une dans l'Etat, et mourut les armes à la main, victime de sa fermeté dans ses principes.

*Brantôme.*

Nous avons vu qu'il étoit *rabroueur* et peu endurant : ce caractère se montra jusqu'au dernier moment. Le Religieux qui le confessoit à la mort, l'impatientant apparemment par ses exhortations: *Laissez moi, mon Père*, lui dit le Connétable ; *il seroit bien honteux qu'ayant vécu quatre vingts ans, je ne susse pas mourir un quart d'heure.*

*Mém. de la Vieil'ev. tome. V, p. 174*

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auquels ils se sont laissés emporter, les rivaux épuisés gardent un morne silence ; triste d'une victoire

remportée sur les François, la Cour resta quelques jours dans l'inaction. En effet, disoit au Roi, en soupirant, le Maréchal de la Vielleville: *Ce n'est point Votre Majesté qui a gagné la bataille, encore moins le Prince de Condé. Et qui donc*, demanda le Roi Charles IX avec vivacité? *Le Roi d'Espagne*, répondit le Maréchal. Ce Prince réellement jouoit la Cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au Duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au Roi, mais pas assez pour opérer la destruction des Calvinistes, dont l'existence lui faisoit espérer la continuation des troubles.

Charles IX. 1567.

Bravade et retraite forcée des Confédérés.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées la frontière, où ils comptoient trouver les Reîtres qui devoient les renforcer: l'armée Royale s'ébranla à la fin, et se mit à leur poursuite.

Il y avoit des différences frappantes entre les deux armées: la Royale étoit bien vêtue, bien payée, atten-

Charles IX. 1567.

due dans de bons logemens, fournis de vivres et de fourages; mais elle avoit pour Chef le Duc d'Anjou, enfant de seize ans, qui fut nommé Lieutenant-Général du Royame, sous prétexte qu'il étoit au-dessous du Roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de Capitaines, de Princes du Sang, de Maréchaux de France, lui servoient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandoient tous, se contredisoient, et causoient une confusion générale.

Les Calvinistes n'avoient que leurs armes, ni solde, ni équipages, ni asiles; il falloit aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgardes. C'étoit avec ces incommodités qu'ils marchoient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, harassés, couverts de boue, excédés de fatigue; mais pleins de courage, et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs Chefs.

Ils ne se trouvèrent en sûreté, au

delà de la Meuse, qu'a la fin de Décembre : ils se flattoient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, Prince Palatin : mais après cinq jours d'attente, *on n'en savoit pas plus de nouvelle que lorsqu'on étoit devant Paris; ce qui engendra du murmure parmi aucuns, même de la Noblesse, qui donnoient des attaques assez rudes à leurs Chefs, un leurs devis ordinaires : tant l'impatience est grande parmi notre nation.*

Charles IX. 1567. Ils fuient hors du Royaume. *La Noue, deuxièmes troubles.*

Le Prince de Condé, *d'une nature joyeuse,* se moquoit si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçoit à rire eux-mêmes. L'Amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisoit honte, et les obligeoit à se taire : quand on parloit de se séparer, il disoit qu'au contraire, si les Reîtres ne venoient pas, il faudroit les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous ; qu'il n'y avoit de salut que dans cette jonction. *Mais s'il ne s'y fussent pas trouvés*, s'objecte la Noue, *qu'eussent fait les Huguenots ? Je pense*, répond-il, *qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il*

Charles IX. 1567.

*faisoit grand froid.* Ce n'est en effet que par des plaisanteris qu'il faut répondre à ces gens désespérans, qui mettent toujours les choses au pire. En fait de risques, combien de circonstances dans lesquelles il faut prendre conseil du moment !

Jonction des Reîtres

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le Prince Casimir approchoit. *Ce ne fut plus pour lors que chansons et gambades, et ceux qui avoient le plus crié sautoient le plus haut.* Mais nouvel embarras ! on sut que les Reîtres, troupes mercénaires, comptoient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avoit pas deux mille dans la caisse. *Là convint-il de faire de nécessité vertu ?* Le Prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux Officiers ; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur, les Ministres joignirent ceux de la Religion, chacun se dépouilla de ses bagues, chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvoit faire de l'argent : la commune détresse faisoit qu'on s'excitoit les uns les autres. Seulement quand

quand il fut question de presser *les disciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat.* Néanmoins ils s'en acquittèrent *beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué.* Exemple peut-être unique d'une armée sans paye, dont chaque soldat se prive de son nécessaire pour en soudoyer d'autres. De ces contributions volontaires, on forme une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les Reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de Janvier 1568.

Charles IX. 1567.

Ce n'étoit plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant, mais une armée leste, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. Ils résolurent de porter la guerre autour de la capitale, afin que la Cour, voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'étoit entamée après

1568.

Les Calvinistes rentrent en force dans le Royaume.

Charles IX. 1568.

la bataille de Saint-Denis, pendant que le Prince poursuivi se retiroit vers la frontière, il avoit senti le désavantage de traiter en fuyant : maintenant en état d'attaquer, il comptoit bien donner la loi à son tour : tout dépendoit des opérations militaires. Les Confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes : ils s'avancèrent fièrement à travers la France, grossirent leur armée de plusieurs corps considérables ; et forts de plus de vingt mille hommes, ils mirent le siège devant Chartres, capitale de la Beausse, à dix-huit lieues de Paris.

Activité de la Reine.
*Journ. de Brulart.*
*Mém. de Condé, t. I.*

La Reine avoit toujours entretenu des pour parlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un Roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominoit le Conseil par des Ministres qui lui étoient tous dévoués. Sous un Général enfant, elle commandoit par des Capitaines placés de sa main, et

révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout rouloit sur elle; mais aussi montroit-elle une activité infatigable. Charles IX. 1568.

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avoit fait présenter au Prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais soit mauvaise volonté, soit négligence, les Généraux Royalistes le laissèrent échapper. La Reine se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 Janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les Commandans qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le Cardinal de Châtillon, chargé par les Confédérés de lui porter des paroles d'accommodement. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au Prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entr'une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Longjumeau. Les Plénipoten-

Charles IX. 1568.

tiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, Maréchal de camp, et de Mesmes, Seigneur de Malassise, Maître des Requêtes ; de l'autre, le Cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un Envoyé d'Angleterre, et un Envoyé de Florence.

On fait la deuxième paix.

L'armée brillante des Calvinistes se fondoit devant Chartres. L'argent du Roi habilement distribué, occasionnoit une grande désertion entre les Allemands. Les François, las d'une guerre qu'ils avoient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui duroit cependant depuis cinq mois, murmuroient hautement. Des Compagnies entières quittoient le siège et s'enretournoient dans leurs maisons. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordoit le Roi, et que le Prince refusoit : savoir, promesse du libre exercice de la Religion prétendue réformée, et engagement solennel de payer les Allemands. Les Chefs auroient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes ; mais

dans la crainte de se voir tout à fait abandonnés, ils signèrent la paix, qui fut publiée le 23 Mars. Le Roi pardonnoit tout, rendoit aux Confédérés ses bonnes grâces, renouveloit, autorisoit, promettoit de faire exécuter selon sa forme et teneur l'Édit de Janvier 1562, si favorable aux Calvinistes. Par allusion à Biron, qui étoit boiteux, et au Seigneur de Malassise, les deux Plénipotentiaires de la Cour, elle fut appelée *la paix boiteuse et mal assise*, *et la petite paix* (a). *Ceux qui ne s'y fièrent pas*, dit le Laboureur, *furent les plus habiles.*

Charles IX, 1568.

*Le Laboureur, sur Castelnau, liv VII.*

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il étoit stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueroient le Royaume, les troupes d'Espagne, du Pape et des Suisses appelées par le Roi, en sortiroient aussi; mais on ne songea qu'à se débarasser des Reîtres. Il leur étoit dû de grosses sommes. La Cour avoit promis de lès

Excès des Reîtres. *Castelnau, liv. VI.*

(a) M. de Thou dit que cette paix, et celle de 1570, furent traitées par les mêmes Biron et Malassise. Davila n'en parle pas. M. le Président Hainault n'appelle *la paix boiteuse et mal-assise*, que celle de 1570. Mais ces noms ne lui furent sans doute donnés, que quand on vit qu'elle dura si peu.

Charles IX. 1568.

payer; et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espéra qu'ils se contenteroient de promesses. A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva, et porta ses drapeaux contre Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors fort embarrassé. Quelques uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui devoient venir au secours du Roi, si la paix ne se fût pas faite, sous la conduite de Jean Guillaume, Duc de Saxe, beau frère de Casimir, et de détruire ainsi les Reîtres les uns par les autres. Mais outre que cette ressource étoit éloignée, il y avoit à craindre que ces étrangers, se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes, et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les appaiser; et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelqu'argent, et leur en fit espérer d'autre qui devoit venir pendant la marche. Ils se mirent en route dans cette confiance: mais plus on les voyoit s'éloigner de

Paris, moins la Cour étoit pressée de tenir sa promesse. Frustrés de leur attente; les Reitres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étoient dues, et firent un dégât affreux par tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant; ils relâchèrent Castelnau, et sortirent du Royaume chargé de butin. Charles IX 1569.

Le Prince de Condé, l'Amiral et les autres, de Chefs puissans devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptoient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyoient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivoit à ses amis : *S'il y a quelques embûches, les huguenots seront pris, parce que le Prince de Condé est à Noyers en Bourgogne, d'Andelot en Bretagne, la Rochefoucauld en Augoumois, d'Acier en Bourgogne, le Vicomte de Montglas et Berniquet en Gascogne, les Seigneurs de Genlis et de Mouy en Picardie, Montmorenci en Normandie;* Ce qu'on pensoit de cette paix. *Pasquier, liv. V, lett. 6.*

Charles IX. 1568.

*s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pourront se sauver.* Au contraire, le Laboureur remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, *il auroit fallu tendre un rets aussi grand que le Royaume*: entreprise téméraire et folle, qui cependant pensa réussir.

Disposition à une rupture. *De Thou, liv. XLIV. Davila, liv. IV.*

Le court intervalle qu'il y eut entre la paix et la guerre, ne ressembla pas cette fois aux calmes qui avoient jusqu'alors servi comme de séparation entre les temps orageux. On respiroit ordinairement, et ce n'étoit qu'après quelques mois de tranquillité, qu'on entendoit des bruits sourds, présages de nouvelles tempêtes. Ici il n'y eut aucune marque de réconciliation. On se quitta avec un silence sombre, comme fâchés d'avoir été forcés de s'épargners.

Les Calvinistes maltraités.

Le systéme de la Cour parut absolument changé. Ce n'étoient plus ces ménagemens qui montroient des ressources au parti Calviniste, qui lui laissoient entrevoir que si les circonstances ne permettoient pas toujours d'arrêter la fougue de ses ennemis, du moins ne souffriroit-on pas qu'il fût

entièrement opprimé : il sembloit au contraire qu'on prît tous les moyens de soulever le peuple. Les chaires retentissoient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançoit hardiment ces maximes abominables, qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut, de les massacrer. Les fruits de ces discours étoient, ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvoit obtenir justice. Malheur dans Paris, malheur dans les Provinces à ceux qu'on savoit conserver, ou simplement avoir eu des liaisons avec les Chefs ; le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, les détruisoient, et avec eux les inquiétudes qu'ils pouvoient causer.

Les Calvinistes prétendent qu'en trois mois, plus de dix mille personnes périrent par ces moyens exécrables : calcul exagéré sans doute, mais qui, réduit à ses justes bornes, est encore bien capable de tirer des gémissemens sur les maux affreux qu'entraînent les guerres de Religion. Témoins de ces

Charles IX. 1568.

*La Noue.*

excès, ceux des Calvinistes qui avoient le plus incliné pour la paix, disoient en soupirant : *Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas etrange si nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera amer.*

Leurs partisans appelés *Politiques.*

Ce qui les embarrassoit davantage, c'est qu'ils n'avoient plus auprès du Roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La Reine ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques-uns de ses projets, qu'il y avoit des indiscrets ou des traitres, outre le Conseil d'État, en forma un particulier, que Davila dit être l'origine du Conseil privé. Le Chancelier en fut exclu, comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinoient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique Catholiques, furent appelés *Politiques*: dénomination qu'on prit sous une acception odieuse, comme si on leur eût reproché qu'ils sacrifioient leur conscience à des intérêts humains.

On fait signer une formule contr'eux.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la Reine fit signer à la Cour, et envoya aux Gouverneurs de Pro-

vinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeoit de ne reconnoître que les ordres du Roi exclusivement à tous autres; de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'auroit pas son aveu formel, et de lui donner connoissance de celles qu'on découvriroit; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les Catholiques, pour la défense de la Patrie. Cette dernière clause donna occasion, sur tout dans les Provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, dans lesquels on reconnoît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue.

Charles IX. 1568.

*Journ. de Henri III, tome III, page 31.*

Il ne fut donc plus permis d'être zèlé à demi. A la Cour, a la ville, tout s'enflamma du feu qui dévoroit le Cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchans paroissoient diriger les démarches de la Reine. En revanche, c'étoit aussi contre lui que les Réformés amonceloient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressoient au Roi et à la Reine : leur haine ne leur per-

Déchaînement et torts des deux partis.

Charles IX. 1568.

mettoit d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédoient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendoient à prouver que le parti opposé avoit manqué le premier aux engagemens du traité ; mais au fond, ni les uns ni les autres ne s'étoient portés à l'exécuter de bonne foi. La Cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les Confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre ; entr'autres la Rochelle, qui leur fut utile par la suite.

La Reine pousse à bout le Prince de Condé.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la Reine s'attacha à ôter au Prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement de cent mille écus avancés aux Reîtres pour les faire sortir du Royaume : et de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le Roi déclara qu'il ne prétendoit pas que cet argent fût pris sur tous les Calvinistes indistinctement : mais seulement sur les Chefs, qui s'étoient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du payement.

Charles IX. 1568.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les Confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la Cour Téligny, pauvre Gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'Amiral, dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la Duchesse de Savoie, qu'ils savoient avoir quelque crédit auprès de la Reine mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

La Reine veut le faire enlever. *Mém. de Tavannes, p. 314. Le Labour. tome II. Castelnau, liv. VII.*

Mais le parti étoit pris de ne plus rien ménager. Le Prince demeuroit dans son château de Noyers en Bourgogne ; l'Amiral vint l'y trouver, pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéroient sur l'état de leurs affaires, la Province se remplissoit de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages étoient gardés ; des troupes nombreuses distribuées dans les environs de son château, l'investissoient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc

Charles IX. 1568.

passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres, dans lesquelles il écrivoit à la Cour : *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château.

Il se sauve à la Rochelle. *Matthieu, l. V, p. 312.*

Les émissaires de Tavannes furent pris, selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avoit d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffroit plus de délais. A la fin d'Août, le Prince de Condé et l'Amiral sortirent de Noyers, aussi secrètement que pouvoit le permettre l'attirail embarassant qu'ils traînoient après eux. Ils menoient, partie à cheval, partie en litières, la Princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de d'Andelot, et un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette foible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passe la Loire à un gué jusqu'alors inconnu ; et malgré les corps-de-gardes postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans

tous les passages, elle arrive sans accident à la Rochelle le 18 Septembre. Charles IX 1568.

La collusion de Tavannes est manifeste : celle du Maréchal de la Vielleville, qui commandoit en Poitou, n'est pas si prouvée ; il y a seulement grande apparence que ne voulant pas non plus arrêter le Prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand Condé fut arrivé à la Rochelle, il écrivit au Maréchal en plaisantant : *J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre m'a duré : mais etant a la Rochelle, j'ai trouvé la mer ; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête, et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis.*

Les autres Chefs se mettent aussi en sûreté. Troisième guerre. *Pasquier, liv. V, let. 7. Cayet*

Les mesures prises contre les autres chefs du parti, échouèrent également. Le Cardinal de Châtillon, qui étoit dans son Évêché de Beauvais, presque sous les yeux du Roi, se sauva en Normandie : il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très-utile aux Confédérés par ses négociations. La Reine de Navarre, que

Charles IX. 1568.

Montluc étoit chargé d'arrêter et d'amener à la Cour du Béarn, où elle s'étoit retirée avant la dernière guerre, vint aussi à la Rochelle, avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes. Soubise, Montmorenci, le Vidame de Chartres, d'Andelot, la Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers levèrent des soldats, chacun dans les Provinces du Royaume où ils se trouvoient. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps. Tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au Prince, les autres attirèrent sur eux et tinrent en échec des armées qui, rassemblées, auroient écrasé en une seule campagne les forces qu'on ramassoit à la Rochelle. Quelques-uns voltigeant sur les frontières, tinrent le Royaume ouvert aux Allemands, qu'on rappela.

Fausses mesures de la Reine.

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine : prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressource si tôt que ses projets manquoient, et qu'il n'y avoit point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette

occasion, elle n'étoit pas seulement proposable; la rupture portoit avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. Le dépit, mauvais conseiller, prit donc la place de la prudence, et fournit les expédiens. On vit paroître Édits sur Édits contre les Religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler: le Roi révoqua en entier l'Edit de Janvier 1562, confirmé par la dernière paix; défendit, sous peine de mort, l'exercice de tout autre Religion que la Catholique; ordonna à tous ceux qui professoient la nouvelle, de se démettre de leurs emplois publics; et le Parlement ajouta à cette Loi, qu'il ne seroit désormais admis à la Magistrature personne qui ne promît par serment de vivre dans la Religion Catholique; préalable qui s'exige encore. Pour mettre à exécution ces Edits, le Duc d'Anjou fut nommé Généralissime, et on lui dressa une forte armée, qui auroit accablé les Confédérés, si elle avoit été prête dans le premier moment de leur surprise.

Charles IX 1568.

Mais comme si la Cour eut été

Charles IX 1568.

Les Calvinistes en profitent. *La Noue.*

d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne, et dans tous les lieux d'où ils espéroient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le fort des reproches tomboit toujours sur le Cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces. L'Amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course: ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets d'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor Calviniste.

Cruautés exercées dans cette guerre. *Le Labour, t. II.*

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des Ministres pour engager les Réformés à prendre les armes. La révocation subite des Édits faisant sentir aux moins clairvoyans que c'étoit une guerre de Religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du Prince de Condé. Des armées entières voloient des extrémi-

tes du royaume à son secours ; la terreur les précédoit, le pillage, le massacre, l'incendie faisoient des déserts de tous les lieux de leur passages ; ils s'acharnoient principalement sur le Clergé. Jacques de Crussol, Baron d'Acier, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. *Il avoit pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyoit une hydre, dont toutes les têtes étoient diversement coiffées en Cardinaux, en Evêques et en Moines, qu'il exterminoit sous la figure d'un Hercule.* Charles IX, 1568.

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, étoit pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étoient dépeints sur ses drapeaux. Aussi tout ce qui paroissoit tenir au culte de la Religion Romaine, éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les Prêtres, les Religieux, et jusqu'aux Religieuses, que les derniers outrages ne savoient pas de la *De Thou, t. X, p. 124.*

Charles IX. 1568.

mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un de leurs Chefs, prenoit plaisir à mutiler les Prêtres qu'il avoit massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portoit comme une parure.

*Brantôme, tome VIII, page 313.*

La soldatesque catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles, à la honte de la raison, toujours trop foible contre les transports d'un zèle mal réglé. Quelques Chef même se permirent des excès que d'honnêtes Païens auroient eu honte de commettre. Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, se distingua entre les autres: *Il ne parloit que de pendre, et s'il eût été cru, il n'en fût guerre échappé. Quand on lui amenoit quelque prisonnier, si c'etoit un homme, il lui disoit de plein abord simplement: Vous êtes Huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. C'étoit un Cordelier, savant homme auquel on amenoit aussi tôt le prisonnier, et lui un peu interrogé, étoit aussi tôt condamné à mort et exécuté. Si c'etoit une belle femme et fille, il ne leur*

*disoit non plus autre chose, sinon, je vous recommande à Monsieur mon Guidon, qu'on la lui mène. Ce Guidon etoit M. de Montoiran, de l'ancienne Maison de l'Archevêque Turpin, très-bon Gentilhomme, grand, et de haute taille.* La gravité de l'Histoire ne permet pas de rapporter ce que raconte Brantôme avec sa naïveté ordinaire : il résulte de son récit, que le démon des guerres civiles détruit toute bienséance et toute humanité dans ceux même à qui un rang distingué sembleroit devoir inspirer des sentimens au dessus du vulgaire.

Charles IX. 1568.

Les deux armées en présence.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le Prince de Condé et l'Amiral, ces proscrits, qui, trois mois auparavant fuyoient sans être sûrs d'un asile, trainant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du Bas-Poitou, avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le Roi avoit pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le Duc d'Anjou, qui paroissoit, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille.

Charles IX. 1568.

Elles se séparent sans coup férir.

Mais le froid étoit si vif que les courages sembloient aussi engourdis que les corps : les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eu-t il quelques escarmouches. L'armée du Duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du Prince, parce que celle ci étoit à l'abri dans les fau bourgs de Loudun, au lieu que les Royalistes campoient exposés à toute la rigueur de la saison, aussi se retirèrent-ils les premiers : les Confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

1569.

Etat florissant du Prince de Condé.

*De Thou, liv. XLIV et XLV.*

*Davila, liv. IV.*

Les affaires du Prince de Condé se trouvoient ainsi dan un état bien plus florissant que les commencemens n'avoient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendoient que l'occasion de se livrer, des Provinces entières subjuguées, une foule de Noblesse aguerrie, unie par les mêmes sentimens, et se prêtant

la main d'un bout du Royaume à l'autre ; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles Généraux tout cela promettoit au Prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps, qu'enivré de ses espérances, il fit battre une monnoie qui portoit son portrait, et pour légende ces mots : *Louis XIII, Roi de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnoie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis, pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de Roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente des biens d'Eglise, ambassades chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les Princes voisins, pensions gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse étoit couronnée du succès.

Charles IX, 1569.

Les Princes d'Italie envoyèrent des troupes au Roi ; quelques-uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du Marquis de Bade, mais le Prince de Condé persuada la neu-

Troupes étrangères au secours des deux partis.

Charles IX. 1569.

tralité à l'Empereur et au Duc de Saxe, pendant qu'il tiroit de l'angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venoit des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un Prince de Bavière, Duc des Deux-Ponts.

Bataille de Jarnac. *La Noue, troisième trouble, chapitre 23. Mém. de Condé, tome VI.*

La jonction de ces forces fixoit l'attention des deux partis. Condé vouloit gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands si tôt qu'ils y auroient pénétré. Tavannes, qui ne paroissant qu'en second sous le duc d'Anjou, commandoit réellement, s'appliquoit à resserer les Confédérés dans les provinces qu'ils occupoient, et à les empêcher de s'étendre, dût-il, pour y réussir, hâsarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observoit des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le Prince de Condé portât ses pas, il trouvoit en face le Duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager ; il y eut de vives escarmouches ; des corps entiers combattirent ; enfin la querelle se décida le 13 Mars, sur les bords de la Charente,

Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois. Charles IX. 1569.

Tavannes fit une fausse marche, et revenant sur ses pas, il passa la rivière pendant la nuit, sans être apperçu des corps-de-garde ennemis, qui s'étoient éloignés du rivage, malgré les ordres précis des Chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leurs troupes, dont les quartiers étoient trop séparés; et le Prince de Condé, avec une partie de son armée, chaudement poursuivi par les Royalistes, se trouva réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

Victoire des Catholiques. Funeste sort du Prince de Condé. *D'Aubigné t. I. liv. V. page. 394. La Noue, ch. 23.*

En commandant la conduite d'un Prince du Sang qui porte les armes contre son Roi, on ne peut s'empêcher de s'intéresser au sort de l'infortuné Louis de Condé, ce Prince aimable, entraîné dans le tourbillon des guerres civiles, comme par une fatalité inévitable. Il se retiroit à la hâte, tâchant de joindre le reste de son armée, qui se rassembloit; mais pressé par les escadrons du Duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au

Charles IX. 1569.

moment qu'il mettoit son casque pour charger, le cheval du Duc de la Rochefoucauld lui cassa la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nombre accable bientôt sa foible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long temps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avoit promis la vie; mais dans l'instant arrive Montesquiou, Capitaine des gardes du Duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet par-derrière.

Et de quelques autres

*Il avoit été*, dit Brantôme, *recommandé a plusieurs favoris de Monseigneur.* On croit qu'il y eut des ordres de n'épargner aucun des Calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du Connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué après la bataille, à coup de poignard; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang froid. Déjà le sevère Monpensier avoit prononcé au brave la Noue sa sentence de mort. *Mon*

*ami*, lui dit-il durement, *votre procès est fait, et de vous, et de tous vos compagnons; songez à votre conscience.* Martigues, Capitaine de l'armée royale, qu'on appeloit *le soldat sans peur*, ancien camarade de la Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé. Charles IX. 1569.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le Roi la reçut à Metz, où il s'étoit rendu pour appuyer de sa présence le Duc d'Aumale, qui commandoit une armée destinée à empêcher le Duc des Deux-Ponts d'entrer dans le Royaume. La Cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du Chef, le Duc d'Anjou n'auroit point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires. Espérances de la Cour.

Les Réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albert, Reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de la Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étoient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres Capitaines, et les ndue vaines par la Reine de Navarre.

Charles IX. 1569.

débris de l'armée. Elle menoit avec elle Henri son fils, Prince de Béarn, âgé de seize ans, et le fils aîné du Prince de Condé, de quelques années plus jeune. Jeanne tenant ces deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : » Amis, nous pleurons un » Prince qui jusqu'à la mort a sou» tenu, avec autant de fidélité que » de courage, le parti dont il avoit » entrepris la defense ; mais nos lar» mes ne seroient pas dignes de lui, » si, à son exemple, nous ne prenions » une ferme résolution de nous sacri» fier pour notre Foi. La bonne cause » n'a pas péri avec Condé, et son » malheur ne doit point jeter dans le » désespoir des hommes attachés à » leur Religion. Dieu veille sur les » siens. Il avoit donné au Prince des » compagnons en état de le seconder » pendant sa vie, et il nous laisse de » braves Capitaines, capables de ré» parer la perte que nous avons faite » par sa mort. Je vous offre le jeune » Prince de Béarn mon fils ; je vous » confie Henri, fils du Prince qui » excite nos regrets. Fasse le Ciel

» qu'ils se montrent l'un et l'autre » dignes héritiers de la valeur de leurs » ancêtres, et que la vue de ces tendres gages vous excite sans cesse à » rester unis, pour le soutien de la » cause que vous défendez « ! Charles IX. 1569.

Des cris d'applaudissement se firent entendre dans toute l'armée ; ils ne furent interrompus que par le Prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : *Je jure de défendre la Religion, et de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons.* Le jeune Condé fit connoître par son geste qu'il étoit dans la même résolution, et aussi-tôt le Prince de Béarn fut proclamé Généralissime. Le Prince de Béarn reconnu Chef du parti.

On vit alors ce que peut le mérite contre le préjugé. Plusieurs Seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'Amiral, dédaignoient de se soumettre à son commandement ; mais si-tôt que le point d'honneur fut en quelque façon sauvé par le nom du Prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un L'Amiral commande sous lui.

Charles IX. 1569.

plan d'opérations qui pût retarder les progrès des vainqueurs ; dans cette vûe, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les Princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie étoit presque toute entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angéli. Par cette position, il se réservoit la liberté, ou de traverser les sièges qu'on méditoit, ou, s'il étoit poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançoient sous la conduite du Duc des Deux-Ponts. Espérances bien hasardées, à juger de l'événement futur par les circonstances actuelles.

Son embarras.

*La Noue, ch. 25.*

D'un côté, pour se joindre à l'Amiral, le Duc des Deux-Ponts avoit à traverser une grande partie de la France sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du Duc d'Aumale, presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore, sous les ordres du Duc de Nemours. Il étoit bien difficile que quelque accident ne troublât une marche si longue et si embarassée. D'un autre côté, quelle apparence que les

Royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'Amiral, puisque lui battu une seconde fois, les forteresses des Calvinistes tomboient d'elles mêmes? Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui auroit pu détruire le parti, n'arriva.

Charles IX. 1569.

Les Royalistes perdent du temps.

Le Duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui; mais après la victoire, son feu parut s'éteindre, et on put dès-lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et de nonchalance qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette occasion pour témoin et émule de sa gloire le Duc de Guise, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait, tant qu'il lui restoit quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissoit dans l'apprentissage des armes et des troubles, deux rivaux qui devoient dans la suite faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Charles IX. 1569.
Ils échouent dans de petites entreprises.
*La Noue, ch. 24.*

Quoique le Duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il étoit impossible que son caractère n'influât un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavanne et des autres Chef; soit, comme quelques Historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées, ou prétextées: on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille; et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier, qu'on investit Cognac. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. *On leur fit bien connoître*, dit la Noue, *que tels chats ne se prennent pas sans mitaines.* En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siège, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Mort de Brissac.
*Brantôme, tome IX, p. 238.*

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt Brissac, Colonel de l'infanterie Françoise, que Brantôme, tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. *Il étoit*, dit-il,

*trop cruel au combat, et prompt à tuer, et aimoit cela jusque là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusque là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage.* Exemple de cruauté révoltante, mais qu'il est bon de rapporter, pour faire voir combien la fureur des guerres civiles endurcit les cœurs.

Charles IX. 1569.

Le Duc des Deux Ponts Chef des Allemands, arrive en sûreté, et meurt.

Les forces du Roi, quoiqu'infiniment supérieures, sous la conduite des Ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le Duc des Deux-Ponts. Il évita tous leurs pièges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptoit y être arrêté par le siège de la Charité, dont le pont étoit la seule ressource, la ville, abandonnée par le Gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le Duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne, où se devoit faire la jonction. Mais prêt à goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçoit depuis long-temps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Charles IX. 1569.

Mort de d'Andelot.

Pareille maladie, ou, selon quelques uns, le poison venoit d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'Amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avoit le plus grand besoin d'un frère, si capable de le seconder. D'Andelot étoit vrai et sincère, et entre les Chefs des Calvinistes, un des plus persuadés de sa Religion. Naturellement franc, ouvert et généreux, il s'attiroit autant l'amitié, que son frère, plus sévère et plus réservé, se concilioit d'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans en être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il courut au-devant des Allemands.

Son Caractere.

Jonction des Allemands aux Confédérés.

En mourant, le Duc des Deux-Ponts leur avoit recommandé de prendre pour Général Volrand de Mansfeld, son Lieutenant. Il fut obéi. L'armée lui prêta serment, et ce fut sous sa conduite que le 15 Juin, quatre jours après la mort de son Chef, elle se joignit à l'Amiral, au milieu de la Guienne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux évènement, on frappa une

médaille, qui portoit d'un côté les portraits de la Reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : *Paix assurée, victoire entière, ou mort glorieuse.*

Charles IX. 1569.

La Noue marque son étonnement de ce que les Ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de Chefs expérimentés, qui étoient dans l'armée Royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux, sans y mettre obstacle. *Mais*, ajoute-t-il, *aucuns Catholiques ne disoient que le discord qui survint entre eux, leur fit faillir de belles entreprises. Je ne sais ce qui en est : toutefois, j'ai appris que leurs ennemis eurent peu de connoissance de leurs piques.*

Favorisée par une intrigue de Cour. *La Noue ch.* 24.

Ce mystère de Cour, que les intéressés même ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les Mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avoit une grande mésintelligence à la Cour. La Reine, qui, après la mort du Connétable, avoit donné le commandement des troupes au Duc d'Anjou à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gou-

*Mém. de Tavan. p.* 335 *et* 342.

Charles IX. 1569. vernement, commençoit à être de nouveau traversée par les Guises. Le Cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattoit Charles IX, se rendoit complaisant à ses goûts, et s'insinuoit dans sa confiance. Le but du Prélat étoit d'obtenir des commandemens pour ses frères, son neveu, et leurs créatures. Il ne blâmoit pas ouvertement le choix de la Reine; mais il faisoit entendre au Roi, que la préférence donnée au Duc d'Anjou portoit préjudice à Sa Majesté; que son frère se couronnoit de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissoit dans l'inaction; qu'il vaudroit bien mieux devoir ses succès à quelque Capitaine étranger, comme le Duc d'Albe, ou à quelques Seigneurs François, dont toute la gloire réjailliroit sur le Roi, au lieu qu'on ne parloit que du Duc d'Anjou.

Le Cardinal de Lorraine rival de la Reine. Ainsi le Prélat versoit dans ce jeune cœur le poison de la jalousie. La Reine s'appercevant qu'elle perdoit la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au Cardinal, afin de prévenir un plus grand mal. Elle donna aux Ducs de Nemours

et d'Aumale, la conduite des armées destinées à croiser les Allemands: mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrétes, pour empêcher que le triomphe des parens du Cardinal ne donnât au Prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au Duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et mena avec elle le Cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils, que pour l'éloigner du Roi, auprès duquel sa présence étoit trop dangereuse.

Charles IX. 1569.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées Royaliste et Calviniste s'approchoient, le Cardinal, faisant parade d'une habileté qui n'étoit pas de son état, conseilla de charger les Confédérés. Tavannes s'y opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. *A chacun son métier n'est pas trop*, lui dit Tavannes brusquement. *Il est impossible d'être bon Prêtre et bon Gendarme.*

Sa suffisance. *Mém. de Tav. p.* 338.

Les forces des Confédérés réunies, montoient à plus de vingt-cinq mille hommes. Les Catholiques l'emportoient par le nombre. On n'étoit qu'à

Combat avantageux aux Confédérés.

un quart de lieue, et l'ardeur de
Charles IX. 1569. combattre enflammoit également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très vive. Les Calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé *la Roche-l'Abeille*. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Caractère de Strozzi. *Brantôme* Strozzi, nouveau Colonel de l'infanterie Françoise, forcé de se rendre, après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'Amiral, qui le sauva.. *Il étoit très-homme de bien*, dit Brantôme. *La plus grande part le tenoit de legère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de Messes et Sermons ; mais il croyoit très-bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance.* Portrait naïf de la plupart des autres Capitaines, qui se battoient pour la Religion, sans en être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le Duc d'Anjou rompit son armée à la fin de Juin, renvoya les Gentilshommes chez eux, et mit les soldats en qartier de rafraichissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le premier Octobre. Cela se fit sous le prétexte d'éviter une bataille. *Quoiqu'un membre soit pourri,* disoit la Reine, *on ne le coupe qu'a regret.* Parole qui fait honneur à son humanité, quoique ce ne soit peut-être pas le motif qui détermina à licencier les troupes, mais bien plutôt l'espérance de forcer l'ennemi de s'attacher à quelque siège, pendant lequel les grandes chaleurs lui feroient plus de tort qu'un combat.

Charles IX. 1569.

Le Duc d'Anjou sépare son armée.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avoit plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'Amiral vint, avec toutes ses forces se présenter devant Poitiers. Ce n'étoit pas son premier dessein : il auroit voulu s'assurer

Siége de Poitiers par l'Amiral. *De Thou, liv. XLV. Davila, liv. V. La Noue.*

Charles IX. 1569.

du Bas Poitou, que les Calvinistes appeloient *leur vache à lait*, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, *qu'ils pensoient n'être jamais inclinée à la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes*. Mais plusieurs Gentilshommes qui avoient leur biens autour de Poitiers, insistèrent si vivement pour le siège de cette ville, que l'Amiral s'y détermina.

Arrêt du Parlement de Paris contre les Chefs Confédérés.

Il avoit auparavant fait une tentative auprès du Roi, à qui il fit présenter une requête tendante à obtenir la paix. Mais la Cour répondit que Sa Majesté n'écouteroit pas ses sujets révoltés, qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un Arrêt du Parlement de Paris, qui condamnoit Coligni à mort, mettoit sa tête à prix, ordonnoit que ses biens seroient confisqués, et ses châteaux rasés. Pareil Arrêt rendu contre Jean de Ferrières, Vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effi-

gies. L'Amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisoit heureusement la guerre en Béarn, et préparoit des secours qui furent depuis très-utiles aux Confédérés. Charles IX. 1569.

Sur le bruit d'un siège, le Duc de Guise et le Duc de Mayenne son frère se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de Noblesse : la ville étoit d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. *Ces grandes cités*, disoit l'Amiral, *sont les sepultures des armées*. Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation. Belle défense de Poitiers. *La Noue*.

Dans ce siège meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre ; les assiégés faisoient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissoient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'Amiral multiplioit les assauts à travers les inondations, les feux,

Charles IX. 1569.

les huiles bouillantes, sur des brêches escarpées, moins défendues encore par leur roideur que par la bravoure de la garnison ; ainsi le temps se consumoit, et le siège traînoit beaucoup plus que Coligni n'avoit compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentoit en abondance : des étrangers, l'épidémie passa aux François ; des régimens entiers étoient forcés d'interrompre le service, ce qui surchargeoit les autres ; les gens de marque se retiroient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les Princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et à la fin l'Amiral se trouva presque seul Officier général, attaqué lui même d'une cruelle dyssenterie ; mais supérieur à tous les évèmens par son courage et sa fermeté.

L'Amiral lève le siège. *De Thou, liv. XLVI. Davila, liv. V.*

Cependant il étoit à la veille de se retirer avec honte, si le Duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte hon-

nête de lever le siège. Ce Prince ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plutôt qu'on ne pensoit, vint au commencement de Septembre assiéger Châtelleraut : Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le Duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne, pour n'être pas contraint à une bataille que désiroit l'Amiral, plus fort que lui : mais bientôt la face des affaires changea ; il vint de tous côtés des troupes au Duc d'Anjou ; avec ces renforts, le jeune Prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour.

Charles IX, 1569.

Disposition des esprits dans les deux armées. *La Noue*.

Il y eut dans la fin de Septembre des marches, des contre marches et des escarmouches : une fois, entr'autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparoit : les Catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les Confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur.

Charles IX. 1569.

Le plus grand nombre d'entr'eux demandoit la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclatoient en plaintes de ce qu'ils n'étoient point payés, et ils insistoient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les Gentilshommes François murmuroient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, dans les glaces de l'hiver, sous le soleil brûlant de l'été, on parloit de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets et abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leur pays.

*La Noue, ch. 26.*

Même mécontentement régnoit dans l'armée Royale, à ce que rapporte la Noue, instruit par deux Gentilshommes, qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos à *aucuns de la Religion* qu'ils rencontrèrent : *Messieurs, nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M.r l'Amiral qu'il se donne bien garde de combattre, car notre armée est merveil-*

*leusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, et est avecques cela bien delibérée; mais qu'il temporise un mois seulement, car toute la Noblesse a juré et dit à Monseigneur qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce temps là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est périlleux de heurter contre la fureur Française, laquelle pourtant s'écoulera soudain; et s'ils n'ont promptement la victoire, ils seront contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous donneront avantageuse.* Charles IX, 1569.

Le conseil étoit excellent; Coligni vouloit le suivre; mais comme il venoit des ennemis, il parut suspect: on convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Moncontour, où on se retrouvoit une seconde fois; mais quand le 3 Octobre l'Amiral voulut décamper, les Reîtres et les Lansquenets se mutinèrent: le temps se perdit à les appaiser; l'armée Royale survint, il fallut combattre. Bataille de Moncontour.

Une demi-heure décida du sort

Charles IX. 1569.

Déroute entière des Confédérés.

des Calvinistes, ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent, et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les Catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les Calvinistes avoient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'Amiral faisant le devoir de Capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortoit de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnoit des ordres, combattoit toujours, couroit au devant des fuyards, les ramenoit à la charge; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux Catholiques; des corps entiers furent de sang froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se dispersèrent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui

accompagnèrent les Princes et l'Amiral à Saint Jean-d'Angéli.

Charles IX 1569.

L'Amiral relève leur courage.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes, est inexprimable : ils se représentoient la colère du Roi appesantie sur eux dans toutes les provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits ; ils ne voyoient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudroient leur donner asile. » Eh quoi, » *leur dit l'Amiral*, auriez-vous donc » la lâcheté d'abandonner vos famil- » les à la merci des ennemis, comme » s'il ne vous restoit pas d'autre res- » source? N'avons nous pas l'alliance » de l'Allemagne, cette mine d'hom- » mes intarrissable, qui ne nous lais- » sera pas manquer de soldats? L'a- » mitié de l'Angleterre, où mon frère » sollicite du secours qui ne peut » tarder? N'avons nous pas enfin » l'armée de Montgommeri, vain- » queur du Béarn, toute composée » de braves soldats, prêts à se joindre » à nous quand nous les appellerons?

[redacted]

Charles IX. 1569.

» Il ne s'agit que de ne point déses-
» pérer ; et tandis que les ennemis
« consommeront l'hiver à prendre des
« places, nous pourrons nous fortifier
» assez pour recommencer la guerre
» au printemps, et obtenir une paix
» avantageuse.

Ils se mettent en sûreté.

Ces espérances présentées par un homme dont on connoissoit la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, aux Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les Princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le Haut-Languedoc ; et ils partirent, bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, fils du défunt Connétable, Gouverneur de cette Province, avec qui les Confédérés avoient de secrètes intelligences.

Sont favorisés par les mécontens.

*Montluc, liv. VII,*

C'étoient ces menées sourdes qui les sauvoient, et le principe en étoit à la Cour. Les ruses, les finesses de la Reine mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentoient toujours quelqu'un, qui s'en

qui s'en souvenoit dans l'occasion. Un défaut d'égards avoit aigri Damville, que nous avons vu si contraire aux Huguenots. Après la mort du Connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvoit être nécessaire. De là, la tolérance que l'Amiral et les Princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans et réitérés du Roi (*a*).

Charles IX. 1569.

Il n'est point étonnant que la Cour ne fût point d'accord avec elle même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du Roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y alloit moins pour

Qui font une brigue à la Cour. *Mém. de Tavannes.*

(*a*) M. de Thou veut justifier Damville de connivence, par le témoignage de la Noue, qui dit *qu'en tout le voyage, nul ne fit si vivement la guerre à l'armée des Princes, que lui.* Et il en rapporte pour preuve, qu'il leur défit quatre ou cinq compagnies de chevaux. Mais s'il n'y avoit point eu collusion, Damville se joignant à Montluc, étoit en état de remporter des avantages beaucoup plus considérables, et sur-tout d'empêcher que les environs de Toulouse ne fussent dévastés. Montluc se plaint amèrement, dans ses *Commentaires*, de l'espèce d'abandon ou Damville le laissa. Il paroît que la Noue, si exact dans le récit des opérations militaires, n'étoit pas toujours bien instruit des intrigues du Cabinet.

Charles IX. 1569.

appuyer les succès du Duc d'Anjou son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune Monarque n'étoit pas le seul que la jalousie tourmentoit. Les anciens Généraux, tels que le Maréchal de Cossé-Gonnor, le Duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux Capitaines, sous le nom d'un enfant, ne se soucioient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auroient pas l'honneur. Les Montmorencis, également négligés, outre ces motifs qui leur étoient communs avec les vieux Généraux, conservoient un penchant secret pour l'Amiral leur parent. Enfin le Cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissoient que mollement. Peu leur importoit que les Huguenots fussent écrasés, puisque ce ne seroit point par leurs mains, et qu'on affectoit au contraire de les confondre entre les Commandans en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des Catholiques.

On y prend un mauvais parti.

Chacun porta ces dispositions secrètes dans un Conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on feroit

Charles IX. 1569.

*Mém. de Tavannes.*

de la victoire. Tavannes insista fortement sur la poursuite des vaincus. Il falloit, disoit-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées, qui tomberoient d'elles-mêmes; et avec l'autre partie plus forte, se mettre à la chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le Royaume, ou de se jeter dans quelque mauvaise place, qui deviendroit leur tombeau. Une foule de raisons militoit en faveur de cet avis; on n'en opposa aucune solide: cependant il fut conclu qu'on s'attacheroit aux sièges.

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimoit mieux quitter que de sacrifier ainsi les intérêts de l'État. C'est ce qu'on désiroit : le Roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Bourgogne. Montpensier et les autres Généraux prirent, sous le nom du Roi, le commandement des troupes, sans que le Duc d'Anjou eût de préférence. Il n'est pas marqué que la Reine en témoigna pour lors aucun ressenti-

Charles IX. 1569.

ment. Catherine voyoit ses créatures éloignées, le Duc d'Anjou, dont elle regardoit les exploits comme son ouvrage, mortifié ; elle aimoit ce Prince, parce qu'il étoit docile à ses volontés : son cœur souffrit ; mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien aimé une disgrâce plus éclatante de la part de son frère, Roi et jaloux. On vit bien seulement qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevoient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la Cour tournèrent au profit des Confédérés.

Il paroît d'abord le meilleur. *La Noue.*

Le Roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des Religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginoit qu'il en seroit de même de toutes les autres, et que bientôt la Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevarts, tomberoit entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion, quand on en vint à Saint-Jean-d'Angéli, défendu par le Seigneur de Piles,

Cette ville tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complette, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que la Rochelle, la plus utile de toutes, restoit aux vaincus, et que les Princes rétablissoient leurs affaires, à l'aide d'un délai qu'ils n'avoient point osé se promettre.

Charles IX, 1569.

Il faut entendre la Noue raisonner sur cet évément. *Quand on donne, dit-il, à un grand Chef de guerre du tems pour enfanter ce que son raisonnement a conçu, non-seulement il reconsolide les vieilles blessures, ainsi il redone force aux membres qui avoient langui. Pour cette raison le doit-on divertir et embarrasser toujours, pour rompre le cours de ses desseins.* L'Amiral concevoit que si on eût vivement poursuivi sa petite troupe, pendant qu'elle se retiroit en Languedoc, il lui auroit été très-difficile de la sauver, parce qu'il n'avoit que de la cavalerie, *non moins harassée qu'exténuée*, et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où ils

Les Confédérés en profitent pour se rendre plus redoutables. *La Noue, ch. 26 et 27.*

Charles IX. 1569.

passoient, les mettoient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistoit en trois mille chevaux; *Mais laissant rouler sans nul empêchement cette pelotte de neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison.* L'affabilité des jeunes Princes gagnoit toute la noblesse des lieux qu'ils parcouroient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable, se joignirent les troupes de Montgommeri, victorieuses du Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers établis autour de Montauban ville du Querci, rétablit ces troupes délabrées, *et refit comme de nouveaux corps aux hommes.*

*La Noue.*

Mais cette armée bien pourvue de santé, de vigueur et de courage, manquoit d'argent et de munitions; et c'est où l'on sentit l'utilité de la Rochelle. » Les villes qui sont comme les appuis, non-seulement des armées, mais aussi des guerres, doivent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent

fournir les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ailleurs. Ceci a fait dire à quelques Catholiques, qu'ils n'estimoient pas les Huguenots trop lourdauds, d'autant qu'ils avoient toujours été soigneux et diligens de s'approprier de très-bonnes retraites ». Les secours que les Princes tirèrent de cette ville, firent connoître *que c'etoit une bonne boutique, et bien fournie.* Elle équipa quantité de vaisseaux, qui firent de très-riches prises. Les Armateurs s'y multiplièrent, *encore que souvent il advint qu'aux proies que leurs griffes avoient attrapées, les ongles de la picorée terrestre donnassent de terribles pinçades.* L'Amiral prenoit le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit, servit à approvisionner l'armée.

Charles IX, 1569.

1570.

Ils reparoissent en force.

*De Thou, l. XLVII. Davila, liv. V. La Noue.*

Au commencement du printemps, les Calvinistes descendirent des montagnes du Haut-Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse. Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons des Conseillers et Présidens du Parlement, *pour ce qu'ils avoient toujours été âpres à faire brûler les Luthériens et Huguenots. Ils*

Charles IX 1570.

*trouvèrent cette revanche bien dure ; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être plus modérés à l'avenir.*

Ils avancent vers Paris.

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, marchant, enseignes déployées, droit au centre du Royaume, toujours persuadés qu'ils n'obtiendroient une paix avantageuse, que quand ils feroient sentir à la Capitale les incommodités de la guerre.

Combat d'Arnay-le-Duc indécis

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre, fit mieux sentir tout son mérite. Que seroit devenue l'armée, entre les mains des Princes de Béarn et de Condé, deux enfans, à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins ? On parloit déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit, l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle trouva en présence celle du Maréchal de Cossé-Gonnor, forte de treize mille hommes, qui avoit ordre de risquer une bataille, plutôt

que de laisser les Calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes, tout au plus, eurent l'audace de combattre le 25 Juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourroit néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanois et à l'Isle-de-France, théatres de leurs premiers combats.

Charles IX. 1570.

Il n'y avoit plus à différer : il falloit faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces hommes, déterminés à soutenir les nouveaux autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avoit parlé d'accommodement aussi-tôt après la bataille de Montcontour ; mais les conditions parurent si dures aux Réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La Reine de Navarre sur-tout se déclara avec tant d'aigreur contre le Cardinal de Lorraine, que la Cour jugea toute négociation inutile ; tant que le Prélat y resteroit. Cependant on entretint tou-

Pour-parlers de paix *Castelnau liv. VII, ch. 10. La Noue.*

Charles IX. 1570.

jours quelque intelligence, tant par lettre que de vive voix. Les Confédérés eurent même permission d'envoyer au Roi des Députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya, dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on étoit réduit au point que la plus mauvaise paix sembloit préférable à une guerre avantageuse.

Raisons des deux partis pour la désirer.

Après la victoire de Montcontour, s'imaginant que tout étoit fini, le Pape, les Princes d'Italie et le Roi d'Espagne avoient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étoient retirés faute de solde ; de sorte que le Roi, outre quelques compagnies, sous des Gentilshommes volontaires, n'avoit de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des Gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des Confédérés, la guerre se faisoit à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur la Rochelle, tant par terre que par mer, n'avoient pas réussi ; et après bien des victoires remportées

par le Roi, les ennemis se trouvoient encore au milieu de la France.

Charles IX. 1570.

Les Confédérés n'étoient pas dans un moindre embarras. Ils avoient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'étoit leur dernière ressource. D'ailleurs moins d'argent encore que le Roi. Plus ils approchoient du centre du Royaume, plus ils ramenoient les Allemands au voisinage de leur pays; et ces étrangers disoient tout haut, qu'à la première occasion favorable, ils les quitteroient et retourneroient chez eux. Enfin, victorieux et triomphans, ils n'avoient plus ni habits, ni équipages; ils étoient mal armés, harrassés comme des gens qui avoient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyoient encore menacés de plusieurs petits corps d'armées, à travers lesquels il faudroit s'ouvrir le passage, s'ils vouloient en suivre leur premier projet, de porter la guerre autour de Paris.

Opinions du temps à ce sujet. *La Noue.*

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvoient fort mauvais qu'on songeât à la paix. » C'étoit, *disoient les Catholiques*, cho-

Charles IX. 1570.

se indigne et injuste, de faire paix avec des rebelles hérétiques, qui méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leur dire, *ajoute la Noue*, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte : si c'étoient gens d'épées, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour occire ces méchans Hugenots ; de quoi ils n'avoient pas tasté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vîtement d'opinions. Quant aux autres, qui estoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes, pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix ».

De même, parmi ceux de la Religion, plusieurs rejetoient les propositions de paix, disant que ce n'étoit que *trahisons.* » Mais quand elles eussent été très-bonnes, *ajoute notre judicieux Auteur*, ils en eussent dit autant, pour ce que la guerre étoit leur mère nourrice et leur élèvement. Un bon moyen pour les ramener à la raison, c'étoit de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher leurs gages, ou de faire quelques emprunts sur eux ; alors en

désiroient-ils une prompte fin. Oster à beaucoup de gens les profits et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement. « Charles IX. 1570.

Les Chefs, qui voyoient de près la misère, sur-tout les excès affreux auxquels se laissoient aller les gens de guerre, pensoient bien différemment. La Noue attribue à l'Amiral d'avoir dit *plusieurs fois*, depuis la paix, *qu'il désiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux.*

« Ce n'est pas, *ajoute La Noue*, qu'il faille ressembler à une autre manière de gens, qui indifféremment trouvoient toutes paix bonnes, et toutes guerres mauvaises : et quand on les assuroit de les laisser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs gerbes, ils couloient aisément l'un et l'autre temps ; dussent-ils encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-douzaine de coups de bâton. Ils avoient, à mon avis, empacqueté et caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon Citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder

Charles IX. 1570.

plus loin qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces affaires ici, la raison doit nous servir de guide, laquelle admoneste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et grande nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très violent et extraordinaire, lequel, en guérissant une plaie, en refait d'autres. Pour cette occasion n'en doit on user qu'extraordinairement. Au contraire doit-on toujours désirer la paix.«

Nous rapportons avec satisfaction ces sentimens généreux d'un brave Gentilhomme, ami de sa Patrie, aussi éloigné de la basse complaisance, qui tolère tout, que de l'arrogance, qui ne veut rien souffrir. Les réflexions qu'il fait sur la manière dont on doit envisager la guerre, ce fléau redoutable, méritent d'être transcrites. Elles sont courtes, et c'est la dernière fois que nous aurons occasion de citer *les discours politiques et militaires de la Noue*, qui finissent ici.

» Certes, un chacun doit se mettre devant les yeux (quand il voit le Royaume embrâsé de guerres), l'ire et le courroux de Dieu, et plutôt à l'en-

contre de soi, que contre ses ennemis : car les uns disent : ce sont les Huguenots qui, par leurs hérésies, excitent ses vengeances sur eux ; les autres répliquent : ce sont les Catholiques qui, par leur idolâtrie, les attirent ; et en tel discours nul ne s'accuse. Cependant la première chose qu'on doit faire, c'est d'examiner et accuser, en ces calamités universelles, ses propres imperfections, afin de les amender, et puis regarder la coulpe d'autrui ; et quand nous voyons une fausse et courte paix, nous devons dire que nous n'en méritons pas une meilleure ; pour ce que (comme dit le proverbe) quand le pont est passé, on se mocque du Saint, et la plupart retournent en leurs vanités et ingratitudes accoutumées. Charles IX. 1570.

Peu de personnes, même entre les Catholiques, pensoient aussi chrétiennement ; mais la nécessité mène souvent au même port que la raison et la Religion. On avoit besoin de la paix et on la fit. Elle fut conclue le 2 Août, à Saint Germain en Laye, où étoit le Roi. On fait la paix.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale, libre

Charles IX. 1570.

exercice de la Religion prétendue Réformée, excepté à la Cour, aveu et approbation de tout ce qui avoit été fait, restitution des biens confisqués, droit à toutes les charges de l'État, les Calvinistes obtinrent deux points bien importans : 1°. la permission de récuser six Juges, tant Présidens que Conseillers, dans les Parlemens : ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi parties* : 2°. quatre villes de sûreté, c'est-à-dire, dans lesquelles les Confédérés eurent droit de mettre des Gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées, après que les Princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux Seigneurs de leur parti, eureut fait serment de les rendre dans deux ans.

Tout rentre dans l'ordre. *Sulli, tome I. p.* 50. *Capi-Lupi, p.* 20.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'étoit qu'un piège, et qu'en la signant, la Cour avoit déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les Calvinistes y eurent une entière confiance. Les Princes, l'Amiral et les autres Chefs reconduisirent jusqu'à Langres les

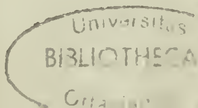
Allemands, et les congédièrent poliment, *plus chargés*, dit de Thou, *de promesses que d'argent.* Ils revinrent ensuite à la Rochelle, où ils fixèrent leur demeure auprès de la Reine de Navarre.

Charles IX, 1570.

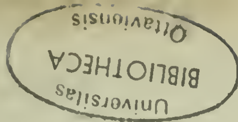
Charles IX épousa par procureur, le 23 Octobre, Elisabeth d'Autriche, second fille de l'Empereur, Princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Elle eut la confiance et l'estime de son mari; mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant, qui auroit peut-être tourné au profit du Royaume. Le jeune Monarque alla, dans le mois de Novembre au devant d'elle jusqu'à Mezières. A la fin de Décembre, il reçut une ambassade solennelle, qu'avoient envoyée les Princes Allemands de la Confession d'Ausbourg. Ils felicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix, et à traiter avec bonté les Religionnaires de France. Le Roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présens.

Mariage du Roi. *Le Labour. t. II.*

*Fin du Tome premier.*



| | |
|---|---|
| | |


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

